



**HAL**  
open science

# Les Égyptiens à la capitale ou Quand la papyrologie s'invite à Constantinople : édition comparée des P.Cair.Masp. I 67024-67025

Jean-Luc Fournet

► **To cite this version:**

Jean-Luc Fournet. Les Égyptiens à la capitale ou Quand la papyrologie s'invite à Constantinople : édition comparée des P.Cair.Masp. I 67024-67025. C. Morrisson; J.-P. Sodini. Constantinople réelle et imaginaire autour de l'œuvre de Gilbert Dagron, 22 (1), ACHCByz, pp.595-633, 2018, Travaux et Mémoires, 978-2-916716-65-7. hal-01990966

**HAL Id: hal-01990966**

**<https://hal.science/hal-01990966v1>**

Submitted on 23 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CONSTANTINOPLÉ  
RÉELLE ET IMAGINAIRE

AUTOUR DE L'ŒUVRE  
DE GILBERT DAGRON

ORIENT ET MÉDITERRANÉE (UMR 8167) / MONDE BYZANTIN  
COLLÈGE DE FRANCE / INSTITUT D'ÉTUDES BYZANTINES

## TRAVAUX ET MÉMOIRES

– publication annuelle paraissant en un ou deux fascicules –

Fondés par Paul LEMERLE  
Continués par Gilbert DAGRON  
Dirigés par Constantin ZUCKERMAN

Comité de rédaction :  
Jean-Claude CHEYNET, Vincent DÉROCHE,  
Denis FEISSEL, Bernard FLUSIN

---

Direction de ce volume :  
Cécile MORRISSON & Jean-Pierre SODINI

---

Comité scientifique :

Wolfram BRANDES (Francfort)	Peter SCHREINER (Cologne – Munich)
Jean-Luc FOURNET (Paris)	Werner SEIBT (Vienne)
Marlia MANGO (Oxford)	Jean-Pierre SODINI (Paris)
Brigitte MONDRAIN (Paris)	

Secrétariat de rédaction, relecture et composition :  
Emmanuelle CAPET

©Association des Amis du Centre d'Histoire et Civilisation de Byzance – 2018  
ISBN 978-2-916716-65-7  
ISSN 0577-1471

COLLÈGE DE FRANCE – CNRS  
CENTRE DE RECHERCHE D’HISTOIRE  
ET CIVILISATION DE BYZANCE

---

TRAVAUX ET MÉMOIRES  
22/1

CONSTANTINOPLÉ  
RÉELLE ET IMAGINAIRE

AUTOUR DE L’ŒUVRE  
DE GILBERT DAGRON

*Ouvrage publié avec le concours  
du Collège de France*

---

Association des Amis du Centre d’Histoire et Civilisation de Byzance  
52, rue du Cardinal-Lemoine – 75005 Paris  
2018



Gilbert Dagron, Paris, 4 mars 2007, © C. Hélie

## ABRÉVIATIONS

- AASS* *Acta sanctorum quotquot toto orbe coluntur, vel a catholicis scriptoribus celebrantur quae ex latinis et graecis, aliarumque gentium antiquis monumentis, collegit, digessit, notis illustravit J. Bollandus, operam et studium contulit G. Henschenius, Antuerpiae – Bruxellis 1643-1940.*
- ACO* *Acta conciliorum oecumenicorum*, ed. instituit E. Schwartz, continuavit J. Straub, Berlin 1914-1940.
- ACO, ser. sec.* *Acta conciliorum oecumenicorum. Series secunda*, Berlin 1984-.
- Agathias* *Agathiae Myrinaei historiarum libri quinque*, rec. R. Keydell (CFHB 2), Berolini 1967.
- Agathias, Histoires : guerres et malheurs du temps sous Justinien*, introd., trad. et notes par P. Maraval, Paris 2007.
- AE* *L'année épigraphique*. Paris.
- AJA* *American journal of archaeology*. Boston Mass.
- AnBoll* *Analecta Bollandiana*. Bruxelles.
- Annae Comnenae Alexias* *Annae Comnenae Alexias*, rec. D. R. Reinsch et A. Kambylis (CFHB 40), Berolini 2001.
- Anne Comnène, Alexiade* *Anne Comnène, Alexiade, règne de l'empereur Alexis I Comnène (1081-1118)*, texte établi et trad. par B. Leib (Collection byzantine), 4 vol., Paris 1937-1976.
- AnTard* *Antiquité tardive*. Turnhout.
- AOC* *Archives de l'Orient chrétien*. Paris.
- Basilica* *Basilicorum libri LX. Series A, Textus, vol. 1-8; Series B, Scholia, vol. 1-9*, ed. H. J. Scheltema et N. Van der Wal, Groningen 1953-1988.
- BCH* *Bulletin de correspondance hellénique*. Paris.

- BERGER, *Patria* A. BERGER, *Untersuchungen zu den Patria Konstantinupoleos* (Ποικίλα Βυζαντινά 8), Bonn 1988.
- BGU *Aegyptische Urkunden aus den Königlichen (Staatlichen) Museen zu Berlin, Griechische Urkunden.* Berlin.
- BHG, BHG<sup>3</sup> *Bibliotheca hagiographica Graeca*, 3<sup>e</sup> éd. mise à jour et considérablement augmentée, Bruxelles 1957.
- BIFAO *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale.* Le Caire.
- BMGS *Byzantine and modern Greek studies.* Leeds.
- Bryennios, *Histoire* Nicéphore Bryennios, *Histoire = Nicephori Bryennii historiarum libri quattuor*, introd., texte, trad. et notes par P. Gautier (CFHB 9), Bruxelles 1975.
- BSI. *Byzantinoslavica : revue internationale des études byzantines.* Praha.
- Bull. ép. Bulletin épigraphique de la *Revue des études grecques*.
- Byz. *Byzantion : revue internationale des études byzantines.* Wetteren.
- Byzantine Constantinople* *Byzantine Constantinople : monuments, topography and everyday life*, ed. by N. Necipoğlu (Medieval Mediterranean 33), Leyde – Boston – Köln 2001.
- Byz. Forsch. *Byzantinische Forschungen : internationale Zeitschrift für Byzantinistik.* Amsterdam.
- BZ *Byzantinische Zeitschrift.* Berlin.
- CArch *Cahiers archéologiques.* Paris.
- CCSG Corpus christianorum. Series Graeca. Turnhout.
- Cedrenus ed. Bekker : *Georgius Cedrenus Ioannis Scylitzae ope*, ab I. Bekkero suppletus et emendatus (CSHB 4), Bonnæ 1838-1839.  
ed. Tartaglia : *Georgii Cedreni Historiarum compendium*, ed. critica a cura di L. Tartaglia (Bollettino dei classici. Supplemento 30), Roma 2016.
- CEFR Collection de l'École française de Rome. Rome.
- CFHB Corpus fontium historiae Byzantinae.
- Chilandar* 1 *Actes de Chilandar. 1, Des origines à 1319*, éd. diplomatique par M. Živojinović, V. Kravari, C. Giros (Archives de l'Athos 20), Paris 1995.
- Chron. Paschale* *Chronicon Paschale*, rec. L. Dindorfius, Bonnæ 1832.  
*Chronicon Paschale 284-628 AD*, transl. with notes and introd. by M. Whitby & M. Whitby (Translated texts for historians 7), Liverpool 1989.
- CIL *Corpus inscriptionum Latinarum.* Berlin 1963-.

- CJ* *Corpus iuris ciuilis. 2, Codex Iustinianus*, rec. P. Krüger, Berlin 1877.
- Const. VII, *Three treatises* : Constantine Porphyrogenitus, *Three treatises on imperial military expeditions*, introd., ed., transl. and commentary by J. F. Haldon (CFHB 28), Wien 1990.
- CPG* *Clavis patrum Graecorum*. Turnhout 1974-2003.
- CRAI* *Comptes rendus. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Paris.
- CSCO* *Corpus scriptorum christianorum Orientalium*. Louvain.
- CSEL* *Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum*. Vindobonae 1866-.
- CSHB* *Corpus scriptorum historiae Byzantinae*. Bonn.
- CTh* *Codex Theodosianus*.
- CUF* *Collection des universités de France*. Paris.
- DACL* *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, publié par dom F. Cabrol et dom H. Leclercq, Paris 1924-1953.
- DAGRON, *Constantinople imaginaire* G. DAGRON, *Constantinople imaginaire : études sur le recueil des Patria* (Bibliothèque byzantine. Études 8), Paris 1984.
- DAGRON, *Empereur et prêtre/Emperor and priest* G. DAGRON, *Empereur et prêtre : étude sur le « Césaropapisme » byzantin* (Bibliothèque des histoires), Paris 1996. Trad. angl. : *Emperor and priest : the imperial office in Byzantium*, transl. by J. Birrell, Cambridge 2003.
- DAGRON, *L'Hippodrome* G. DAGRON, *L'Hippodrome de Constantinople : jeux, peuple et politique*, Paris 2011.
- DAGRON, *Idées byzantines* G. DAGRON, *Idées byzantines* (Bilans de recherche 8), Paris 2012, 2 vol.
- DAGRON, *Naissance d'une capitale* G. DAGRON, *Naissance d'une capitale : Constantinople et ses institutions de 330 à 451* (Bibliothèque byzantine 7), Paris 1974, 2<sup>e</sup> éd. 1984.
- DAI* Constantine Porphyrogenitus, *De administrando imperio*, Greek text ed. by Gy. Moravcsik; English transl. by R. J. H. Jenkins (CFHB 1), Washington DC 1967<sup>2</sup>; 2, *Commentary*, ed. by R. J. H. Jenkins, London 1962.
- DChAE* *Δελτίον τῆς Χριστιανικῆς ἀρχαιολογικῆς ἐταιρείας*. Athènes.
- De cer.* ed. Reiske *Constantini Porphyrogeniti imperatoris De cerimoniis aulae Byzantinae libri duo*, e rec. J. J. Reiskii (CSHB), Bonnae 1829-1830.  
ed. Vogt Constantin VII Porphyrogénète, *Le Livre des cérémonies. 1, Texte. 1, Livre I, chapitres 1-46 (37); 2, Livre I, chapitres 47 (38)-92 (83)*, établi et trad. par A. Vogt, Paris 1935-1939 (2<sup>e</sup> tirage, Paris 1967).



- trad. Moffatt & Tall Constantine Porphyrogenetos, *The Book of ceremonies in two volumes*, transl. by A. Moffatt & M. Tall, with the Greek edition of the *Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae* (Bonn, 1829) (Byzantina Australiensia 18), Canberra 2012.
- Diegesis* Διήγησις περὶ τῆς οἰκοδομῆς τῆς μεγάλης ἐκκλησίας τῆς ἐπονομαζομένης ἀγίας Σοφίας, dans *Scriptores originum Constantinopolitanarum. 1*, rec. Th. Preger (Teubner), Lipsiae 1901, p. 74-108.
- Dig.* *Corpus iuris ciuilib. 1, Digesta*, rec. Th. Mommsen, retractavit P. Krüger, Berolini 1908.
- DOC 4, 1 et 2* M. HENDY, *Catalogue of the Byzantine coins in the Dumbarton Oaks collection and in the Whittemore collection. 4, Alexius I to Michael VIII, 1081-1261. 1, Alexius I to Alexius V (1081-1204); 2, The emperors of Nicaea and their contemporaries (1204-1261)*, Washington DC 1999.
- DOP* *Dumbarton Oaks papers*. Washington.
- DOS* Dumbarton Oaks studies. Cambridge Mass.
- DOSeals 1-6* *Catalogue of Byzantine seals at Dumbarton Oaks and in the Fogg Museum of Art. 1, Italy, North of the Balkans, North of the Black Sea*, ed. by J. Nesbitt and N. Oikonomides, Washington DC 1991; *2, South of the Balkans, the Islands, South of Asia Minor*, ed. by J. Nesbitt and N. Oikonomides, Washington DC 1994; *3, West, Northwest, and Central Asia Minor and the Orient*, ed. by J. Nesbitt and N. Oikonomides, Washington DC 1996; *4, The East*, ed. by E. McGeer, J. Nesbitt and N. Oikonomides, Washington DC 2001.
- Edicta* *Corpus iuris ciuilib. 3, Nouellae*, rec. R. Schoell, absoluit G. Kroll, Berolini 1895 (repr. Hildesheim 1993, 2005), p. 759-795.
- EEBS* Ἐπετηρὶς Ἐταιρείας Βυζαντινῶν σπουδῶν. Ἀθήνα.
- EHB* *The economic history of Byzantium : from the seventh through the fifteenth century*, A. E. Laiou, ed.-in-chief (DOS 39), Washington DC 2002.
- EI* *Encyclopédie de l'Islam*, Leiden – Paris 1913-1938.
- ÉO* *Échos d'Orient : revue d'histoire, de géographie et de liturgie orientales*. Bucarest.
- EΦΣ* Ἑλληνικὸς Φιλολογικὸς Σύλλογος Κωνσταντινουπόλεως.
- FM 1-12* *Fontes minores*, hrsg. von D. Simon (Forschungen zur byzantinischen Rechtsgeschichte), Frankfurt am Main 1976-.
- GCS* Die griechischen christlichen Schriftsteller. Leipzig – Berlin.
- Georg. Mon.* *Georgii Monachi Chronicon*, ed. C. de Boor, corr. P. Wirth, Stutgardiae 1978.
- GRBS* *Greek, Roman and Byzantine studies*. Durham.

- Hesychios, *Patria Πάτρια Κωνσταντινουπόλεως κατά Ήσύχιον Ἰλλούστριον*, dans *Scriptores originum Constantinopolitanarum. 1*, rec. Th. Preger (Teubner), Lipsiae 1901, p. 1-18.
- Hippodrom/Atmeydanı Hippodrom/Atmeydanı : a stage for Istanbul's history*, ed. by B. Pitarakis, Istanbul 2010.
- IGLS* *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, Beyrouth – Paris 1929-.
- ILS* *Inscriptiones latinae selectae*, ed. H. Dessau, Berolini 1892-1916.
- IRAIK* *Известия Русского археологического института в Константинополе*. Одесса, София.
- IstMitt* *Istanbulur Mitteilungen*. Istanbul – Tübingen.
- Iviron* 1, 2, 4 *Actes d'Iviron. 1, Des origines au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, éd. diplomatique par J. Lefort, N. Oikonomidès, D. Papachryssanthou, avec la collab. de H. Métrévéli (Archives de l'Athos 14), Paris 1985.
- Actes d'Iviron. 2, Du milieu du XII<sup>e</sup> siècle à 1204*, éd. diplomatique par J. Lefort, N. Oikonomidès, D. Papachryssanthou, avec la collab. de V. Kravari et de H. Métrévéli (Archives de l'Athos 16), Paris 1990.
- Actes d'Iviron. 4, De 1328 au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. diplomatique par J. Lefort, N. Oikonomidès, D. Papachryssanthou, V. Kravari, avec la collab. de H. Métrévéli (Archives de l'Athos 19), Paris 1995.
- JANIN, *Constantinople byzantine* R. JANIN, *Constantinople byzantine : développement urbain et répertoire topographique* (AOC 4A), 2<sup>e</sup> éd., Paris 1964.
- JANIN, *Géographie* 1, 3 R. JANIN, *La géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin. 1, Le siège de Constantinople et le patriarcat œcuménique. 3, Les églises et les monastères*, Paris 1953, 1969<sup>2</sup>.
- Géographie* 2 R. JANIN, *La géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin. 2, Les églises et les monastères des grands centres byzantins : Bithynie, Hellespont, Latros, Galésios, Trébizonde, Athènes, Thessalonique*, Paris 1975.
- Jean le Lydien, *Des magistratures de l'État romain*, texte établi, trad. et commenté par M. Dubuisson & J. Schamp (CUF), Paris 2006.
- Johannes Lydus, *On powers or the magistracies of the Roman state*, introd., crit. text, transl., commentary, and indices by A. C. Bandy, Philadelphia 1983.
- Ioannis Lydi De magistratibus populi Romani libri tres*, ed. R. Wünsch (Teubner), Lipsiae 1903.
- JGR* *Jus Graecoromanum*, cur. J. et P. Zepos, Athenis 1931, réimpr. Aalen 1962.
- JHS* *The journal of Hellenic studies*. London.
- JÖB* *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik*. Wien.

- JÖBG *Jahrbuch der österreichischen byzantinischen Gesellschaft*. Wien.
- JORDANOV, *Corpus* 1, 2, 3 I. JORDANOV, *Corpus of Byzantine seals from Bulgaria. 1, Byzantine seals with geographical names*, Sofia 2003; 2, *Byzantine seals with family names*, Sofia 2006; 3, Sofia 2009.
- JRA *Journal of Roman archaeology*. Portsmouth RI.
- JRS *The journal of Roman studies*. London.
- LAMPE *Greek patristic lexicon*, ed. by G. W. H. Lampe, Oxford 1961.
- Lavra 1, 3 *Actes de Lavra. 1, Des origines à 1204*, éd. diplomatique par P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, avec la collab. de D. Papachryssanthou (Archives de l'Athos 5), Paris 1970.  
*Actes de Lavra. 3, De 1329 à 1500*, éd. diplomatique par P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, D. Papachryssanthou (Archives de l'Athos 10), Paris 1979.
- Leo Diaconus *Leonis Diaconi caloensis Historiae libri decem; Liber de velitatione bellica Nicephori Augusti*, e rec. C. B. Hasii; accedunt *Theodosii acroases de Creta capta*, e rec. F. Jacobsii et *Luitprandi legatio cum aliis libellis qui Nicephori Phocae et Joannis Tzimiscius Historiam illustrent* (CSHB 11), Bonnae 1828.
- Léon le Diacre, *Empereurs du x<sup>e</sup> siècle*, présentation, trad. et notes par R. Bondoux et J.-P. Grélois (MTM 40), Paris 2014.
- Libanii Opera. 1-12*, rec. R. Foerster, Lipsiae 1903-1923.
- LP *Le Liber pontificalis*, texte, introd. et commentaire par L. Duchesne, 2 vol., Paris 1886 et 1892; III avec additions et corrections de L. Duchesne, C. Vogel éd., Paris 1955-1957.
- LSJ (& *Rev. suppl.*) *A Greek-English lexicon with a revised supplement*, comp. by H. G. Liddell & R. Scott, rev. and augm. throughout by H. S. Jones, Oxford 1996.
- MAGDALINO, *Constantinople médiévale* P. MAGDALINO, *Constantinople médiévale : étude sur l'évolution des structures urbaines* (MTM 9), Paris 1996.
- Malalas *Ioannis Malalae Chronographia*, rec. I. Thurn (CFHB 35), Berolini 2000.  
*The Chronicle of John Malalas*, a transl. by E. Jeffreys, M. Jeffreys & R. Scott (Byzantina Australiensia 4), Melbourne 1986.
- MAMA *Monumenta Asiae Minoris antiqua*. 1928-.
- MANGO, *Brazen House* C. MANGO, *The Brazen House : a study of the vestibule of the imperial palace of Constantinople* (Arkaeologisk-kunsthistoriske meddelelser 4, 4), København 1959.
- MANGO, *Développement urbain* C. MANGO, *Le développement urbain de Constantinople (iv<sup>e</sup>-vii<sup>e</sup> siècles)* (MTM 2), Paris 1985, réimpr. avec addenda en 1990 et 2004.

- MANSI *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, J. D. Mansi evulgavit, Florentiae – Venetiis 1759-1798 [réimpr. Paris 1901 et Graz 1960].
- MEFR *Mélanges de l'École française de Rome*. Rome.
- MEFRM *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*. Rome – Paris.
- MGH Monumenta Germaniae historica. Berlin. AA : Auctores antiquissimi. Ep. : Epistolae. SS : Scriptores. SS rer. Germ. : Scriptores rerum Germanicarum.
- Michael Attaleiates, *The history*, transl. by A. Kaldellis and D. Krallis (Dumbarton Oaks medieval library 16), Cambridge – London 2012.
- Michel Psellos, *Chronographie* Michel Psellos, *Chronographie ou Histoire d'un siècle de Byzance : (976-1077)*, texte établi et trad. par É. Renauld (Les Belles Lettres. Collection byzantine), Paris 1926-1928.
- Michaelis Pselli Chronographia* *Michaelis Pselli Chronographia*, hrsg. von D. R. Reinsch (Millennium Studien 51), Berlin – Boston 2014.
- Michel le Syrien *Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199)*, éd. et trad. par J.-B. Chabot, 1, *Traduction livres I-VII*; 2, *Traduction livres VIII-XI*; 3, *Traduction livres XII-XXI*; 4, *Texte syriaque*, Paris 1899–1924 (réimpr. Bruxelles 1963).
- MTM Monographies de *Travaux & mémoires*. Paris.
- MÜLLER-WIENER, *Bildlexikon* W. MÜLLER-WIENER, *Bildlexikon zur Topographie Istanbuls : Byzantion-Konstantinupolis-Istanbul bis zum Beginn des 17. Jahrhunderts*, Tübingen 1977.
- Niceph., *Breviarium = Ἱστορία σύντομος* Nikephoros, patriarch of Constantinople, *Short history*, text, transl. and commentary by C. Mango (CFHB 13), Washington DC 1990.
- Niceta Choniata Historia*, rec. I. A. van Dieten (CFHB 11), Berolini – Novi Eboraci 1975.
- Notitia urbis Constantinopolitanae* *Notitia dignitatum, accedunt Notitia urbis Constantinopolitanae et laterculi prouinciarum*, ed. O. Seeck, Berolini 1876.
- Nov.* *Corpus iuris ciuilis. 3, Nouellae*, rec. R. Schoell, absoluit G. Kroll, Berolini 1895 (repr. Hildesheim 1993, 2005). p. 759-795
- OCA Orientalia Christiana analecta. Roma.
- OCP *Orientalia Christiana periodica : commentarii de re orientali aetatis christianae sacra et profana*. Roma.
- ODB *Oxford dictionary of Byzantium*, A. P. Kazhdan ed. in chief, New York 1991.

- OIKONOMIDÈS, *Listes* N. OIKONOMIDÈS, *Les listes de préséance byzantines des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles : introduction, texte, traduction et commentaire* (Le monde byzantin 4), Paris 1972.
- Origines Constantinopolitanae Scriptores originum Constantinopolitanarum*, rec. Th. Preger (Teubner), Lipsiae 1901-1907.
- Pantéléemôn* *Actes de Saint-Pantéléemôn*, éd. diplomatique par P. Lemerle, G. Dagron, S. Ćircović (Archives de l'Āthos 12), Paris 1982.
- Parastaseis* *Παραστάσεις σύντομοι χρονικά*, dans *Scriptores originum Constantinopolitanarum. 1*, rec. Th. Preger (Teubner), Lipsiae 1901, p. 19-73.  
*Constantinople in the early eighth century : the Parastaseis syntomoi chronikai*, introd., transl. & commentary, ed. by Av. Cameron & J. Herrin (Columbia studies in the classical tradition 10), Leiden 1984.
- Patmos 1* *Βυζαντινὰ ἔγγραφα τῆς μονῆς Πάτμου. Α΄, Αὐτοκρατορικά, γενική εισαγωγή, ευρετήρια, πίνακες* υπό Ε. Λ. Βρανούση [ed. E. L. Vranousse] (Εθνικό Ἴδρυμα ερευνῶν. Κέντρο Βυζαντινῶν ερευνῶν), Αθήνα 1980.
- Patria* *Πάτρια Κωνσταντινουπόλεως*, dans *Scriptores originum Constantinopolitanarum. 2, Ps.-Codini Origines continens*, rec. Th. Preger (Teubner), Lipsiae 1907.  
 trad. : *Accounts of medieval Constantinople : Scriptores originum Constantinopolitanarum : the Patria*, transl. by A. Berger (Dumbarton Oaks medieval library 24), Cambridge Mass. – London 2013, p. 23-227 et 270-279.
- PBW* M. JEFFREYS *et al.*, *Prosopography of the Byzantine world*, <<http://pbw.kcl.ac.uk>>
- Peira* *Πείρα ἡγουν διδασκαλία ἐκ τῶν πράξεων τοῦ μεγάλου κυροῦ Εὐσταθίου τοῦ Ῥωμαίου = JGR. 4, Practica ex actis Eustathii Romani : epitome legum*, ex ed. C. E. Zachariae a Lingenthal, ἐπιμ. Ἰ. Δ. Ζέπου, Athenis 1931, réimpr. Aalen 1962.
- PG* *Patrologiae cursus completus. Series graeca*, accur. J.-P. Migne, Paris 1856-1866.
- Photius, *Bibliothèque. 2, Codices 84-185; 3, Codices 186-222*, texte établi et trad. par R. Henry, Paris 1960, 1962.
- Pierre Gilles, *Itinéraires byzantins*, introd., trad. du latin et notes par J.-P. Grémois (MTM 28), Paris 2007.
- PL* *Patrologiae cursus completus. Series latina*, accur. J.-P. Migne, Paris 1844-1865.
- PLRE* *The prosopography of the later Roman Empire*, by A. H. M. Jones, J. R. Martindale & J. Morris, Cambridge 1971-1992.
- PmbZ* *Prosopographie der mittelbyzantinischen Zeit*, nach Vorarbeiten F. Winkelmanns erstellt von R.-J. Lilie *et al.*, Berlin 1998-2000.
- PO* *Patrologia Orientalis*. Paris.

- Procopius, *De aed. Procopii Caesariensis opera omnia. 4, De aedificiis libri VI*, rec. J. Haury, addenda et corrigenda adjecit G. Wirth (Teubner), Leipzig 1964<sup>2</sup>.
- Procopius, *De bello Gothico Procopii Caesariensis opera omnia. 2, De bellis libri V-VIII*, rec. J. Haury, addenda et corrigenda adjecit G. Wirth (Teubner), Leipzig 1963<sup>2</sup>.
- Procopius, *De bello Persico Procopii Caesariensis opera omnia. 1, De bellis libri I-IV*, rec. J. Haury, addenda et corrigenda adjecit G. Wirth (Teubner), Leipzig 1962<sup>2</sup>, p. 4-304.
- Procopius, *De bello Vandalico Procopii Caesariensis opera omnia. 1, De bellis libri I-IV*, rec. J. Haury, addenda et corrigenda adjecit G. Wirth (Teubner), Leipzig 1962<sup>2</sup>, p. 307-552.
- Procopius, *Historia arcana Procopii Caesariensis opera omnia. 3, Historia quae dicitur arcana*, rec. J. Haury, addenda et corrigenda adjecit G. Wirth (Teubner), Leipzig 1963<sup>2</sup>.  
Procopée de Césarée, *Histoire secrète*, trad. et comment. par P. Maraval, Paris 1990.
- Prôtaton Actes du Prôtaton*, éd. diplomatique par D. Papachryssanthou (Archives de l'Athos 7), Paris 1975.
- Pseudo-Zachariah Rhetor The Chronicle of Pseudo-Zachariah Rhetor: church and war in late antiquity*, ed. by G. Greatrex and transl. from Syriac and Arabic sources by R. R. Phenix & C. B. Horn (Translated texts for historians 55), Liverpool 2011.
- RAC Rivista di archeologia cristiana*. Città del Vaticano.
- RALLÈS & POTLÈS 1-6 Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων*, ὑπὸ Γ. Α. Ῥάλλη καὶ Μ. Ποτλῆ, ἐν Ἀθήναις 1852-1859.
- RE Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart – München 1894-1997.
- REArm Revue des études arméniennes*. Paris.
- REB Revue des études byzantines*. Paris.
- REG Revue des études grecques*. Paris.
- Regesten 1-2 F. DÖLGER & P. WIRTH, Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565-1453. 1, Regesten von 565-1025; 2, Regesten von 1025-1204*, zweite, erweiterte und verbesserte Auflage, München 1960-1995.
- Regesten 476-565 Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 476 bis 565*, bearb. von T. Lounghis, B. Blysidu, St. Lampakes, Nicosia 2005.
- Regestes 2-3 V. GRUMEL, Les registres des actes du patriarcat de Constantinople. 1, Les actes des patriarches. 2-3, Les registres de 715 à 1206*, 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée par J. Darrouzès, Paris 1989.

- RN* *Revue numismatique*. Paris.
- ROC* *Revue de l'Orient chrétien*. Paris.
- RSBN* *Rivista di studi bizantini e neoellenici*. Roma.
- SB* *Sammelbuch griechischer Urkunden aus Ägypten*. Wiesbaden 1913-.
- SBS* *Studies in Byzantine sigillography*.
- SC* Sources chrétiennes. Paris.
- Scylitzes *Ioannis Scylitzae Synopsis historiarum*, rec. I. Thurn (CFHB. Series Berolinensis 5), Berlin – New York 1973.
- Scylitzes continuatus dans Georgius Cedrenus : *Georgius Cedrenus Ioannis Scylitzae ope*, ab I. Bekkero suppletus et emendatus (CSHB 4), Bonnae 1838-1839, vol. 2, p. 641-744.
- Scylitzes continuatus *Ἡ συνέχεια τῆς Χρονογραφίας τοῦ Ἰωάννου Σκυλίτση (Ioannes Skylitzes continuatus)*, εκδ. Ε. Θ. Τσολάκης [E. Th. Tsolakis] (Ἴδρυμα μελετῶν Χερσονήσου τοῦ Αἴμου 105), Θεσσαλονίκη 1968.
- SEG* *Supplementum epigraphicum Graecum*.
- Skylitzès, *Empereurs* Jean Skylitzès, *Empereurs de Constantinople*, texte trad. par B. Flusin et annoté par J.-C. Cheynet (Réalités byzantines 8), Paris 2003.
- Socrate de Constantinople, *Histoire ecclésiastique/Sokrates, Kirchengeschichte*  
Sokrates, *Kirchengeschichte*, hrsg. von G. Ch. Hansen (GCS 1), Berlin 1995.  
Socrate de Constantinople, *Histoire ecclésiastique*, texte grec de l'éd. G. C. Hansen, trad. par P. Périchon & P. Maraval (SC 470, 493, 505, 506), Paris 2004-2007.
- Souda* *Suidae Lexicon*, ed. A. Adler (Lexicographi Graeci recogniti et apparatu critico instructi 1), Lipsiae, 1928-1938.
- Sozomène, *Histoire ecclésiastique/Sozomenus, Kirchengeschichte*  
Sozomenus, *Kirchengeschichte*, hrsg. von J. Bidez, einleit., zum Druck besorgt und mit Registern versehen von G. C. Hansen (GCS 50), Berlin 1960.  
Sozomène, *Histoire ecclésiastique. Livres I-II; Livres III-IV; Livres V-VI; Livres VII-IX*, texte grec de l'éd. J. Bidez, G. C. Hansen, introd. par B. Grillet et G. Sabbah, trad. par A.-J. Festugière revue par B. Grillet (SC 306, 418, 495, 516), Paris 1983, 1996, 2005, 2008.
- StT* *Studi e testi*. Biblioteca Apostolica Vaticana, Città del Vaticano.
- Symeon Magister, *Chronicon Symeonis Magistri et Logothetae Chronicon*, rec. S. Wahlgren (CFHB 44, 1), Berolini – Novi Eboraci 2006.

- Syn. CP* *Synaxarium Ecclesiae Constantinopolitanae e codice Sirmondiano nunc Berolinensi, adiectis synaxariis selectis : Propylaeum ad Acta sanctorum Novembris*, opera et studio H. Delehaye, Bruxelles 1902.
- Teubner Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana.
- Themistius, *Orationes Themistii orationes quae supersunt. 1-3*, rec. H. Schenkl, opus consumavit G. Downey (Teubner), Lipsiae 1965-1974.
- Theophanis Chronographia*  
*Theophanis Chronographia*, rec. C. de Boor (Teubner), Lipsiae 1883-1885 [réimpr. Hildesheim – New York 1980].  
*The Chronicle of Theophanes Confessor : Byzantine and Near Eastern history AD 284–813*, transl. with introd. and comment. by C. Mango and R. Scott with the assistance of G. Greatrex, Oxford 1997.
- Theophanes continuatus  
 ed. Bekker *Theophanes continuatus, Ioannes Cameniata, Symeon Magister, Georgius Monachus*, ex rec. I. Bekkeri (CSHB 31), Bonnae 1838.  
 ed. Featherstone & Signes *Chronographiae quae Theophanis Continuati nomine fertur libri I-IV*, rec., anglice verterunt, indicibus instruxerunt M. Featherstone & J. Signes-Codoñer, nuper repertis schedis C. de Boor adiuvantibus (CFHB 53), Boston – Berlin 2015.
- Theoph. Sim. *Theophylacti Simocattae Historiae*, ed. C. de Boor, ed. correctiorem cur. P. Wirth, Stutgardiae 1972.
- TIB Tabula Imperii Byzantini. Wien.  
 TIB 2 : F. HILD & M. RESTLE, *Kappadokien (Kappadokia, Charsianon, Sebasteia und Lykandos)*, Wien 1981.  
 TIB 6 : P. SOUSTAL, *Thrakien (Thrakē, Rodopē und Haimimontos)*, Wien 1991.  
 TIB 10 : J. KODER, *Aigaion Pelagos (die nördliche Ägäis)*, Wien 1998.  
 TIB 12 : A. KÜLZER, *Ostthrakien (Euröpē)*, Wien 2008.  
 TIB 13 : K. BELKE, *Bithynia und Hellespontos*, Wien 2018, sous presse.
- TLG *Thesaurus linguae Graecae*.
- TLG® *Thesaurus linguae Graecae Digital Library*, project director M. C. Pantelia, University of California, Irvine. <http://www.tlg.uci.edu>.
- TM *Travaux & mémoires*. Paris.
- Variorum CS Variorum collected studies series. London – Aldershot.
- Vatopédi 1 *Actes de Vatopédi. 1, Des origines à 1329*, éd. diplomatique par J. Bompaire, J. Lefort, V. Kravari, C. Giros (Archives de l'Athos 21), Paris 2001.



- VV *Византийский временник*. Москва.
- Water supply J. CROW, J. BARDILL & R. BAYLISS, *The water supply of Byzantine Constantinople*, (Journal of Roman studies. Monograph series 11), London 2008.
- WBS Wiener byzantinistische Studien. Wien.
- Xénophon *Actes de Xénophon*, éd. diplomatique par D. Papachryssanthou (Archives de l'Athos 15), Paris 1986.
- ZACOS & VEGLERY G. ZACOS & A. VEGLERY, *Byzantine lead seals. 1*, Basel 1972.
- ZACOS 2 G. ZACOS, *Byzantine lead seals. 2*, compiled and ed. by J. W. Nesbitt, Berne 1984-1985.
- Zosime Zosime, *Histoire nouvelle*, texte établi et trad. par F. Paschoud : 1, *Livres I-II*, Paris 1971 (nouvelle éd. 2000) ; 2, 1, *Livre III*, Paris 1979 ; 2, 2, *Livre IV*, Paris 1979.
- ZPE *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*. Bonn.
- ZRVI *Зборник радова Византолошког института*. Београд.





# LES ÉGYPTIENS À LA CAPITALE OU QUAND LA POPYROLOGIE S'INVITE À CONSTANTINOPE

édition comparée des *P.Cair.Masp.* I 67024-67025

par Jean-Luc FOURNET

---

En 551, quatre Égyptiens originaires d'un gros village de la province de Thébaidé, Aphrodité, se rendent à Constantinople pour obtenir de l'empereur le rescrit édité ci-après qui leur permettra d'accélérer la procédure opposant leur village au fisc. L'entreprise n'est pas une mince aventure : ils ont à affronter les périls de la traversée – l'un d'entre eux les évoque dans un poème qu'il écrit à l'occasion : « j'ai souffert assez de maux sur les flots impétueux de la mer »<sup>1</sup> – et à trouver leurs repères dans une mégalopole dépayssante où ils seront amenés à résider plusieurs mois jusqu'à ce qu'ils aient pu atteindre l'empereur<sup>2</sup>.

*Mutatis mutandis*, ce sentiment de dépayssement, c'est un peu celui que ressent le papyrologue qui s'aventure sur la côte du Bosphore, plus habitué qu'il est aux rives du Nil. Il est vrai que, même s'il est spécialiste de l'Égypte byzantine et qu'il apporte ainsi sa contribution à une meilleure connaissance de l'histoire et de la culture de l'Empire dans toute son extension et sa variété, rares sont pour lui les occasions de travailler sur des papyrus qui font directement allusion à la capitale ou – bien mieux – qui en proviennent<sup>3</sup>. Les quelques documents constantinopolitains échoués dans la vallée du Nil sont d'autant

Les références aux éditions papyrologiques sont données selon les abréviations de la *Checklist of editions of Greek, Latin, Demotic, and Coptic papyri, ostraca and tablets* (<http://papyri.info/docs/checklist>).

1. *P.Aphrod.Lit.* IV 5, 19.

2. On leur a donné l'adresse de compatriotes qu'ils contactent pour trouver de l'aide : cf. J.-L. FOURNET, Les tribulations d'un pétitionnaire égyptien à Constantinople : révision de *P.Cair.Masp.* III 67352, dans *Proceedings of the 25<sup>th</sup> international congress of papyrology*, T. Gagos, ed., Ann Arbor 2010, p. 243-252, ici p. 247. Le rescrit dont il sera question plus loin évoque l'attente prolongée dans la cité (*P.Cair.Masp.* I 67024, 17).

3. Pour les premiers, cf. K. HELMS & M. ZELLMANN-ROHRER, A pearl of great price? (P.Mich. inv. 4086), *Chronique d'Égypte* 92, 2017, p. 133, n. 16 et, pour les seconds, cf. E. CRISCI, *Scrivere greco fuori d'Egitto : ricerche sui manoscritti greco-orientali di origine non egiziana dal IV secolo a.C. all'VIII d.C.* (Papyrologica Florentina 27), Firenze 1996, p. 101-107. Ajouter à la liste des textes documentaires *P.Cair.Masp.* III 67352 (cf. FOURNET, Les tribulations d'un pétitionnaire égyptien [cité n. 2]) ; probablement *P.Gascou* 48 (548-565) – on trouvera ci-après (§ III) des arguments supplémentaires

plus inestimables qu'ils offrent, pour la période protobyzantine, les seuls témoins d'écrits originaux échappés du naufrage subi par l'immense production documentaire de la capitale impériale du fait de ses conditions climatiques. Les papyrus dont il va être ici question font partie de ces quelques exceptions. Ils m'offrent ainsi l'occasion de me joindre à l'hommage rendu à Gilbert Dagron et de témoigner ma reconnaissance à ce maître qui a toujours manifesté de l'intérêt et de la bienveillance pour mes travaux quoique concernant des horizons éloignés de ses préoccupations directes<sup>4</sup>. Lui, le spécialiste de Constantinople, n'a pas hésité à siéger jadis à mon jury de thèse et à se laisser ainsi entraîner sur les rivages exotiques du Nil pour se frotter aux papyrus d'un obscur littérateur égyptien. À mon tour, plus de deux décennies plus tard, de faire le chemin inverse et, en signe de gratitude et d'admiration pour son œuvre, de m'aventurer, en suivant nos quatre Égyptiens, dans cette cité qu'il a tant aimée et servie.

Les deux papyrus qui font l'objet de cette contribution sont connus depuis longtemps. Ils n'ont pourtant jamais été édités intégralement ni même traduits de façon toujours satisfaisante. Et surtout, puisqu'ils donnent deux versions d'un même document, ils n'ont jamais été scrutés systématiquement de façon comparative. Or, si j'ai raison de penser qu'une des deux versions est due à l'un de nos quatre Égyptiens et l'autre (inédite) à un Constantinopolitain, ils nous offrent l'occasion unique de confronter, à travers les écritures, le lexique et les modes d'expression, deux univers culturels quelque peu en décalage.

I. ÉDITION DE *P. CAIR.MASP.* I 67024-67025 :  
UN DOCUMENT EN DEUX VERSIONS ET DEMIE

Les *P. Cair.Masp.* I 67024 (1) et 67025 (2) sont deux papyrus provenant des archives de Dioscore d'Aphrodité (v<sup>e</sup> s.)<sup>5</sup>. Ils appartiennent à un dossier de pièces relatives aux démarches entreprises à Constantinople par une délégation de notables du village d'Aphrodité (Dioscore fils d'Apollôs, son frère Sênouthês, Kallinikos fils de Biktôr et Apollôs fils d'Iôannês<sup>6</sup>). L'affaire motivant ce voyage porte sur les impôts dus par le village pour la 11<sup>e</sup> indiction (547/548) : ils auraient été remis à un certain Theodosios

pour une provenance constantinopolitaine – ; et peut-être *SPP* XX 146 (v<sup>e</sup>/vi<sup>e</sup> s. éd. ; plutôt, selon moi, v<sup>e</sup> s. d'après une image) et *P. Pommersf.* 1 (Constantinople ou Italie?, vi<sup>e</sup> s.).

4. Sa hauteur de vues et la vive conscience qui était la sienne de la nécessité de ne rien dédaigner de ce qui faisait la variété de l'Empire byzantin l'ont du reste incité à encourager les études papyrologiques au sein du Centre d'histoire et civilisation de Byzance dont il avait pris la direction, parfois de la façon la plus matérielle qui soit : je me souviens encore de cette matinée où nous avons déménagé tous deux, en DS, la collection de papyrus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans les locaux du Collège de France à Cardinal-Lemoine : il avait œuvré à ce transfert en obtenant du secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Jean Leclant, que je puisse étudier ces pièces dans les meilleures conditions qui soient.

5. Sur ces archives, voir en dernier lieu *Les archives de Dioscore d'Aphrodité cent ans après leur découverte : histoire et culture dans l'Égypte byzantine*, éd. par J.-L. Fournet (Études d'archéologie et d'histoire ancienne), Paris 2008, où l'on trouvera une liste des papyrus qui forment cet ensemble (annexe 2, p. 307-343) et des études qui introduisent aux diverses problématiques qu'il soulève.

6. G. RUFFINI, *A prosopography of Byzantine Aphrodito* (American studies in papyrology 50), Durham 2011, respectivement *s.n.* Dioscorus 2 ; Senouthes 1 ; Kallinikos 6 ; et Apollos 128.

(dont la qualité n'est pas explicitement donnée par les textes, mais qui pourrait être soit un fonctionnaire de la *domus divina*, soit un grand propriétaire foncier exerçant une forme de patronage sur le village<sup>7</sup>) qui ne les aurait pas transmis à l'administration fiscale. Cette dernière les réclame au village, qui se voit obligé de les verser une seconde fois. Une plainte auprès du duc de Thébaïde ne semble pas avoir été entendue et le village engage donc une procédure par rescrit auprès de l'empereur, ce qui explique le séjour de nos quatre Aphroditéens à Constantinople<sup>8</sup>. Ils en profitent pour aborder un autre contentieux qui les oppose à l'administration fiscale depuis quelques années : le privilège d'autopragie accordé au village d'Aphrodité par l'empereur Léon<sup>9</sup>, en vertu duquel il lève lui-même ses impôts et les verse directement à la caisse provinciale sans l'intervention de fonctionnaires du nome, notamment du pagarque, aurait été bafoué par le pagarque Ioulianos, qui aurait en outre perpétré des exactions à l'encontre dudit village. Ils s'en plaignent et demandent réparations.

C'est le rescrit (θεῖαι συλλαβαί, *sacrae litterae*<sup>10</sup>) adressé par l'empereur au gouverneur local, le duc de Thébaïde, que contiennent les *P. Cair. Masp. I 67024* et *67025*. Mais celui-ci n'est pas la version définitive remise par la chancellerie impériale – qui ne nous est pas parvenue, même en copie, l'original ayant été remis au duc de Thébaïde. Il s'agit de trois brouillons, ou plus exactement de deux brouillons et demi, du texte du rescrit que les pétitionnaires ont soumis à la chancellerie impériale pour aider cette dernière à établir le rescrit définitif<sup>11</sup>. Le premier, *P. Cair. Masp. I 67024 (1)*, donne sur le recto une esquisse complète de texte (version A) de la main même – ce que n'avait pas vu le premier éditeur – de Dioscore fils d'Apollôs, qui conduisait la délégation des quatre Aphroditéens. Personnage central des archives où ces brouillons de rescrits ont été retrouvés, Dioscore, peut-être plus connu comme le dernier poète grec d'Égypte, est une figure désormais illustre de la papyrologie, sur laquelle il n'y a pas lieu de s'appesantir ici<sup>12</sup>. Dioscore reprend les l. 30-52 de cette première esquisse au verso (version A').

7. Pour la première hypothèse, cf. *P. Aphrod. Lit. IV 1*, 10n. ; pour la seconde, C. ZUCKERMAN, Les deux Dioscore d'Aphrodité ou Les limites de la pétition, dans *La pétition à Byzance*, éd. par D. Feissel & J. Gascou (MTM 14), Paris 2004, p. 75-92, ici p. 75-77.

8. Cf. ZUCKERMAN, Les deux Dioscore d'Aphrodité (cité n. 7) ; J.-L. FOURNET, Des villageois en quête de lettres officielles : le cas des pétitionnaires d'Aphrodité (Égypte, VI<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), dans *Official epistolography and the language(s) of power : proceedings of the first international conference of the research network Imperium & Officium* ed. by S. Procházka, L. Reinfandt & S. Tost (Papyrologica Vindobonensia 8), Wien 2015, p. 255-266.

9. *P. Cair. Masp. I 67019 v<sup>o</sup>*, 5-6 (Constantinople, 548 ou 551), pétition à Justinien.

10. Cf. I, 13-14 ; 19. Pour les autres expressions usitées dans le dossier, cf. FOURNET, Des villageois en quête de lettres officielles (cité n. 8), p. 261.

11. Je ne reviendrai pas ici sur ce processus d'élaboration des rescrits où les pétitionnaires jouent un rôle déterminant : voir ZUCKERMAN, Les deux Dioscore d'Aphrodité (cité n. 7), p. 82-85, et FOURNET, Des villageois en quête de lettres officielles (cité n. 8), p. 259-263.

12. Sur Dioscore, on consultera toujours les excellentes études de J. MASPERO, Un dernier poète grec d'Égypte : Dioscore, fils d'Apollôs, *REG* 24, 1911, p. 426-481, et de H. I. BELL, An Egyptian village in the age of Justinian, *JHS* 64, 1944, p. 21-36. Plus récemment L. S. B. MACCOULL, *Dioscorus of Aphrodito : his work and his world* (The transformation of the classical heritage 16), Berkeley 1988 ; *P. Mich. Aphrod.*, p. 8-23 ; les diverses contributions éditées dans *Les archives de Dioscore d'Aphrodité* (cité n. 5). Pour son œuvre littéraire, cf. *P. Aphrod. Lit. IV*.

Mais ce n'est pas tout : un autre feuillet de papyrus, *P.Cair.Masp.* I 67025 (2), donne une seconde version, plus complète encore, du rescrit (version B). Elle est écrite par une autre main<sup>13</sup> et doit être considérée comme la version la plus proche de celle qui fut remise à l'administration impériale. C'est elle qui offre le texte à la fois le plus complet (notamment avec la fin qui manque dans les versions A et surtout A') et le plus correct. Il est dommage que ce ne soit pas elle que Jean Maspero ait publiée complètement dans son édition des papyrus des archives de Dioscore. Cette lacune est maintenant comblée avec sa première édition complète que je propose ici et qui va permettre une étude génétique des versions ; ce sera l'objet principal de l'analyse qui suivra – l'affaire elle-même et la procédure dont nos papyrus sont les témoins étant déjà bien connues et étudiées. Les différences entre ces versions (dont on trouvera un tableau synoptique en annexe) dépassent le cadre de simples mises au point de l'expression ou de polissage de la forme ; elles montrent que la seconde version (B) a essayé de rendre la proposition de rescrit plus adéquate aux conditions de la procédure et pointent des différences de formation et de milieu entre les deux scripteurs. En bref, elles nous font entrer dans le processus d'élaboration d'un document par deux professionnels de l'écrit de l'Antiquité tardive et nous font toucher du doigt les conditionnements culturels auxquels ils étaient soumis.

Donnons tout d'abord les textes et leur traduction, accompagnée de notes adlinéaires<sup>14</sup>. L'analyse comparative suivra.

## 1. BROUILLON DE RESCRIT IMPÉRIAL (VERSIONS A ET A')

*P.Cair.Masp.* I 67024  
Planches 1-2

Constantinople  
551

### Éditions

- J. MASPERO, Études sur les papyrus d'Aphrodité, *BIFAO* 6, 1908, p. 75-120, ici p. 95-99 ;
- *P.Cair.Masp.* I 67024 ;
- *Sel.Pap.* II 218 ;
- M. AMELOTTI & L. MIGLIARDI ZINGALE, *Le costituzioni giustinianee nei papiri e nelle epigrafi. Seconda edizione* (Florentina Studiorum Universitas. Legum Iustiniani Imperatoris vocabularium 1), 2<sup>e</sup> éd., Milano 1985, p. 44-49.

### Traductions

- BELL, An Egyptian village (cité n. 12), p. 31-32 (l. 1-22, 24-35) ;
- *Sel.Pap.* II 218 ;
- G. GERACI, Per una storia dell'amministrazione fiscale nell'Egitto del VI secolo d.C. : Dioskoros e l'autopragia di Aphrodito, dans *Actes du XV<sup>e</sup> congrès international de papyrologie. 4*, Bruxelles 1979, p. 195-205, ici p. 198-199 (l. 1-24, 30-45) ;

13. Malgré Jean Maspero, *P.Cair.Masp.* I, p. 25 : « Écriture analogue, peut-être de la même main. »

14. L'apparat critique est à deux niveaux : le premier est purement paléographique ; le second donne les formes normalisées et signale les lectures du précédent éditeur (M = J. Maspero ; F = J.-L. Fournet) ainsi que celles de la *Duke databank of documentary papyri* (<http://www.papyri.info/>). Pour éviter des redondances et surtout permettre au lecteur de saisir aisément les divergences entre A et B, j'ai signalé entre crochets, dans la traduction de A, les variantes de B, ce qui me dispensera de donner une traduction intégrale de B.

- P. VAN MINNEN, Dioscorus and the law (cité *infra* n. 59), p. 131 (l. 24-25).

#### Bibliographie

VOIR AMELOTI & MIGLIARDI ZINGALE, *Le costituzioni giustinianee nei papiri e nelle epigrafi* (cité *supra*), p. 44.

Description matérielle : coupon de H 89,8 × L 32 cm présentant les dimensions d'origine et écrit *transversa charta*. On notera la présence d'une seule *kollêsis* (41 cm *k.* 48,8 cm), ce qui nous donne des *kollêmata* d'une largeur très au-dessus de la moyenne à laquelle on est habitué avec les papyrus d'Égypte (moins de 20 cm). Même si celle-ci a tendance à augmenter à l'époque protobyzantine (cf. E. G. TURNER, *The terms recto and verso : the anatomy of the papyrus roll* [= *Actes du XV<sup>e</sup> congrès international de papyrologie. 1*, Papyrologica Bruxellensia 16], Bruxelles 1978, p. 62), une largeur de presque 50 cm est excessivement inhabituelle dans les papyrus d'Aphrodité. Faut-il en inférer que le rouleau dans lequel le présent coupon a été taillé a été acheté à Constantinople? On notera que le document que Turner allègue pour une largeur de 50 cm (*P.Abinn.* 1) est une pétition adressée à l'empereur Constance et donc peut-être rédigée à Constantinople. Par ailleurs, 2, qui a indubitablement été écrit à Constantinople (cf. § III), est encore plus intrigant de ce point de vue : il semble être fait d'un seul *kollêma* de plus de 90 cm! Ces deux textes seraient-ils les témoignages d'une production de papyrus à destination de Constantinople – production qui privilégierait des rouleaux formés de *kollêmata* beaucoup plus larges que ceux constituant communément les rouleaux usités sur place, en Égypte? Il s'agirait d'une production jugée de qualité supérieure : étant donné que les *kollêseis* constituent des zones ayant tendance à mal vieillir (elles peuvent s'effranger et virer à une couleur plus sombre que le reste) et où le calame évolue avec une moindre fluidité, moins un rouleau en comptait, plus il devait être considéré comme étant de qualité. Une telle conclusion ne trouve, pour l'instant, de possible confirmation que dans le *P.Cair.Masp.* I 67019 (brouillons de deux pétitions, dont l'une adressée à Justinien, vraisemblablement écrits dans la capitale en 548/549 ou 551) où, en m'appuyant sur l'image, je ne parviens pas à repérer de *kollêsis* sur les 71 cm constituant la hauteur de ce coupon – un examen autoptique serait néanmoins nécessaire. Notons que les autres papyrus constantinopolitains du même dossier attestent des *kollêmata* allant de 16 à 25 cm<sup>15</sup>, montrant par là même que plusieurs standards de papyrus étaient en usage dans la capitale. Une étude systématique mériterait d'être menée sur le sujet.

Le texte de la version A', sur le verso, suit, séparé par un blanc, un éloge isopséphique de saint Ménas (*P.Aphrod.Lit.* IV 48) écrit aussi par Dioscore, de sa main littéraire.

Main de Dioscore fils d'Apollôs.

#### Texte

*recto*

*version A*

↓ [Ϝ Πρ]οσ[ε]ῖ ἡ' λθ[ὼν] ἔν' [ἡμῖν ἐδίδα[ξε]ν] ἡμῖν ὀρμάσθαι μὲν ἐκ τῆσδε [τ]ῆς κώμης τῆς Θηβαίων χώρα[ς] διδάσκων, τὸν πατέρα δὲ

15. *P.Cair.Masp.* I 67026 : un *kollêma*, peut-être incomplet, de 25 cm ; 67027 : un *kollêma* complet de 16,2 cm ; 67028 : un *kollêma* complet de 20,8 cm ; 67029 : un *kollêma* complet de 22 cm ; 67032 : au moins deux *kollêmata* complets de 18 et 24 cm ; *SB VI* 9102 : quatre *kollêmata* complets d'environ 22,5 cm. Je ne parviens pas à repérer avec précision les *kollêseis* du *P.Cair.Masp.* II 67126. L'examen des *kollêseis* de tous ces papyrus a été mené sur des images numériques : les dimensions données sont donc approximatives.



- [τὸ]ν οἰκεῖον τῶν ἐν αὐτῇ κεκτημένον πρῶτον γενόμενον  
 [καὶ] τὰς ὑπὲρ τοῦ παντὸς χωρίου συντελείας ἀναλεγόμενον,  
 5 ἐπὶ τοῦς τῆς ἐπιχωρίου τάξεως ταύτας κατατιθέναι· ἐπειδὴ δὲ  
 παρὰ τῶν κατὰ καιρὸν ἀρχόντων οὐ τὰς τυχούσας ἀδικίας  
 ὑπέμεινον, τῷ θείῳ ἡμῶν οἴκῳ σφᾶς αὐτοὺς ἐπιδόουσι καὶ ὑπὸ ἄτην προσ-  
 τασίαν [[αὐτοῦ]] γενέσθαι ἄτην αὐτοῦ· Θεοδόσιον δὲ τὸν μεγαλοπρεπέστατον, τῆς  
 ἀπουσίας  
 δραζάμενον τοῦ πατρὸς τοῦ δεομένου, τοὺς μὲν τῆς κόμης  
 10 ἀναλέξασθαι φόρους, οὐδὲν δὲ καταθεῖναι παντελῶς  
 [ἐ]πὶ τὸν δημόσιον λόγον, ὥστε τοὺς τῆς ἐπιχωρίου τάξεως ἄλλοις  
 πάλιν ἐκ δευτέρου τοὺς ἰκέτας τὰς ἐπικείμενας αὐτοῖς  
 συντελείας εἰσπράξαι· περί τε τούτου θείας ἡμῶν ἤδη  
 πορίσασθαι συλλαβὰς πρὸς τὴν σὴν ἐνδοξ(ό)τ(η)τα γεγραμμένας,  
 15 ἀλλὰ τὴν ἐκείνου περιδρομὴν πλέον τῶν ἡμετέρων  
 ἰσχύσαι κελεύσεων, ὥστε τῷ δεομένῳ δευτέρας ἀφορμὴν  
 ὁδοῦ καὶ μείζονος καταστήναι τὸ πρᾶγμα τριβῆς. Θεσπίζομεν  
 τοίνυν τὴν ἐνδοξ(ό)τ(η)τα τὴν σὴν νῦν γοῦν ταῖς δεδομέναις  
 20 περὶ τούτου τῷ ἰκέτῃ θεαῖς συλλαβαῖς πέρας ἐπιθεῖναι τὸ  
 προσῆκον, καὶ μὴ χρόνους ἐκ χρόνων αὐτὸν ἤτοι τὴν  
 κατ' αὐτὸν κόμην τῶν ἐποφειλομένων αὐτοῖς ἀπο-  
 στερεῖσθαι, ὡς μὴ κατὰ τὴν πρόφασιν ταύτην ἀτονίαν  
 αὐτοῖς ἄλλοις ὀλίγον ὕστερον περὶ τὴν τῶν δημοσίων φόρων  
 γενέσθαι καταβολήν. Ἐπειδὴ δὲ φησὶν τινὰς ἄλλοις κατ' αὐτὴν  
 25 κεκτημένων τὴν κόμην πράγματα τοῦ δεομένου καὶ τῶν  
 ἀδελφῶν τῶν αὐτοῦ παρὰ τὸν τοῦ δικαίου λόγον ἀφελέσθαι  
 [[ἀφορμὴ τῆς τοῦ εἰρημέ(νου) δημοσίου δευτέρας ἄλλοις]], θεσπίζομεν τὴν  
 ἐνδοξ(ό)τ(η)τα τὴν σὴν  
 [καὶ τ]ᾶ [πε]ρὶ τούτου σκοποῦσαν, εἰ οὕτως ἔχοντα εὗροις,  
 τὸ ἰκανὸν τῷ τε δεομένῳ καὶ τοῖς ἀδελφοῖς τοῖς αὐτοῦ κατὰ τὸν  
 30 νόμον γενέσθαι παρασκευάσαι. Πρὸς τούτοις ἐδίδαξαν ἡμᾶς  
 Ἰουλιανὸν παγάρχην τῆς Ἀνταιοπολιτῶν βουλευθῆναι τὴν κατ' αὐτοὺς  
 κόμην ὑπὸ τὴν οἰκειάν παγarchίαν ποιήσασθαι καὶ ταῦτα μηδέ-  
 ποτε τελεσάντων ὑπὸ παγarchίαν αὐτῶν ἀλλὰ κατὰ τὸ τῶν  
 αὐτοπράκτων σχῆμα δι' ἑαυτῶν τοὺς δημοσίους φόρους ἐπὶ [[τοὺς]]  
 35 τὴν ἐπιχώριον τάξιν κατατιθέντων· ἐπειδὴ δὲ οὐκ ἠνέσχον-  
 το τούτου τοῦ μέρους, ἐπελθεῖν αὐτοῖς καὶ πραγμάτων ἀρπαγὴν  
 ἀμαρτήσαι· <sup>a</sup> καὶ τοσαύτην ἀπλῶς τὴν ἀτοπίαν γενέσθαι τὴν

- αὐτοῦ ἄ[αὐτοῖς τε καὶ τῇ αὐτῶν κόμῃ] ὥστε καὶ ὑπὸ τὴν παγαρχίαν ποιήσασθαι,  
 πρᾶγμα πάσης  
 ἀτοπίας ἐπέκεινα. <sup>α</sup> Θεσπίζομεν τοίνυν τὴν ἐνδοξ(ότητα) τὴν σὴν  
 40 ἐξετάσαι τὰ περὶ τούτου <sup>α</sup> μεθ' ὅσης νόμος ἀκριβείας προστάττει  
 καὶ εἰ <sup>α</sup> ταῖς ἀληθείαις μηδέποτε τοὺς τὴν αὐτὴν κόμην οἰκοῦντας  
 ὑπὸ παγαρχίαν τελέσαντας εὔροις, <sup>α</sup> ἀποστήσαι μὲν τὸν προειρημέ[(νον)]  
*vacat* τῆς πρὸς αὐτοὺς μετουσίας, <sup>α</sup> θεραπεῦσαι δὲ παρα-  
 σκευάσαι τοῖς δεομένοις τὰς ἀπηννηγεμένας παρ' αὐτο[ῦ]  
 45 βλάβας αὐτοῖς καθὰ τοῖς περὶ τούτου νόμοις δοκεῖ. Ἄξει{ς} δὲ  
 καὶ τοὺς ἄλλους ἢ σὴ ἐνδοξ(ότης) ὅσοι ἄτης ἄτε' σῆς τάξεως καὶ παγανῶν' τοῖς  
 δεομένοις ἐπὶ τε  
 χρήμασιν καὶ ἐγκλήμασιν ὑπεύθυνοι φανεῖεν  
 τυγχάνειν· καὶ τὰ τ' ἐς χρήματα βλέποντα θεραπεῦσαι τοῖς  
 δεομένοις κατὰ τὸν νόμον, ὑπὲρ τε τῶν ἐγκλημάτων  
 50 νομίμοις ποιναῖς ὑποθεῖναι φροντιεῖ {η} τοὺς {μὲν} ταῦτα  
 ἡμαρτηκότας, ὥστε τὸ ἰκανὸν ἐφ' ἑκατέρῳ, τοῖς τε δεομένοις  
 καὶ τῷ νόμῳ, γενέσθαι, † τῶν κατὰ συναρπαγὴν οἶον εἶκος συλλαβῶν  
 ποριζομένων παρὰ τὰ παρ' ἡμῶν νῦν θεσπισθέντα {θεσπίζομεν} οὐδεμίαν  
 δυναμένων ἔχειν ἴσχυον [[τὰ αὐτὰ . . . . .]]

*verso**version A'*

→

- 55 † Πρὸς τούτοις ἐδίδαξαν ἡμᾶς Ἰουλιανὸν τὸν ἐπίκλην Ἄρσενοίτην  
 καὶ παγάρχη τῆς Ἀνταιοπολ(ιτῶν) βουληθῆναι τὴν κατ' αὐτοὺς κόμην  
 ὑπὸ τὴν οἰκειάν παγαρχίαν ποιήσασθαι καὶ ταῦτα μηδέποτε  
 τελεσάντων ὑπὸ παγαρχίαν αὐτῶν ἀλλὰ κατὰ τὸ τῶν αὐτοπράκτω \γ'  
 σχῆμα δι' ἑαυτῶν τοὺς δημοσίους φόρους πρὸς τὴν ἐπιχώριον τάξιν \ν'  
 60 κατατιθέντων· ἐπειδὴ δὲ οὐκ ἠνέσχοντο τούτου τοῦ μέρους,  
 ἐβέλθειν αὐτοῖς καὶ πραγμάτων ἀρπαγὴν ἁμαρτήσαι· καὶ τῷ αὐτῷ  
 ἀπλῶς τὴν ἀτοπίαν γενέσθαι τὴν αὐτοῦ ὥστε καὶ ὑπὸ τὴν οἰκειάν  
 παγαρχίαν αὐτοῦ \ς' ποιήσασθαι, πρᾶγμα πάσης παρανομίας ἐπέκεινα.  
 Θεσπίζομεν τοίνυν τὴν ἐνδοξ(ότητα) τὴν σὴν ἐξετάσαι ταῦτα καὶ εἰ ταῖς ἀληθείαις  
 65 μηδέποτε τοὺς τὴν αὐτὴν κόμην οἰκοῦντας ὑπὸ παγαρχίαν τελέσαντας  
 εὔροις, ἀποστήσαι μὲν τὸν προειρημέ(νον) Ἰουλιανὸν τῆς πρὸς αὐτοὺς μετουσίας,  
 θεραπεῦσαι δὲ παρασκευάσαι τοῖς δεομένοις τὰς ἀπηννηγεμένας  
 βλάβας αὐτοῖς καθὰ τοῖς περὶ τούτου νόμοις δοκεῖ. Ἄξεις δὲ καὶ τοὺς ἄλλους  
 ὅσοι ὑπὸ τὴν τῆς σῆς ἐνδοξ(ότητος) τυγχάνοντες τάξιν, ἔν τε ἰδιώταις τελοῦσιν  
 70 καὶ ὑπευθύνους ἐπὶ τε χρήμασιν, ἐπὶ τε ἐγκλήμασιν δεικνυμένους  
 αὐτοὺς τοῖς ἰκέταις· θεραπεῦσαι μὲν παρασκευάσεις τὰ εἰς χρήματα

βλέποντα, ὑπὲρ δὲ τῶν ἐγκλημάτων νομίμοις τοὺς ἡμαρτηκότας  
ὑποθέσεις ποιναῖς, <ὥστε> τῷ τε δεομένῳ καὶ τῷ νόμῳ τὸ ἱκανὸν γενέσθαι.

1 [πρ]οσελθῶν<sup>n</sup> || ἡμιν<sup>ev</sup> εἰδιδά[ξε]ν<sup>v</sup> || 4 ὑπερ<sup>c</sup> || 7 ὑπο || 8 αὐτου || μεγαλοπρ<sup>e</sup> || 11 ὡστε post corr. || ταξεῶ<sup>c</sup>  
propter inoriam spatii || 12 ἵκετας || αὐτοι propter inoriam spatii || 14 ενδοξ<sup>τ</sup>ς || 16 ἴχρυαι || τῷ : ὡ ex  
οικ corr. || δεομενω : ὡ post corr. (non ex οικ corr. ut videtur) || 17 θεσπιζο<sup>μ</sup> propter inoriam spatii ||  
18 ενδοξς || 19 ἵκετη || 21 αὐτον : ν ex υc corr. || αὐτοις : ιc ex υc corr. || 23 οῦκ : spongia deterrentum  
|| ολιγον : ο ex η corr. || ὑτερον || 25 κερκτημενων : ὠν ex ουc corr. || 27 ἀφορητη<sup>μ</sup> τδ<sup>ev</sup>ειρημέδημος  
τῶ<sup>πεπρασέωσε</sup> || 28 ρι : τουτῶ c κοπουσαν (vacat ante τουτῶ et ante postque prim. c) || 29 ἵκανον || τῷ :  
ὡ ex ου corr. || δεομενω : ὡ ex ου corr. || 30 παρασκευασαι : αι post corr. || ante προς vacat duarum  
litterarum spatium || 31 ἴουλιανον || 32 ὑπο || 33 ὑπο || 34 εαυ<sup>ωv</sup> : εαυ post corr. || τῶε || 35 την : ν ex c  
corr. || επιχωριον : ν ex υ corr. || ταξιν : ιν ex εωc corr. || 36 του : του ex με corr. || αὐτοις : (punctum  
casuale?) || 38 αὐτοις τε καὶ τῆ<sup>ε</sup> αὐτῶν κώμη || ὑπο || 39 post επεκεινα vacat unius litterae spatium || ενδοξς ||  
40 προκατ'τει || 42 ὑπο || προειρημ[ς] || 46 ενδοξς || 47 ὑπευθυνοι || 49 ὑπερ || 50 ὑποθειναι || 51  
ἵκανον || 52 οἶον || 54 ἴχρυν || ταυτα . . . . . : spongia deterrentum || **Verso 55** ἴουλιανον || αρκενοῖτην ||  
56 ανταιοπ<sup>λ</sup>ς || 57 ὑπο || 58 ὑπο || αὐτοπρακτῶ propter inoriam spatii || 59 ταξ<sup>v</sup> propter inoriam spatii ||  
60 post κατατιθεντων vacat unius litterae spatium || 64 ενδοξς || 65 ὑπο || 66 προειρημς || ἴουλιανον ||  
69 ὑπο || ενδοξς || ιδιωταις || 70 ὑπευθυνους || 71 ἵκεταις || 72 ὑπερ || 73 ὑποθεσεις || ἱκανον.

1 [† Πρ]οσε[ε]ῖ ἡλθ[ὼν] ἔνεν' [ἡμῖν εἰδίδα[ξε]ν] F : [προ]σελθων ημιν ειδιδα[ξεν] M || 2 διδάσκων,  
F : , διδασκων M || δὲ F : δ[ε] M, δ[η] Wendland (BL I, 104) || 3 l. τῶν—κεκτημένων || 8 [αὐτοῦ]  
F : αὐτου M || 16 ἀφορμῆν F : αφορμης M || 23 \[οῦκ] F : non legit M (« deux lettres effacées ») || 24  
κατ' αὐτήν F : κατα ταυτην M || 27 ἀφορμῆ F : ἀφορμῆ DDBDP || \[εἰσπράξεως] F : εἰσπραξέως  
M || ἐνδοξ(ό)τ(ητα) F : ενδοξς M || 28 τούτου F : τῶτ[ο]c M || 35-36 ἡνέσχοντο F (et M?) : ἡνέσχον |  
τὸ DDBDP || 38 [αὐτοῖς τε καὶ τῆ αὐτῶν κώμη] F : αὐτοις τε και τη ατ[των κωμη] M || 42  
προειρημέ(νον) F : προειρημ(ενον) M || 44 l. ἐπενηνεγμένας || 45 ἄξει{ς} δὲ F dub. : αξει [δε] M  
fort. recte || 54 [τὰ αὐτὰ . . . . .] F dub. : τα[υ]τα . . . . . M || **Verso 67** l. ἐπενηνεγμένας || 69 ιδιώταις  
F : ιδιωτις M.

### Traduction

#### version A (avec variantes de la version B)

† Il [B : espace blanc laissé pour le sujet] est venu nous solliciter en nous apprenant qu'il était originaire de tel village [B : il était originaire de tel est remplacé par un espace blanc] de la province de Thébaidé et que son propre père, y étant devenu le premier des propriétaires, avait l'habitude de collecter les impôts pour l'ensemble de l'unité villageoise et<sup>5</sup> de les verser aux agents du bureau présidial. Après avoir subi des injustices peu communes de la part des gouverneurs de l'époque, ils se sont donnés à notre domus divina et se sont placés sous son patronage. Or, le très magnifique Theodosios, profitant de la disparition du père du pétitionnaire,<sup>10</sup> collecta les contributions du village sans en verser absolument rien au fisc, en sorte que les agents du bureau présidial demandèrent aux requérants de régler à nouveau une seconde fois les impôts qui pesaient sur eux. Il avait déjà obtenu de nous sur cette affaire des rescrits impériaux rédigés à l'attention de Ta Gloire [B : Ta (titre laissé en blanc)],<sup>15</sup> mais les manœuvres de ce personnage ont été plus fortes que nos ordonnances, en

sorte que le pétitionnaire fut incité à faire un second voyage et à faire face aux embarras d'une attente prolongée.

En conséquence, nous décrétons que Ta Gloire [B : Ta (titre laissé en blanc)] devra maintenant du moins donner aux rescrits impériaux accordés sur cette affaire au requérant la conclusion <sup>|20</sup> qui s'impose, et que lui ou plus exactement son village ne seront pas [B : et qu'elle ne devra pas permettre que lui ou plus exactement son village ne soient] année après année privés de ce qui leur revient pour éviter que, pour cette raison, ils ne se sentent dans peu de temps trop exsangues pour verser leurs contributions fiscales. Et puisqu'il prétend que certains des <sup>|25</sup> propriétaires du village lui ont dérobé des biens, à lui, le pétitionnaire, et à ses frères, contre les principes du droit, sous prétexte de la seconde perception desdits impôts, nous décrétons que Ta Gloire [B : Ta (titre laissé en blanc)] examine également cette affaire et que, si elle constate qu'elle se présente bien ainsi, elle fasse en sorte que satisfaction soit donnée au pétitionnaire et à ses frères en conformité <sup>|30</sup> avec la loi.

En outre, ils nous ont informé [B : il nous a informé] que Ioulianos [B : surnommé l'Arsinoïte], pagarque d'Antaioupolis, a voulu soumettre leur village à son autorité pagarchique alors qu'ils n'ont jamais dépendu de celle-ci, mais qu'au contraire, en vertu de leur statut autopracte, ils versaient par eux-mêmes leurs contributions fiscales au <sup>|35</sup> bureau présidial. Et, comme ils n'acceptèrent pas ce rattachement, il les a attaqués et s'est rendu coupable de pillages perpétrés sur leurs propriétés. En un mot, sa malveillance envers eux et leur village fut telle qu'il les soumit à son autorité pagarchique – acte qui dépasse toute malveillance [B : iniquité].

Nous décrétons donc que Ta Gloire [B : Ta (titre laissé en blanc)] <sup>|40</sup> instruisse cette affaire avec autant de rigueur que l'ordonne la loi et que, si elle constate qu'il est bien vrai que les habitants dudit village n'ont jamais dépendu fiscalement de l'autorité pagarchique, elle empêche le susmentionné (nom laissé en blanc) d'avoir toute compétence sur eux et fasse en sorte qu'il offre aux pétitionnaires réparation pour les dommages qu'il leur a causés [B : qui leur ont été infligés<sup>2</sup>] en conformité avec les lois sur le sujet. Et Ta Gloire fera comparaître <sup>|45</sup> également tous les autres membres de ton bureau et du corps des civils qui apparaîtraient devoir répondre de leurs actes civilement et pénalement envers les pétitionnaires : tu veilleras à ce que les coupables offrent réparations aux pétitionnaires pour les dommages de nature civile conformément à la loi et, pour les charges de nature criminelle, <sup>|50</sup> soient soumis aux peines prévues par la loi [B : Et tu feras comparaître également tous les autres qui dépendent fiscalement de ton bureau et font partie des civils, à partir du moment où ils s'avèrent devoir répondre de leurs actes civilement et pénalement envers les requérants : tu veilleras à ce qu'ils offrent réparations pour les dommages de nature civile et, pour les charges de nature pénale, tu soumettras les coupables aux peines prévues par la loi], en sorte que satisfaction soit donnée aussi bien aux pétitionnaires [B : au pétitionnaire] qu'à la loi, ¶ étant entendu que les rescrits obtenus, semble-t-il, par subreption ne peuvent avoir aucune valeur contre ce que nous décrétons aujourd'hui [B : étant entendu que les décrets accordés à certains, semble-t-il, par subterfuge et illégalement et contraires à ceux que nous prenons aujourd'hui, n'ont aucune valeur et que Ta (titre laissé en blanc) ou celui qui lui succédera à l'occasion au même poste et le bureau qui est sous vos ordres les feront respecter, ceux qui oseront y contrevenir ou permettront qu'on y contrevenne encourant une peine de trois livres d'or ¶]. Les mêmes... :

Verso

## version A'

<sup>155</sup> † En outre, ils nous ont informé que Ioulianos, surnommé l'Arsinoïte, pagarque d'Antaioupolis, a voulu soumettre leur village à son autorité pagarchique alors qu'ils n'ont jamais dépendu fiscalement de celle-ci, mais qu'au contraire, en vertu de leur statut autopracte, ils versaient par eux-mêmes leurs contributions fiscales au bureau présidial. <sup>160</sup> Et, comme ils n'acceptèrent pas ce rattachement, il les a attaqués et s'est rendu coupable de pillages perpétrés sur leurs propriétés. En un mot, sa malveillance fut telle qu'il les soumit à son autorité pagarchique – acte qui dépasse toute iniquité.

Nous décrétons donc que Ta Gloire instruisse cette affaire et que, si elle constate qu'il est bien vrai que <sup>165</sup> les habitants dudit village n'ont jamais dépendu fiscalement de l'autorité pagarchique, qu'elle empêche le susmentionné Ioulianos d'avoir toute compétence sur eux et fasse en sorte qu'il offre aux pétitionnaires réparation pour les dommages qu'il leur a causés en conformité avec les lois sur le sujet. Et tu feras comparaître également tous les autres qui dépendent de ton bureau ou font partie des civils, <sup>170</sup> pour autant qu'ils s'avèrent devoir également répondre de leurs actes civilement et pénalement envers les requérants : tu veilleras à ce qu'ils offrent réparations pour les dommages de nature civile et, pour les charges de nature pénale, tu soumettras les coupables aux peines prévues par la loi, en sorte qu'aux pétitionnaires comme à la loi, satisfaction soit donnée.

## Notes adlinéaires

- 1 [† Πρ]οσ[ε]ῖ ἡ λθ[ὸν] ἐν [ἡμῖν ἐδίδα[ξε]ν] ἡμῖν : le texte modifié est celui de 2 et correspond aux autres introductions des rescrits du dossier (*P.Cair.Masp.* I 67026-67027, 1 ; 67028, 1 ; 67029, 1).

τησδε : le démonstratif est ici employé dans un sens de « untel ». On retrouve le même emploi sous le calame de Dioscore dans une pétition qu'il rédige à Constantinople pour une autre personne, *P.Cair.Masp.* III 67352, 6 : *πέπρακεν τὰ ἐν ἀρχῶν πατρῶά μου πράγματα τῶδε τοῦδε* « il vendit les biens fonciers qui me venaient de mon père à untel fils d'untel » : cf. FOURNET, Les tribulations d'un pétitionnaire égyptien (cité n. 2), p. 246. On peut se demander pourquoi Dioscore n'a pas donné le nom de son village dans cette version. Se demandait-il si cette information n'était pas trop précise dans un rescrit impérial adressé au duc de Thébaidé où la mention de la province pouvait paraître suffisante? Je serais plutôt tenté de penser que Dioscore se posait des questions sur la forme qu'il devait faire figurer dans ce rescrit. En effet, le nom de son village n'est pas très « religieusement correct » à une époque où le paganisme est désormais un délit d'opinion sévèrement puni : il est parfaitement homonyme du nom de la déesse Aphrodite. J'ai relevé ailleurs que, dans des documents rédigés à Constantinople et qui nécessitaient une déclinaison précise de l'identité des parties, Dioscore évite l'orthographe usuelle dudit village en employant une forme munie d'un suffixe en -ώ qui avait le mérite de diluer la charge trop ouvertement païenne que véhiculait le toponyme habituel : cf. J.-L. FOURNET, Notes d'onomastique aphroditéenne : les théonymes païens dans l'anthroponymie (et la toponymie) d'époque chrétienne, dans *Le voyage des légendes : hommages à Pierre Chuvin*,

textes réunis et présentés par D. Lauritzen & M. Tardieu, Paris 2013, p. 107-122. Aussi aura-t-il laissé le problème pendant en employant dans cette version provisoire l'expression « tel village » avant d'y revenir plus tard.

- 2 τὸν πατέρα δέ : sur la place du δέ en troisième position, cf. *P.Aphrod.Lit.*, p. 360, § 97 (exemples dans les poèmes de Dioscore) et J. D. DENNISTON, *The Greek particles*, Oxford 1954, p. 186 (2), qui donne un certain nombre d'exemples poétiques et prosaïques anciens dans des syntagmes article + nom comme ici.
- 3 τὸν ἐν αὐτῇ κεκτημένον : le texte de 2 incite à corriger en τῶν ἐν αὐτῇ κεκτημένων, de toute façon meilleur avec πρῶτον. Mais, un tel phonétisme étant inhabituel chez Dioscore, il est possible qu'il ait bien en tête un accusatif (« le premier propriétaire ») : la faute devient alors une simple maladresse, qui sera corrigée en 2. Cette expression est une périphrase cherchant à rendre πρωτοκομήτης, en tant que celui-ci est le représentant avant tout des *possessores* (κτῆτορες) du village – la liaison entre protocomete et *possessor* ressort clairement du protocole de *P.Cair.Masp. I 67001* (l. 3 : τῇ κοινότητι τῶν πρωτοκομητῶν καὶ συντελεστῶν καὶ κτητόρων κώμη[ς]). Le recours à une périphrase est probablement justifié par le désir d'éviter un terme technique au motif qu'il n'était peut-être pas en usage à Constantinople (on pourrait avoir le même phénomène dans un brouillon de lettre de Dioscore adressée à une haute personnalité peut-être non égyptienne, *P.Cair.Masp. I 67069*, 3-4, οὐ τοῦ ἐν τοῖς] πρώτοις τεταγμέ[νου est une périphrase pour τοῦ πρωτοκομήτου). De fait, à l'époque byzantine, les attestations de ce mot, qui, déjà en Égypte, sont avant tout caractéristiques des papyrus d'Aphrodité (cf. G. SCHMELZ, *Kirchliche Amtsträger im spätantiken Ägypten* [APF Beiheft 13], Leipzig 2002, p. 298), se limitent surtout, en dehors de l'Égypte, à la côte nord de la mer Noire (une inscription du IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. : *SEG* 48, 1025) et surtout la Syrie-Palestine alors que d'autres expressions sont en usage ailleurs (cf. M. KAPLAN, *Les hommes et la terre à Byzance du VI<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle* [Byzantina Sorbonensia 10], Paris 1992, p. 198-200, qui cite πρόοικος, πρωτοπρεσβύτερος, οἱ τὰ πρῶτα τελούντες πρεσβευταί, κωμάρχης). Sur l'institution en Égypte, après H. HARRAUER, *Neue Protokometen-Papyri : mit einer Dokumentation der Protokometen, Aegyptus* 81, 2001, p. 47-159 (à compléter par ID. & R. PINTAUDI, *Neue Protokometen, Analecta papyrologica* 21-22, 2009-2010, p. 83-94), voir maintenant L. BERKES, *Dorfverwaltung und Dorfgemeinschaft in Ägypten von Diokletian zu den Abbasiden* (Philippika 104), Wiesbaden 2017, notamment p. 35-53 (il traite p. 51-52 de l'institution en dehors de l'Égypte).

πρῶτον : sur le sens évidemment adjectival à donner à ce mot, cf. P. J. ΣΙΠΡΕΣΤΕΙΝ, *Varia papyrologica, ZPE* 73, 1988, p. 57.

- 4 [καί] : Dioscore relie par καί (assuré par 2) deux participes qui ne sont pas sur le même niveau : le premier (γενόμενον) détermine πατέρα et explique la raison pour laquelle Apollôs s'occupait de la perception et du versement des impôts du village ; le second (ἀναλεγόμενον) va avec κατατιθέναι et désigne une des phases du processus fiscal dont l'infinifitif exprime la conclusion.

χωρίου : ce mot, qui signifie normalement dans les archives de Dioscore « vignoble », désigne ici le village (sens qu'a gardé le grec moderne) et pourrait bien avoir un sens fiscal, qui n'est pas sans faire penser à celui qu'il acquerra à l'époque arabe, puisqu'il semble

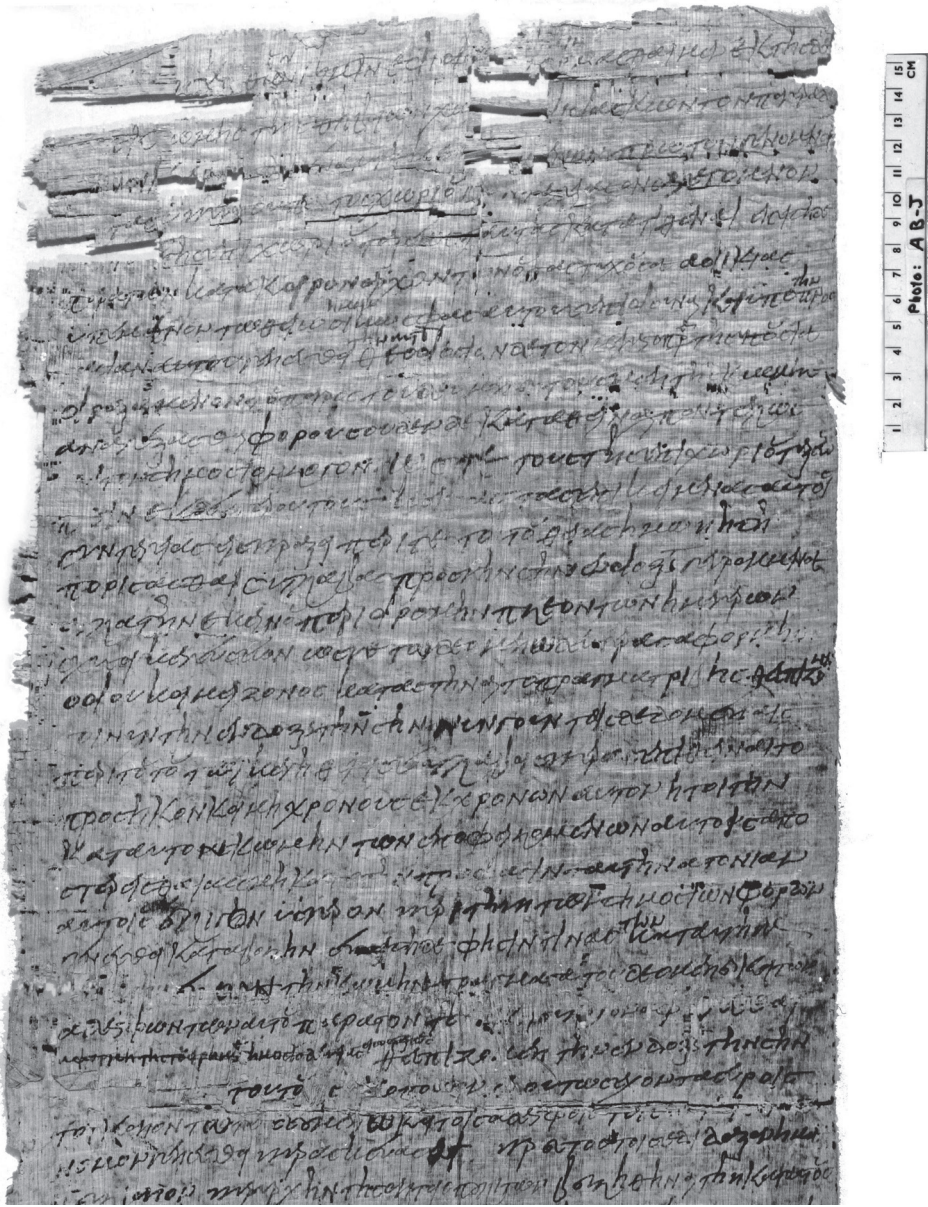


Planche 1 – 1 recto, l. 1-31. © Archives photographiques internationales de papyrologie (photo : A. Bülow-Jacobsen).

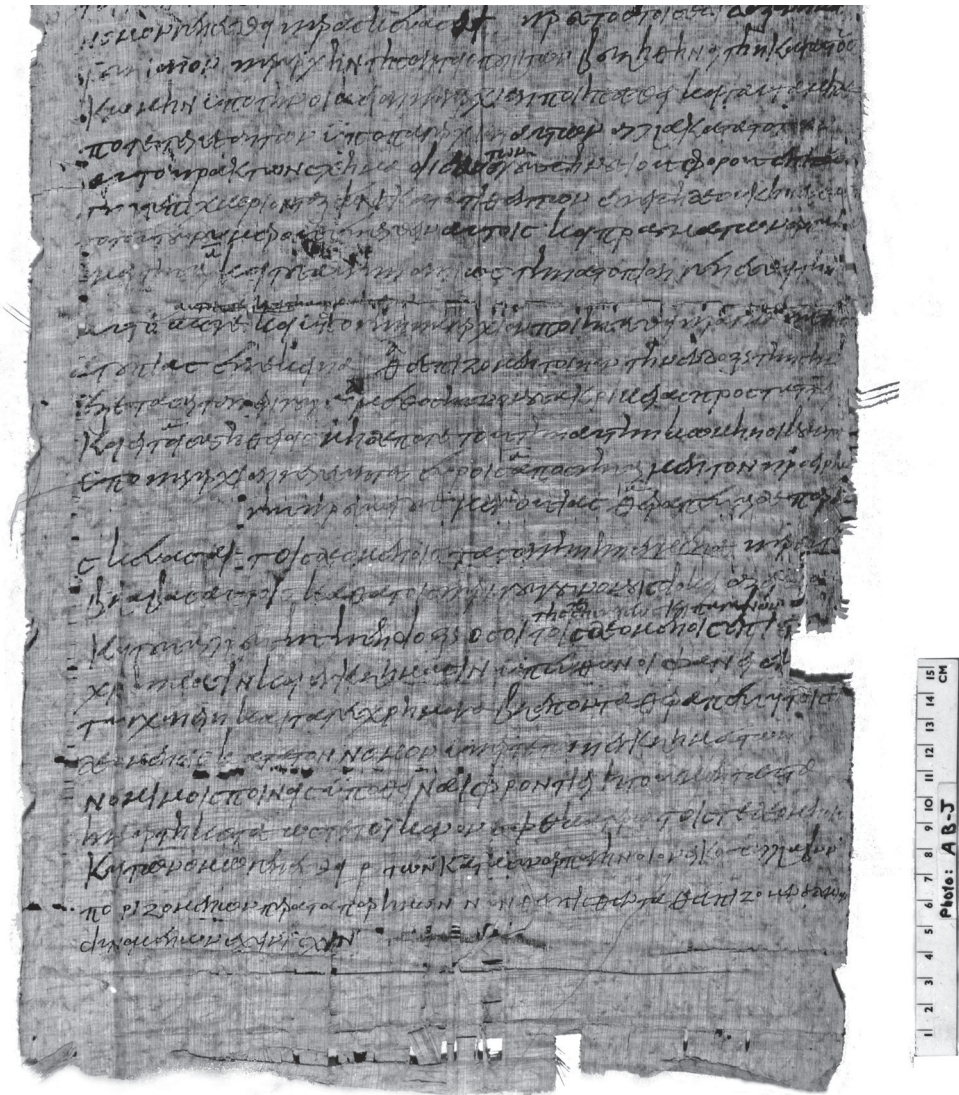


Planche 1bis – 1 recto, l. 30-54. © Archives photographiques internationales de papyrologie (photo : A. Bülow-Jacobsen).



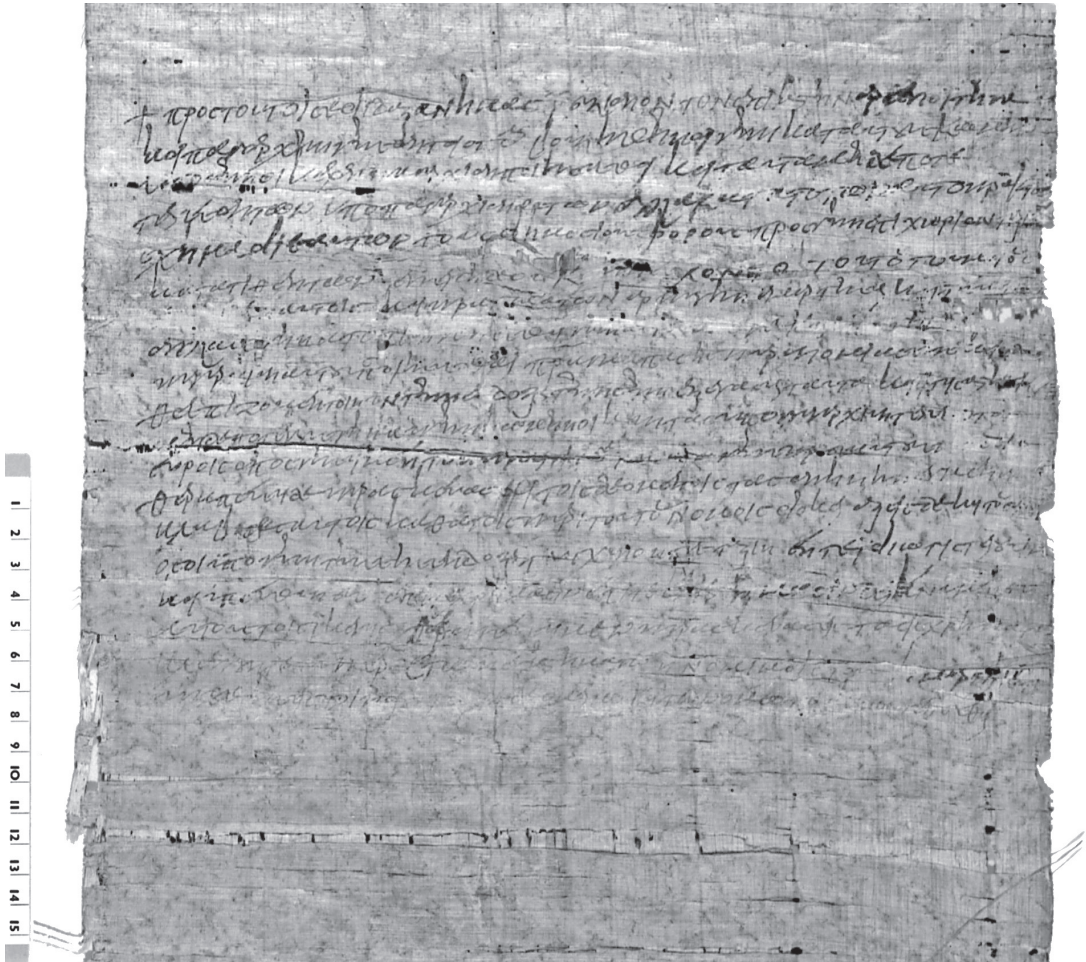


Planche 2 – 1 verso. © Archives photographiques internationales de papyrologie  
(photo : A. Bülow-Jacobsen).

désigner la *κώμη* et son territoire en tant qu'unité fiscale. Ce sens correspond à celui que P. Lemerle a mis en évidence d'après les *Novelles* de Justinien, où le terme « désigne moins [...] le village au sens où nous le prenons, groupe d'habitations rapprochées, qu'une unité fiscale constituée par l'ensemble des terres dont les cultivateurs habitent ordinairement un même village » (P. LEMERLE, *Esquisse pour une histoire agraire de Byzance : les sources et les problèmes*, *Revue historique* 219, 1958, p. 32-74, ici p. 43, n. 2). Ce sens fiscal est cependant contesté par M. Kaplan pour qui, dans le droit justinien, *χωρίον* signifie toujours bien-fonds (*praedium, ager*) même si, dès les *v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> s.*, il commence à concurrencer *κώμη* (KAPLAN, *Les hommes et la terre*, cité à la l. 3n., p. 95-98) ; il a été aussi mis en doute

par R. S. BAGNALL pour l'Égypte byzantine (The date of *P.Kell.* I G. 62 and the meaning of χωρίον, *Chronique d'Égypte* 74, 1999, p. 329-333, ici p. 332, n. 11 : « The point has not, however, been demonstrated for late antique Egypt, certainly not for the period before the Arab conquest, and it remains to be shown that evidence usually taken to show such usage really does so »). Voir, en dernier lieu, J. GASCOU, Arabic taxation in the mid-seventh-century Greek papyri, dans *Constructing the seventh century*, ed. by C. Zuckerman (TM 17), Paris 2013, p. 671-677 : cet auteur signale que « as an administrative concept, [χωρίον] may have been borrowed by the Arabs from the Orient, from Syria or some parts of Minor Asia, where late Roman inscriptions sometimes use *chôrion* as a synonym of *kômè* or *epoikion* ». Aussi Dioscore a-t-il peut-être cherché à utiliser une terminologie en usage à Constantinople, quoiqu'en décalage par rapport à l'égyptienne. Mais, en fin de compte, il n'est pas impossible qu'il faille ici donner au mot le sens vague de « lieu, endroit » (cf. L. ROBERT, *Études épigraphiques et philologiques*, Paris 1938, p. 260, n. 1). Sur la difficulté de cerner ce mot, cf. en dernier lieu J.-M. CARRIÉ, Nommer les structures rurales entre fin de l'Antiquité et haut Moyen Âge : le répertoire lexical gréco-latin et ses avatars modernes. 1, *AnTard* 20, 2012, p. 25-46, ici p. 31.

5 τῆς ἐπιχωρίου τάξεως : l'*officium* du *praeses* (litt. provincial). Cf. plus loin, l. 11 et 35 ainsi que *P.Cair.Masp.* I 67019 v°, 2-3 : τὴν ἐ[πι]χώριον σεμνὴν πολι[τι]κὴν τάξιν ; *P.Cair.Masp.* III 67283, 4 : ἡ ἐπιχώ[ριο]ς ἀρμοδία τάξις.

6 οὐ τὰς τυχούσας ἀδικίας : l'expression οὐχ ὁ τυχόν « qui n'est pas commun » est rare dans les papyrus (*P.Michael.* 20, 5-6 [277 ?] : ἐν κινδύνῳ οὐ τῶ τυχόντι ἔσει).

7 σφᾶς αὐτούς : c'est la seule attestation de ce réfléchi dans les papyrus, où l'on ne rencontre que ἑαυτούς. Sur la disparition de cette forme classique déjà au début de l'époque hellénistique, cf. F. Th. GIGNAC, *A grammar of the Greek papyri of the Roman and Byzantine periods.* 2, *Morphology*, Milano 1981, p. 170, n. 1.

8 [[αὐτοῦ]] ... ἴτην αὐτοῦ' : on notera la correction qui, en introduisant une reprise du substantif par l'article suivi de son génitif et les disjoignant derrière γενέσθαι, cherche un effet de style.

Θεοδόσιον δὲ τὸν μεγαλοπρε(πέστατον) : cf. introd., n. 7.

τῆς ἀπουσίας : il doit falloir donner à ce mot le sens de « décès » en vertu du *P.Cair.Masp.* III 67340 v°, 46-47 (main de Dioscore) : μετὰ τὴν τούτου ἀπουσίαν ἦτοι τελευτήν. Apollôs venait en effet de mourir. Ce sens n'est pas répertorié dans les dictionnaires.

14 πορίσασθαι συλλαβάς : cf. plus loin l. 52-53. Le verbe πορίζομαι se trouve attesté dans les archives de Dioscore pour désigner le processus d'obtention de rescrits impériaux (*P.Cair.Masp.* I 67019 v°, 10 ; *P.Cair.Masp.* I 67032, 23 ; 69 ; *P.Cair.Masp.* II 67256, 6-7 [inédit]). Il est employé tantôt au passif (« être obtenu » : l. 52-53 ; *P.Cair.Masp.* I 67019 v°, 10 ; 67032, 69), tantôt au moyen (« chercher à avoir, obtenir » : ici ; 67032, 23) – *P.Cair.Masp.* II 67256, 6-7 témoigne d'une hésitation entre les deux voix.

15 τὴν ἐκείνου περιδρομήν : plus que de « cajoleries » (LSJ, *s.v.* III ; LAMPE, *s.v.* 2), il s'agit ici des manœuvres (le mot grec a d'ailleurs ce sens militaire : LSJ, *s.v.* I, 3) destinées à circonvenir une personne. On retrouve le terme avec cette acception dans les papyrus (*P.Mich.* XIII 659, 46 [527-546/547 ; *BL* XI, 133] ; et probablement *P.Abin.* 15, 12 [ca 346]).

- 16 ἀφορμήν : le papyrus a bien un accusatif (et non ἀφορμῆς), sur le même plan que τὸ πρᾶγμα.
- 17 τριβῆς : au sens de « retard, attente » (LSJ, *s.v.* IV ; cf. *Sel.Pap.* II 218, p. 101 : « delay ») et non de « difficultés » (BELL, *An Egyptian village* (cité n. 12), p. 32 : « trouble », qui correspondrait à LSJ, *s.v.* III, 1).
- 18 τοίνυν : l'usage de cette particule participe du renouveau atticisant (cf. A. L. CONNOLLY, *Atticism in non-literary papyri of the first seven centuries AD*, thèse de l'université de Sydney 1983, § 5.2.1).  
 νῦν γοῦν : il faut donner à γοῦν le sens de « du moins » (cf. J. D. DENNISTON, *The Greek particles*, Oxford 1954, p. 450-451). La combinaison νῦν γοῦν est fréquente dans la littérature et les papyrus. On constate, pour ces derniers, que la quinzaine d'exemples sont tous postérieurs au milieu du III<sup>e</sup> s., ce qui incite à y voir une réactivation de l'expression due à la tendance atticisante qui se développe alors (cf. CONNOLLY, *Atticism*, cité à la n. précédente, § 5.2.6).
- 19 πέρας ἐπιθεῖναι : expression stéréotypée, particulièrement en usage dans un contexte judiciaire (« conclure une affaire par un jugement »). Cf., par exemple, *BGU VII* 1567, B, 11 (procès-verbal d'audience, III<sup>e</sup> s. : πέρας ἐπιθεῖναι σε τα[ίς] κε[ ], peut-être κε[λεύσεσιν]) ; *P.Brem.* 18, 3 (lettre au sujet d'une affaire portée au *conventus*, 113-120 : πέρας ἐπιθεῖναι τῷ πράγματι) ; *P.Mil. Vogl.* IV 229, 26 (pétition, ca 140 : πέρας ἐπιθεῖναι τῷ πράγμα[τ]ι) ; dans des textes contemporains : Justinien, *Nov.* CXXXIV, 2 (556) (p. 679, 14-19) : Καὶ πάσας δὲ τὰς κινουμένας εἴτε χρηματικὰς εἴτε ἐγκληματικὰς ὑποθέσεις καὶ ἄρμοζούσας τοῖς τῶν ἐπαρχιῶν ἄρχουσιν αὐτοὺς ἐπιτρέπομεν ζητεῖν, ὥστε αὐτοὺς οἰκείῳ κινδύνῳ ταύτας ἐξετάζειν καὶ νόμιμον πέρας αὐταῖς ἐπιθεῖναι ; LXXXIII, pr. 2 (539) (p. 410, 5) : πέρας ἐπιτίθεσθαι τῇ δίκῃ ; 19 (p. 410, 18-19) : ὥστε σύντομον ἐπιτίθεσθαι τῷ πράγματι πέρας ; CXXIII 21, 1 (546) (p. 610, 15-17) : ὁ πρόσφορος δικαστὴς τοῦτον συνεχέτω καὶ κατὰ τοὺς νόμους τὴν δίκην ἐξετάζων πέρας αὐτῇ ἐπιτιθέτω ; 21, 2 (p. 611, 8-9) : οἱ ὀσιώτατοι ἐπίσκοποι κατὰ τοὺς ἱεροὺς κανόνας τῷ πράγματι πέρας ἐπιτιθέτωσαν. Cette expression pourrait être l'équivalent grec du latin *finem imponere* (M. DUBUISSON, *Le latin de Polybe*, Paris 1985, p. 207-208).
- 20-22 μὴ – ἀποστειρεῖσθαι : sur l'ajout de συγχωρῆσαι dans 2, 19, cf. § II. 3 (3).
- 20 χρόνους ἐκ χρόνων : l'expression est empruntée à Eschine, *Contre Timarque* 63 (ἀνεβάλλετο χαριζόμενος τούτοις χρόνους ἐκ χρόνων « il remettait sans cesse la décision pour leur être agréable »). On la trouve remployée bien plus tard par Théodore Stoudite, *Μεγάλη κατήχησις* 50 (éd. A. Papadopoulos-Kerameus, St-Petersbourg 1934, p. 359, 11) : ἡμεῖς τὸν παρόντα βίον μετερχόμενοι χρόνους ἐκ χρόνων. Elle n'est pas attestée dans les papyrus.
- 20-21 τὴν | κατ' αὐτὸν κόμην : cf. 31-32, τὴν κατ' αὐτοὺς | κόμην. L'emploi de κατὰ + acc. à la place du génitif est peu naturel.
- 22-23 ἀτονίαν | αὐτοῖς ᾗ ὀλίγον : Dioscore avait d'abord écrit ἀτονίαν | αὐτοῖς ὀνκ ὀλίγην « un fort (litt. pas petit) épuisement ». En corrigeant ὀλίγην en ὀλίγον, il faisait porter ce dernier sur ὕστερον ; la négation ὀνκ n'avait plus lieu d'être et il l'a barrée.

- 24-25 τινας ᾽τῶν κατ' αὐτὴν | κερημένων : Dioscore avait d'abord écrit τινας κατ' αὐτὴν κερημένους puis a préféré la construction de τινας avec un génitif partitif en introduisant un τῶν dans l'interligne et en repassant ων sur ους.
- 26 παρὰ τὸν τοῦ δικαίου λόγον : même expression dans *P.Flor.* III 296, 24 (Dioscore); *P.Münch.* I 14, 16 (Syène, 594); *P.Sakaon* 34, 20-21 (Ptol. Euergetis, 321), antonyme de κατὰ τὸν τοῦ δικαίου λόγον (*P.Ant.* I 35 [326]).
- 27 [[ἀφορμῆ τῆς τοῦ εἰρημέ(νου) δημοσίου δευτέρας ᾽εἰσπράξεως]] : séquence écrite en lettres plus petites que le reste. Il est probable que Dioscore avait laissé le début de la ligne vacant dans l'intention de la compléter ultérieurement. La séquence qu'il ajouta ensuite était trop longue pour l'espace disponible, ce qui explique qu'il ait dû finir en écrivant εἰσπράξεως au-dessus du début de θεσιζόμεν. Finalement, elle ne l'a pas satisfait et il l'a barrée : elle pouvait en effet donner l'impression que les exactions des propriétaires étaient justifiées pour des raisons fiscales. – Le premier mot est à prendre au datif, équivalent de ἐξ ἀφορμῆς « sous prétexte de ». Cf. *P.Cair.Masp.* I 67002, II, 24-25 : ἐπακόσια ὀλοκόττινα ἔλαβεν ἐξ ἀφορμῆς τοῦ δημοσίου « il s'empara de sept cents *solidi* sous prétexte de lever l'impôt ». Un certain nombre de propriétaires ont tenté de prélever sur les propriétés de Dioscore et de sa famille de quoi payer au fisc les impôts du village qu'il lui réclamait à nouveau.
- 28 τούτου σκοποῦσαν : le σ initial de σκοποῦσαν est séparé par un espace du mot précédent et de ce qui suit, pour des raisons qui m'échappent. De même, Dioscore a laissé un blanc entre περι et τούτου. Peut-être s'agit-il d'une séquence ajoutée ultérieurement dans une partie laissée vacante : l'espace étant trop long, Dioscore aurait-il introduit des blancs ?
- 30 ἐδίδαξαν : sur le passage du singulier au pluriel, corrigé par 2, cf. § II. 3 (1).
- 33 τελεσάντων ὑπὸ παραρχίαν : τελέω avec ὑπό + acc. a le sens de « dépendre, être soumis à la juridiction de » (cf. LAMPE, *s.v.* τελέω 6) avec, ici, un sens fiscal qu'exprime bien le verbe. On retrouve l'expression plus loin, l. 58.
- 33-34 κατὰ τὸ τῶν | αὐτοπράκτων σχῆμα : cf. *P.Cair.Masp.* I 67002, III, 8, κατὰ τὸ αὐτόπρακτον σχῆμα, et 67032, 94, τὸ προνόμιον τοῦ αὐτοπράκτου σχήματος. Cf. aussi *P.Cair.Masp.* I 67019 v°, 3.
- 34-35 ἐπὶ [[τοῦς]] | τὴν ἐπιχώριον τάξιν : les papyrus ne donnent aucun exemple de ἐπί + τάξιν. Dioscore le corrigera, à la l. 59, en πρὸς + τάξιν, qui se rencontre au moins 7 fois (il est vrai, la plupart du temps dans l'expression figée κατὰ τὴν ἀποσταλεῖσαν παρὰ σοῦ πρὸς τὴν τάξιν ἀναφοράν, assez différente du présent contexte). Pour la raison de cette correction, cf. § II. 2 (2).
- 35-36 ἠνέσχον|το τούτου τοῦ μέρους : la DDBDP coupe ἠνέσχον | τὸ κτλ. (l'absence d'hyphénation marquée dans l'édition de Maspero ne permet pas de savoir comment ce dernier comprenait), mais le verbe est employé normalement au moyen. Il se construit ici avec le génitif, construction attestée par le LSJ (*s.v.* C, II, 3) mais rare dans les papyrus (*P.Oxy.* XVI 1877, 7 [488] : οὐκ ἠνέσχοντο τοῦ συ[v]χωρεῖν).
- 36 τούτου τοῦ μέρους : les traductions qui ont été proposées sont vagues et ne semblent pas avoir bien dégagé le sens de μέρος : « when they would not accept this position » (*Sel. Pap.* II, p. 103), « poiché essi non hanno accettato questo atteggiamento » (GERACI, *Per*

una storia [cité *supra*, traductions de 1], p. 199). Je pense que μέρος désigne ici l'autorité pagarchique, soit en vertu du sens de « fonctions » qu'acquiert le terme (LAMPE, *s.v.*, C), soit en raison de la collégialité de l'institution pagarchique qui s'exprime, dans les documents, avec ce même mot (cf. J. GASCOU, La pagarchie collégiale en Égypte byzantine, *Byz.* 42, 1972, p. 60-72, notamment 62-66, repr. dans ID., *Fiscalité et société en Égypte byzantine* [Bilan de recherche 4], Paris 2008, n° I).

37-43 Ces lignes sont scandées par des  $\bar{a}$  interlinéaires dans lesquels Maspero voit « apparemment de[s] signes de ponctuation ». L'explication ne peut fonctionner que si l'on considère que celui de la l. 41 a été déporté vers la droite : il devrait être au-dessus de εἰ. Ces  $\bar{a}$  introduisent de nouvelles phrases (l. 37, 39), des subordonnées (l. 40, 41) ou des membres de complétives à l'infinitif (l. 42-43). Seraient-ils destinés à rendre la structure de la phrase plus claire pour le réviseur du texte? On ne comprend cependant guère la raison pour laquelle Dioscore n'en fait usage que dans cette partie du texte.

37 ἀτοπίαν : le mot, qui ne se rencontre pas autrement dans les papyrus, est à prendre ici dans son sens moral, bien attesté pour l'adjectif ἄτοπος (LSJ, *s.v.* 3).

43 Le nom du pagarque est curieusement laissé en blanc dans cet exemplaire alors qu'il est donné plus haut, à la l. 31 ou au verso, aux l. 55 et 66.

τῆς πρὸς αὐτοὺς μετουσίας : Hunt et Edgar ont pris μετουσία au sens de « le fait de se mêler des affaires de » (*Sel.Pap.* II, p. 103 : « you shall stop the aforesaid Julianus from meddling with them »). GERACI, Per una storia (cité *supra*, traductions de 1) le traduit par « ingérence » (p. 199 : « faccia estenere il summenzionato (Ioulianos) dall'ingerenza nei loro confronti »). Il faut donner ici au mot un sens juridique. La μετουσία peut désigner le droit qu'on a sur quelque chose : dans le droit privé, le terme est souvent employé pour désigner le droit d'avoir une part d'une propriété (par exemple, Justinien, *Nov.* LXXXIX 4 [p. 433, 40 – 434, 1] : ἢ τινα ἔχειν μετουσίαν εἰς τὴν ἐκείνων διαδοχὴν); dans un contexte administratif, il désigne la juridiction que l'on a sur un territoire ou dans un domaine. Ainsi Justinien, *Nov.* VIII 2 (p. 68, 7-11) : οὐκ ἔχοντα παντελῶς οὐδεμίαν μετουσίαν ἐν ταῖς ἄλλαις ταῖς τῆς Ἀσιανῆς διοικήσεως ἐπαρχίαις, ἀλλ' ἔχοντα μὲν τὴν τοῦ περιβλέπτου κόμητος τῆς Πακατιανῆς Φρυγίας ἐπωνυμίαν, ἀρκοῦμενον δὲ μόνῃ τῇ Πακατιανῇ, « sa juridiction ne s'étendra pas du tout aux autres provinces du diocèse d'Asie mais, portant le titre de respectable comte de la Phrygie Pacatienne, il se contentera de la seule Pacatienne »; Justinien, *Nov.* XXX 8 (p. 232, 3-5) : τοὺς ἄλλους πανευφίμους ἄρχοντας, οἷς τίς ἐστι πρὸς τὸ πρᾶγμα μετουσία « les autres famosissimes magistrats qui ont compétence/pouvoir d'agir en la matière ». L'expression désigne ici la compétence du pagarque sur le village.

44 ἀπνηνεγμένας : on devrait avoir ἀπενηνεγμένας (pour l'augment au participe, cf. B. G. MANDILARAS, *The verb in the Greek non-literary papyri*, Athens 1973, § 272-273). Par ailleurs, on peut se demander si le préverbe est bien choisi ou s'il ne faut pas plutôt comprendre ἐπιφέρω (faute, semble-t-il corrigée par 2 : cf. note *ad* 2, 42 et § II. 3 (1) au sujet de 1, 67).

45-51 ἄξει{ς} – ἡμαρτηκότας : Hunt et Edgar ne construisent pas la phrase de la même façon (*Sel.Pap.* II, p. 105 : « And all other persons belonging to your *officium* or to the civilian class who appear to be answerable to the petitioners in regard to money or

accusations your excellency shall force to make good to the petitioners their losses with regard to money according to the law, and concerning the accusations you will take care to subject the guilty persons to the legal penalties ». Pourtant, le parallélisme τε ... τε (τά τ' ἐς χρήματα βλέποντα ... ὑπέρ τε τῶν ἐγκλημάτων) oblige à voir dans φροντιεῖ le verbe régissant θεραπεῦσαι et ὑποθεῖναι. Le verbe ἄγω a donc ici le sens, bien attesté dans les papyrus, de « faire comparaître » (F. PREISIGKE, *Wörterbuch der griechischen Papyrusurkunden*, Berlin 1925, I, s. v. 8).

- 46 παγανῶν : on retrouve la même opposition entre civils et militaires (ici les membres de l'*officium* ducal) dans *P.Cair.Masp.* I 67002, II, 23. Sur le sens de παγανός, cf. H. GRÉGOIRE & P. ORGELS, Paganus : étude de sémantique et d'histoire, dans *Mélanges Georges Smet*, Bruxelles 1952, p. 363-400 et surtout 367-373.
- 46-47 ἐπί τε | χρήμασιν καὶ ἐγκλήμασιν : sur cette opposition, développée aux l. 48-51, cf. *BGU XII* 2173, 15 (Hermoupolis, 498), ἕτερα κεφάλαια ἀκέραια χρηματικά [τ]ε καὶ ἐγκληματικά ; *P.Münch.* I 7, 61-62 (Antinooupolis, 583), ἐτέρας οἰασθήποτε αἰτίας χρηματικῆς τε καὶ ἐγκληματικῆς ; et *SB VIII* 9763, 20-21 (Hermoupolis, 457-474), [π]ερὶ τῶν μνημονευθέντων κεφαλαίων μήτε χρηματικῶς μήτε ἐγκληματικῶς.
- 48 ἐς χρήματα : on notera l'emploi de ἐς, ionisme qui était devenu un marqueur d'atticisme (cf. W. SCHMID, *Der Atticismus in seinen Hauptvertretern von Dionysius von Halikarnass bis auf den zweiten Philostratus*. 3, Stuttgart 1893, p. 18 ; 4, Stuttgart 1896, p. 579-580). Dioscore y a renoncé dans sa seconde version (l. 71), peut-être par inadvertance.
- 50 φροντιεῖ {η} : Maspero voit dans φροντιεῖη un atticisme pour φροντίσειη. Les deux formes sont pourtant des barbarismes ! Le futur ἄξεις à la l. 45 donne à penser que l'on avait ici également un futur : il faut donc lire φροντιεῖ – Dioscore a-t-il été influencé par un optatif analogique 3<sup>e</sup> pers. sing. (\*φροντιοίη) ? Il fera disparaître cette forme incorrecte dans la version A' en modifiant l'ensemble : cf. § II. 2 (1).
- 52-54 Τῶν κατὰ συναρπαγὴν – ἴσχυον : ajout séparé par une croix et laissé inachevé. Il est complété dans 2 (l. 51-55) : on a trois génitifs absolus, en parataxe, qui peuvent constituer la coda du texte.
- 52 συναρπαγὴν : lat. *obreptio* ou *subreptio*, « subreption » (cf. I. AVOTINS, *On the Greek of the Code of Justinian*, Hildesheim 1989, p. 150). Le terme désigne techniquement la façon illicite d'obtenir un privilège, soit par un faux exposé, soit en omettant un fait qui s'y opposerait. L'allusion à des rescrits obtenus *per subreptionem* renvoie à une préoccupation fréquemment exprimée par le législateur dans les sources juridiques protobyzantines :
- *CJ X* 16, 7 (p. 402, 385) : *In fraudem annonariae rei ac devotionis publicae elicatum damnabili subreptione rescriptum manifestum est vires non posse*, « il est évident qu'un décret obtenu par honteuse subreption pour frauder l'annone et la contribution publique ne peut avoir de valeur » ;
  - *CJI* 14, 2 (p. 67, 426) : *notam infamiae subituro eo qui vel astute ea interpretari voluerit vel impetrato impugnare rescripto, nec habituro fructum per subreptionem eliciti*, « quiconque voudra interpréter (les décisions que nous avons prises) de façon retorse ou les attaquer par un rescrit qu'il aura obtenu sera frappé de la marque d'infamie, ni ne pourra tirer profit du rescrit obtenu par subreption » ;

- *CJ* XII 60, 7 (p. 436, sans date) : Πᾶς ἄνθρωπος εἴτε θεῖαν κέλευσιν εἴτε ἀρχικὴν πρόσταξιν ἐκβιβάζων ὀφείλει πρότερον ἐμφανίσει τῷ ἄρχοντι, ἵνα ὁ ἄρχων ἐξετάσῃ, εἰ μηδεμία πλαστοῦ αἰτία ἐστὶν ἐν αὐτοῖς ἢ κατὰ συναρπαγὴν ἢ ἐναντιούμενον νόμοις, « tout individu faisant exécuter un rescrit impérial ou l'ordonnance d'un magistrat doit d'abord l'insinuer auprès du *praeses* afin que celui-ci contrôle qu'il n'est pas un faux, qu'il n'a pas été obtenu par subreption, ou qu'il n'est pas contraire à la loi » ;
- *CJ* I 4, 26, 4 (p. 43, 530) : εἰ μὲν θεῖός τις τύπος κατὰ συναρπαγὴν πορισθεῖν, ἄδειαν εἶναι τῷ θεοφιλεστάτῳ τῆς πόλεως ἐπισκόπῳ προσδέχεσθαι μὲν τὸν θεῖον τύπον, μηνύειν δὲ εἰς ἡμᾶς, « le rescrit impérial que certains pourraient avoir obtenu par subreption, le très aimé de Dieu évêque de la cité aura toute licence de l'accepter mais devra nous en informer » ;
- *Nov.* CLII, 1 (p. 728, 7-9, 534) : ὅσοι δὲ πρὸς βλάβην τοῦ δημοσίου κατὰ συναρπαγὴν γίνονται (sc. θεῖοι τύποι), δέχεσθαι μὲν τὴν σὴν ὑπεροχὴν τοὺς τοιοῦτους θεῖους τύπους, μὴ πράττειν δὲ τὰ ἐν αὐτοῖς ἐγκείμενα πρὶν ἢ πρότερον εἰς ἡμᾶς ἀνεύγκοι « tous les rescrits impériaux qui, obtenus par subreption, portent préjudice à l'intérêt de l'État, Ta Sublimité les recevra mais n'appliquera pas leurs dispositions avant d'en avoir référé à nous ».

*Verso*

- 59 τὰξι\`ν\` : Dioscore avait la place d'écrire le ν sur la même ligne. Peut-être y a-t-il une lettre fautive après le ι, que Dioscore aura corrigée dans l'interligne.
- 67 ἀπηνηνεγμένας : cf. l. 44n.
- 69 ὅσοι ὑπὸ τὴν τῆς σῆς ἐνδοξ(ότητος) τυγχάνοντες τάξιν, ἔν τε ἰδιώταις τελοῦσιν : sur la substitution d'ἰδιώταις à παγανῶν (l. 46), cf. § II. 2 (2). Mais la construction de la phrase est plus obscure que dans la première version : elle sera modifiée dans 2, 43-44 (§ II. 3 (1)).

## 2. BROUILLON DE RESCRIT IMPÉRIAL (VERSION B)

*P.Cair.Masp.* I 67025  
Planche 3

Constantinople  
551

Inédit (à l'exception des variantes reproduites dans les notes à l'édition de *P.Cair.Masp.* I 67024).

Description matérielle : coupon de H 93 × L 32 cm présentant les dimensions d'origine et écrit *transversa charta*. La partie supérieure, qui devait se trouver le plus à l'extérieur, souffre d'importantes lacunes. Je ne parviens pas à déceler de *kollêsis* : voir description de 1.

Main différente de 1.

*Texte*

*version B*

↓ †                    προσῆλθ[εν]                    [ ± 6 ]  
τῆς κώμης τῆς Θηβαίων χώρᾱ[ς] διδάσκων, τὸν πατέρα δὲ  
τὸν οἰκεῖον τῶν ἐν αὐτῇ κερκτημ[έ]γων πρῶτον γενόμενον

- καὶ τὰς ὑπὲρ τοῦ παγντὸς χωρίου συντελείας ἀναλεγόμενον,  
5 ἐπὶ τοὺς τῆς ἐπιχωρίου [τάξεως ταύτας κατατιθ]έναι· ἐπειδὴ δὲ  
παρὰ τῶν κ[ατὰ κα]ϊ[ρὸν ἀρχόντων οὐ τὰς τυχούσας ἀδικίας]  
ὑπέμεινον, [τῷ θεῷ ἡμῶν] οἷκ[ω σφᾶς αὐτοὺς ἐπιδούναι καὶ]  
ὑπὸ τὴν προστασί[αν] γενέσθαι τ[ὴν αὐτοῦ· Θεοδόσιον δὲ]  
τὸν μεγαλοπρ[επέστατον], τῆς ἀπουσίας δ[ρα]ξάμενον [τοῦ πατρὸς τοῦ δεομένου,]  
10 τοὺς μὲν τῆς κώμης ἀναλέξασθ[αι φόρους, οὐδὲν δὲ καταθε]ῖναι  
παντελῶς ἐπὶ τὸν δημόσιον λ[όγον, ὥστε] τοὺς τῆς ἐπιχωρίου  
τάξεως ἐκ δευτέρου τοὺς ἰκέτας τὰς ἐπικείμενας  
αὐτοῖς συντελείας εἰσπράξαι· περὶ τε τούτου θεΐας ἡμῶν ἥδη  
πορίσασθαι συλλαβὰς πρὸς τὴν σὴν *vacat* γεγραμμ[έ(νας)]  
15 ἀλλὰ τὴν ἐκείνου περιδρομὴν πλέον τ[ῶν ἡμετέρ]ων ἰσχύσ[αι]  
κελεύσεων, ὥστε τῷ δεομένῳ δευτέρα[ς ἀφορμὴν ὄ]δου καὶ μ[ε]ί[ζον(ος)]  
καταστήναι τὸ πρᾶγμα τριβῆς. Θεσπίζ[ομεν τοίνυν τὴν *vacat* ]  
τὴν σὴν νῦν γούν ταῖς δεδομέναις περὶ τ[οῦ]τ[ου τῷ] ἰκέτη  
θεΐας συλλαβαῖς πέρας ἐπιθεῖναι τὸ προσήκον, καὶ μὴ συγχωρήσαι  
20 [χ]ρόνου ἐκ χρόνων αὐτὸν ἦτοι τὴν κατ' αὐτὸν κώμην τῶν  
ἐποφειλομένων αὐτοῖς ἀποστρεῖσθαι, ὡς μὴ κατὰ τὴν πρόφασ[ιν]  
ταύτην ἀτονίαν αὐτοῖς ὀλίγον ὕστερον περὶ τὴν τῶν δημοσίω[ν]  
φόρων γενέσθαι καταβολήν. Ἐπειδὴ δὲ φη[σίν τ]ῖνας τῶν κατ' αὐτῆ(ν)  
[κ]εκτημένων τὴν κώμην πράγμα<τα> τοῦ δεομένου καὶ τῶν  
25 ἀδελφῶν τῶν αὐτοῦ παρὰ τὸν τοῦ δικαίου λόγον ἀφελέσθαι,  
θεσπίζομεν τὴν ε *vacat* τὴν σὴν καὶ τὰ περὶ τούτου σκοπο[ῦσα(ν)],  
εἰ οὕτως ἔχοντα εὔροις, τὸ ἱκανὸν τῷ τε δεομένῳ καὶ τοῖς ἀδελφοῖς  
τοῖς αὐτοῦ κατὰ τὸν νόμον γε[νέ]σθαι παρασκευά[σα]ι. Πρὸς τούτοις  
ἐδίδαξεν ἡμᾶς Ἰουλιανόν, τὸν ἐπίκλην Ἀρσενοῖτην, παγάρχη  
30 τῆς Ἀνταιοπολιτῶν βουλευθῆ[ν]αι τὴν κατ' αὐτοὺς κώμην  
ὑπὸ τὴν οἰκίαν παγαρχίαν ποιήσασθαι, καὶ ταῦτα μηδέποτε τελεσάν[τω(ν)]  
ὑπὸ παγαρχίαν αὐτῶν ἀλλὰ κατὰ τὸ τ[ῶ]ν αὐτοπράκτων σχῆμα δι' ἑαυτῶ(ν)  
τοὺς δημοσίους φόρους πρὸς τὴν ἐπιχώριον τάξιν κατατιθέντων·  
ἐπειδὴ δὲ οὐκ ἠνέσχοντο τούτου τοῦ μέρους, ἐπελθ[ε]ῖν αὐτοῖς καὶ  
35 πραγμάτων ἀρπαγὴν ἀμαρτήσαι· καὶ τοσαύτην ἀπλῶς τὴν ἀτοπίαν  
γενέσθαι τὴν αὐτοῦ ὥστε καὶ ὑπὸ τὴν οἰκίαν παγαρχίαν αὐτοὺς  
ποιήσασθαι, πρᾶγμα πάσης παρανομίας ἐπέκεινα. Θεσπίζομεν  
τοίνυν *vacat* τὴν σὴν ἐξετάσαι ταῦτα καὶ εἰ ταῖς ἀληθείαις  
μηδέποτε τοὺς τὴν αὐτὴν κώμην οἰκοῦντα[ς] ὑπὸ παγαρχίαν  
40 τελέσαντας εὔροις, ἀποστήσαι μὲν τὸν προειρημένον  
τῆς πρὸς αὐτοὺς μετουσίας, θεραπεῦσαι δὲ παρασκευάσαι



- τοῖς δεομένοις τὰς ἐπινενεγμένας βλάβας αὐτοῖς καθὰ τοῖς περὶ τού[του]  
νόμοις δοκεῖ. Ἄξεις δὲ καὶ τοὺς ἄλλους ὅσοι ὑπὸ τε τὴν τῆς σῆς *vacat*  
τάξιν τελοῦσιν, ἔν τε ἰδιώταις, καὶ ὑπευθύνους τοῖς ἰκέταις  
45 ἐπὶ τε χρήμασιν, ἐπὶ τε ἐγκλήμασιν δεικνυμένους αὐτούς·  
θεραπεῦσαι μὲν παρασκευάσεις τὰ εἰς χρήματα βλέποντα, ὑπὲρ δέ {τε}  
τῶν ἐγκλημάτων νομίμοις τοὺς ἡμαρτηκότας ὑποθέσεις ποιναῖς,  
ὥστε τὸ ἰκανὸν ἐφ' ἑκατέρῳ, τῷ τε δεομένῳ καὶ τῷ νόμῳ, γενέσθαι,  
τῶν ἐκ συναρπαγῆς καὶ παρὰ τὸν νόμον ὡς εἶκος ποριζομένων  
50 τισὶν ὑπεναντίον τῶν νῦν παρ' ἡμῶν θεσπισθέντων οὐδεμίαν  
ἐχόντων ἴσχυν, παραφυλαττούσης ταῦτα τῆς τε σῆς *vacat*  
καὶ τοῦ κατὰ καιρὸν τὴν αὐτὴν ἀρχὴν παραληψομένου καὶ  
τῆς πειθομένης ὑμῖν τάξεως, ποινῆς τριῶν χρυσίου λιτρῶν  
ἐπικειμένης κατὰ τῶν ταῦτα παραβαίνειν τολμώντων [ . . . .ς ]  
55 ἢ παραβαίνεσθαι συγχωρούντων. †

4 ὑπερ || 7 ὑπεμεινον || 8 ὑπο || 9 μεγαλοπρς || 14 post σην *vacat* || 15 ἰ·χρς[ || 16 post κελυσεων  
*vacat unius litterae spatium* || 18 ἰ·κετη || 22 ὑστερον || 23 post καταβολην *vacat unius litterae spatium* ||  
αὐτῆ] || 27 ἰ·κανον || 31 ὑπο || 32 ὑπο || εαυτῶ || 36 ὑπο || 37 ante πραγμα *vacat unius litterae spatium* || 39  
ὑπο || 43 post δοκει *vacat unius litterae spatium* || ὑπο || της : τ ex c corr. || 44 post τελουσιν *vacat unius*  
*litterae spatium* || ἰ·διωταις || ὑπευθυνους || ἰ·κεταις || 45 ἐγκλημασιν || 46 ὑπερ || 47 ὑποθεσεις ? ||  
48 ἰ·κανον || 49 post νομον *vacat unius litterae spatium* || 50 post τισιν *vacat unius litterae spatium* ||  
ὑπεναντιον || 51 ἰσχυν || 53 ὑμιν || 54 . . . .ς : spongia detersum.

31 I. οἰκείαν || 42 ἐπινενεγμένας (I. ἐπεννηγεμένας) F : ἐπινενεομένας (I. ἐπινενεωμένας) M || 46  
τε F : γε M.

### Traduction

Cf. traduction de 1.

### Notes adlinéaires

- 19 συγχωρῆσαι : l'ajout de cet infinitif est particulièrement intéressant pour comprendre  
l'esprit de la procédure par rescrit. Cf. § II. 3 (3).  
26 τὴν ε : le rédacteur a probablement voulu écrire ἐνδοξότητα, puis, réalisant qu'il ne  
spécifiait nulle part le titre du destinataire, s'est interrompu et a laissé un espace.  
29 ἐδίδαξεν : sur la correction du pluriel (1, 30) par le singulier, cf. § II. 3 (1).  
τὸν ἐπίκλην Ἀρσενοίτην : sur la forme Ἀρσενοίτην pour Ἀρσινοίτην, cf. F. Th. GIGNAC,  
*A grammar of the Greek papyri of the Roman and Byzantine periods. 1, Phonology*, Milano  
1976, p. 253, qui ne cite qu'un exemple alors qu'ils sont nombreux, et K. DIETERICH,  
*Untersuchungen zur Geschichte der griechischen Sprache von den hellenistischen Zeit bis zum*  
*10. Jahrhundert*, Leipzig 1898, p. 11-12 (le mot est traité à la p. 12).

- 42 ἐπινενεγμένας : Maspero donne ἐπινενομένας, lecture la plus naturelle. D'après J. PARTSCH, Neue Urkunden zum justinianischen Reskriptenprozesse, *Nachrichten der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Phil.-hist. Klasse* 1911, p. 201-253, ici p. 208, n. 1, suivant P. Wendland, on aurait une forme fautive d'ἐπηνενεγμένας. Ce serait pourtant le seul véritable barbarisme dans ce texte qui ne contient au pire que de rares phonétismes. Ce qui semble évident, c'est que le scribe de 2, non satisfait par le ἀπηνενεγμένας de 1 (à la fois pour le phonétisme qui le défigure et pour le préverbe mal choisi), y a substitué un autre verbe. Mais lequel ? Le LSJ, suivant Maspero, y voit l'hapax ἐπινέω « renouveler » (ἐπινενομένας βλάβας « dommages répétés ») : on aurait alors une forme fautive pour ἐπινενωμένας. Ce barbarisme – il est vrai assez bénin – et le fait que ce verbe n'est pas autrement attesté ne rendent pas cette solution très économique. Les autres possibilités ne le sont guère plus : ἐπινέω « filer » (qu'on pourrait prendre à la rigueur en sens métaphorique) aurait pour parfait ἐπινενησμένας tout comme ἐπινέω « accumuler » (le parfait pouvant être pris ici au sens de « qui se sont multipliés », d'où « nombreux »). Il est finalement plus satisfaisant de revenir à l'explication de Wendland : je serais tenté d'interpréter ce qui apparaît *a priori* être un ο comme un γ pansu (ϝ) ; la seule erreur serait le deuxième ε à la place d'un η.
- 43-44 ὅσοι ὑπό τε τὴν τῆς σῆς *vacat* | τάξιν τελοῦσιν : il s'agit de ceux qui appartiennent au ressort fiscal du duc (cf. l. 39-40 pour une expression similaire) et non des agents du bureau ducal comme le comprennent Hunt et Edgar (« all other persons belonging to your *officium* »).
- 46 ὑπὲρ δέ {τε} : le τε semble une scorie provenant de 1, 48 où il s'expliquait par un balancement τε ... τε (τά τ' ἐς χρήματα βλέποντα ... ὑπὲρ τε τῶν ἐγκλημάτων). La lecture γε de Maspero pourrait se justifier paléographiquement (étant donné l'indistinction γ/τ dans cette écriture), mais elle est sémantiquement et syntaxiquement non motivée.
- 48 ἐφ' ἐκατέρω : l'auteur de cette version a repris ici le texte de A (1, 51) et non de A' (cf. 1, 73).
- 51 παραφυλαττούσης : on attendrait une liaison.
- 53-55 Cf. *P.Cair.Masp.* I 67026, 23-25 : ἡ πειθομένη ὑμ[τ]ιν τάξις, ποινης τριῶν χρι<σ>οῦ λιτρῶν ἐπικειμένης κατὰ τῶν ταῦτα ᾗ παραβαίνειν' τολμώντων ἢ παραβαίνεσθαι συγχωρούντων.
- 54 [ . . . ς ] : ces quelques lettres ont été effacées. Il semble que le scribe ait alors modifié le dernier ν de τολμώντων pour lui donner l'allure des ν de fin de ligne (cf. § III. 3).

## II. ÉTUDE COMPARATIVE DES DEUX VERSIONS ET DEMIE

### 1. *Dioscore compose : la version A*

Avant de nous intéresser aux changements qu'apporte le verso (version A') par rapport au texte du recto (version A), examinons celui-ci dans sa forme.

Le premier trait saillant est le soin porté à l'expression. Dioscore est connu pour sa prose sophistiquée et très imprégnée de références littéraires, quoique son style n'ait jamais

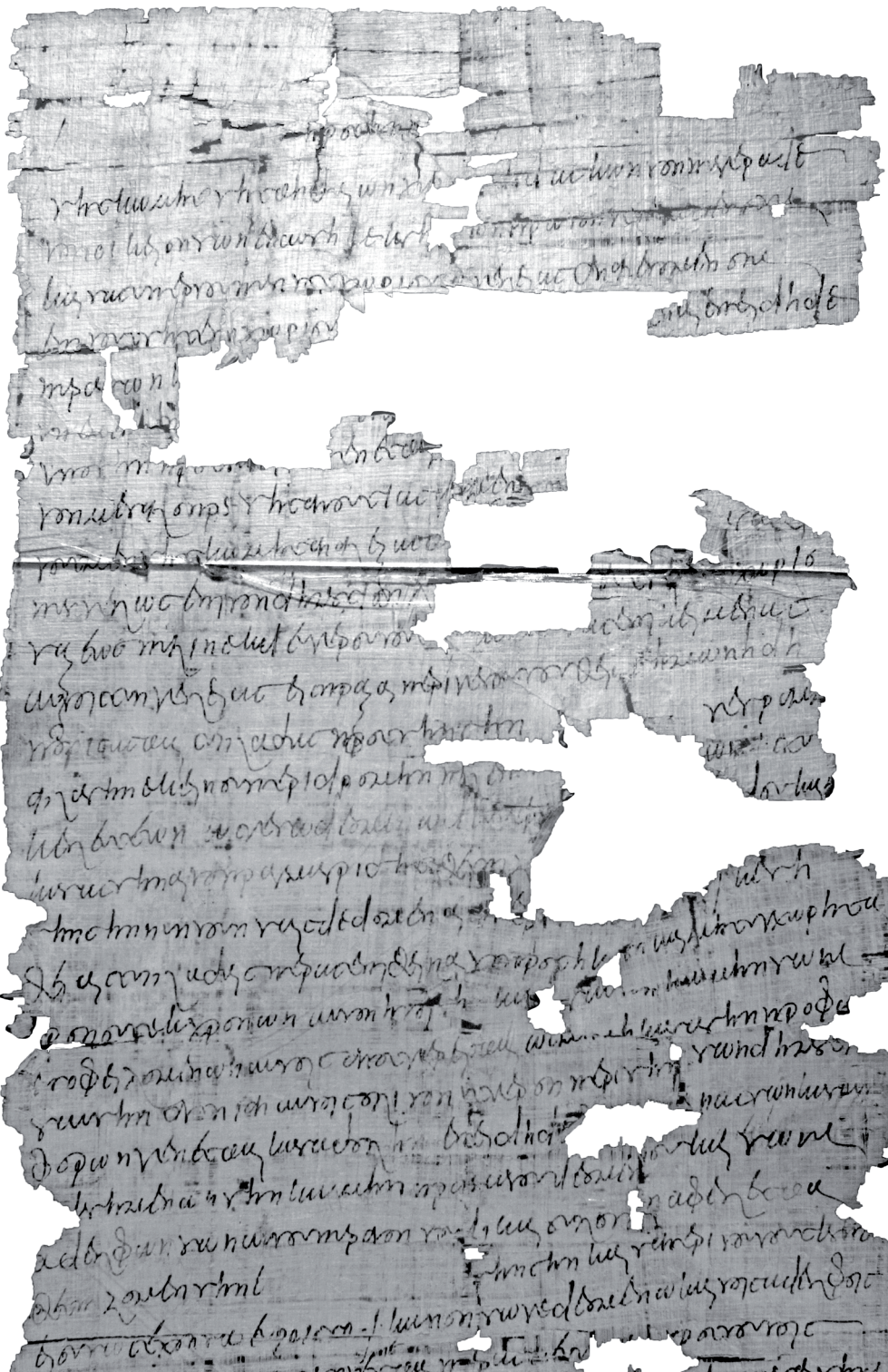


Planche 3 – 2, l. 1-27 (photo infrarouge : J.-L. Fournet).

0  
1  
2  
3  
4  
5

Handwritten text in a cursive script, likely a medieval manuscript. The text is written on a piece of parchment that is heavily damaged, with numerous holes and tears. The script is dense and fills most of the page. The text is written in a dark ink, and the parchment is a light, aged color. The text is arranged in approximately 25 lines, with some lines being shorter than others. The overall appearance is that of an ancient, well-used document.

Planche 3bis – 2, l. 26-55 (photo infrarouge : J.-L. Fournet).

fait encore l'objet d'une étude systématique<sup>16</sup>. Mais, par rapport aux autres documents en prose composés par lui, je crois percevoir dans cette esquisse de rescrit une volonté encore plus forte et plus affichée de « faire du style » et de soigner l'expression. Outre un écho d'Eschine<sup>17</sup>, on y décèle des tendances atticisantes<sup>18</sup> ou archaïsantes<sup>19</sup>; on y repère l'emploi d'expressions rares ou non autrement attestées dans les papyrus<sup>20</sup> ainsi que le recours à des préciosités<sup>21</sup> qui confèrent au texte une allure raffinée; on y relève maints effets de style, résultant notamment de l'ordre des mots<sup>22</sup> ou des assonances<sup>23</sup>, qui tranchent sur le niveau habituel de la prose auquel nous ont habitués les documents papyrologiques. Cette recherche formelle, qui se détecte aussi dans les corrections que Dioscore introduit au fur et à mesure qu'il écrit<sup>24</sup>, a peut-être même laissé quelques scories

16. J'ai traité de ce sujet à travers les pétitions de Dioscore : Entre document et littérature : la pétition dans l'Antiquité tardive, dans *La pétition à Byzance* (cité n. 7), p. 71-74, ici p. 67-69, et, dans l'ensemble de ses écrits (mais en me limitant au cas de l'influence d'Homère sur la prose dioscorienne) : Homère dans les papyrus non littéraires : le Poète dans le contexte de ses lecteurs, dans *I papiri omerici*, a cura di G. Bastianini & A. Casanova, Firenze 2012, p. 125-157, ici p. 146-150. Une étude d'ensemble reste encore à faire.

17. 1, 20 : χρόνους ἐκ χρόνων.

18. 1, 48 : τὰ τ' ἐς; 50 : φροντιεῖ. Voir aussi 1, 18 : τοῖνον ... νῶν γούν et 1, 48 : ἐς χρήματα (avec notes *ad loc.*).

19. 1, 7 : σφᾶς αὐτοῦς.

20. Par exemple, 1, 6 : οὐ τὰς τυχοῦσας ἀδικίας; 1, 8 : τῆς ἀπουσίας; 1, 37 : ἀτοπίαν.

21. Ainsi l'usage de τε : τε ... καί (1, 46), τ' ... τε (1, 48-49).

22. La disjonction : 1, 7-8 : ἡτὴν προστασίαν [[αὐτοῦ]] γενέσθαι ἡτὴν αὐτοῦ; 1, 8-9 : τῆς ἀπουσίας | δραζάμενον τοῦ πατρός; 1, 9-10 : τοὺς μὲν τῆς κόμης | ἀναλέξασθαι φόρους, etc. La mise en relief des déterminatifs en répétant l'article et, le cas échéant, en les désenclavant : 1, 7-8 : ἡτὴν προστασίαν [[αὐτοῦ]] ... ἡτὴν αὐτοῦ; 1, 18, etc. : τὴν ἐνδοξ(ότητα) τὴν σὴν; 1, 29 : τοῖς ἀδελφοῖς τοῖς αὐτοῦ.

23. 1, 4-5 : χωρίου ... ἐπιχωρίου.

24. (1) *Corrections d'erreur* : 1, 34-35 : ἐπὶ τῆς ἐπιχωρίου τάξεως → ἐπὶ τὴν ἐπιχωρίον τάξιν (l'accusatif s'imposait avec κατατιθέντων); 1, 36 : τούτου μέρους → τούτου τοῦ μέρους. (2) *Amélioration du style* : 1, 7 : ὑπὸ προστασίαν αὐτοῦ γενέσθαι → ὑπὸ τὴν προστασίαν γενέσθαι τὴν αὐτοῦ; 1, 21 : αὐτοῦς → αὐτοῖς (Dioscore a transformé le sujet de l'infinitif ἀποστερεῖσθαι, qui pouvait se sous-entendre, en complément de τῶν ἐποφειλομένων qui, sinon, n'aurait pas été totalement clair); 1, 24-25 : τινας κατ' αὐτὴν κερκτημένους → τινας τῶν κατ' αὐτὴν κερκτημένων (génitif partitif bien meilleur à la fois pour le sens et pour l'enclave du complément κατ' αὐτὴν); 1, 29 : τὸ ἱκανὸν τοῦ τε δεομένου → τὸ ἱκανὸν τῷ τε δεομένῳ : le datif est en fin de compte bien meilleur dans le contexte de la phrase; 1, 38 : αὐτοῖς τε καὶ τῇ αὐτῶν κόμῃ jugé inutile car allant de soi; 1, 46 : τῆς σῆς τάξεως καὶ παγανῶν → τῆς τε σῆς τάξεως καὶ παγανῶν (le τε donne à la coordination une allure plus sophistiquée); 1, 63 : αὐτοῦ → αὐτούς. (3) *Amélioration du formulaire* : 1, 1 : Πρ]οσελθὼν ἡμῖν ἐδίδα[ξε]γ → Πρ]οσηλθεν ἡμῖν ... διδάσκων. (4) *Amélioration du fond* : 1, 16 : τοῖς δεομένοις → τῷ δεομένῳ; 1, 21 : αὐτούς → αὐτόν (il lutte contre la tendance à utiliser le pluriel; il s'y laissera définitivement aller à partir de la l. 30 : cf. ἐδίδαξαν et τοῖς δεομένοις aux l. 44, 48-49, 51); 1, 22-23 : ἀτονίαν αὐτοῖς οὐκ ὀλίγην ὕστερον → ἀτονίαν αὐτοῖς [οὐκ] ὀλίγην ὕστερον (il insiste ainsi sur la toute proche incapacité des villageois à payer leurs impôts, argument qui ne peut laisser l'autorité indifférente); 1, 27 : ἀφορμῆ τῆς τοῦ εἰρημέ(νου) δημοσίου δευτέρας εἰσπράξεως (Dioscore avait laissé en blanc la moitié de la ligne dans l'intention de compléter la phrase précédente. L'ajout qu'il fit ultérieurement ne l'a finalement pas convaincu et il l'a supprimé, cf. 1, 27n.); 1, 46-48 : ὅσοι τοῖς δεομένοις ἐπὶ τε χρήμασιν καὶ ἐγκλήμασιν ὑπεύθυνοι φανείην τυγχάνειν → ὅσοι τῆς τε σῆς τάξεως καὶ παγανῶν τοῖς δεομένοις ἐπὶ τε χρήμασιν καὶ ἐγκλήμασιν ὑπεύθυνοι φανείην τυγχάνειν (ajout d'une précision : les non-fonctionnaires qui ont trempé dans l'affaire devront être aussi poursuivis). En fin de compte, peu d'erreurs subsistent.

avec l'emploi de signes interlinéaires dans un passage du texte<sup>25</sup>. Nul doute que Dioscore a redoublé d'attention et a essayé de faire de cette proposition de rescrit un morceau de prose élégante qui correspondît à la solennité de la procédure et à l'éminence de celui qui était censé en être l'auteur. Dans les efforts patents qu'il déploie pour conférer un certain lustre à sa prose, Dioscore ne devait pas agir différemment des autres pétitionnaires qui, en provenance de toutes les provinces de l'Empire, se pressaient, impressionnés et fébriles, aux portes du Palais et tentaient dans les esquisses de rescrits qu'ils allaient remettre à la chancellerie impériale d'« être à la hauteur ». Ainsi Dioscore a-t-il cherché à se rapprocher le plus possible du niveau stylistique qu'il imaginait être celui de l'empereur, n'agissant pas autrement qu'un étudiant qui compose une éthopée et se doit de faire prononcer à tel personnage des paroles qui soient en adéquation avec son caractère, sa position et sa situation – exercice qu'il connaissait bien puisqu'après l'avoir pratiqué lui-même à l'école il composa plusieurs éthopées en vers ayant probablement servi comme modèles à un enseignement qu'il dispensa dans un cadre privé<sup>26</sup>.

L'attention portée par Dioscore à la meilleure adéquation possible de sa prose à la personnalité de celui qui est censé en être l'auteur ne se décèle pas seulement au niveau stylistique mais aussi dans le soin qu'il a eu d'éviter tout terme qu'il pensait ne pas être en usage à Constantinople. C'est ainsi qu'on peut rendre compte de la curieuse périphrase qu'il emploie en 1, 3 (τὸν ἐν αὐτῇ κεκτημένον πρῶτον litt. « le premier parmi ceux qui y sont propriétaires »), qui a sans nul doute pour finalité d'éviter le plus technique πρωτοκομῆτης, qu'il croyait – pas totalement à tort – ne pas pouvoir être compris par un Constantinopolitain<sup>27</sup>. À la ligne suivante, Dioscore emploie aussi, de façon assez inhabituelle pour un Égyptien, le terme χωρίον pour désigner, semble-t-il, le « village » alors qu'il désigne le « vignoble » dans le grec d'Égypte<sup>28</sup>.

Cette prise de distance n'est pas inintéressante sur le plan de la psychologie linguistique d'un scripteur de l'époque : elle montre que le sentiment d'appartenance à l'Empire, que sous-entendent, par exemple, le recours à des procédures judiciaires centralisées et l'adhésion à la représentativité impériale, n'en est pas moins habité par la conscience de particularismes terminologiques, voire institutionnels. L'élaboration d'un brouillon de rescrit implique pour son rédacteur tout un travail de purge pour le débarrasser des expressions qui sentent trop le terroir.

## 2. *Dioscore se corrige : la version A'*

Dioscore n'était pas totalement satisfait des l. 30-52 et il décide de les réviser au verso : c'est la version A'. Si les corrections participent du processus de polissage stylistique, d'autres pourraient avoir des motivations plus diplomatiques qui nous font entrer dans la psychologie du pétitionnaire (certaines sont néanmoins difficiles à justifier<sup>29</sup>) :

25. Cf. 1, 37-43n. quoique l'explication n'en soit pas aisée.

26. Cf. J.-L. FOURNET, Dioscore et l'école, sous presse dans les actes du colloque *Pratiche didattiche tra centro e periferia nel Mediterraneo tardoantico* (Sapienza Università di Roma, 13-15 maggio 2015), § III. Les éthopées en question sont *P. Aphrod. Lit.* IV 41-46.

27. Cf. 1, 3n.

28. Cf. 1, 4n.

29. 1, 42-43/66 : τὸν προειρημέ[(νον)] *vacat* → τὸν προειρημέ(νον) Ἰουλιανόν (Dioscore a complété le nom qu'il avait laissé en blanc, pour une raison inexplicable puisqu'il l'avait expressément

## (1) Polissage grammatical ou stylistique

• 1, 38/62-63 : ὥστε καὶ ὑπὸ τὴν παγαρχίαν ποιήσασθαι → ὥστε καὶ ὑπὸ τὴν οἰκεῖαν παγαρχίαν αὐτοῦ ἔσθαι ποιήσασθαι. Le sujet de l'infinitive est clairement exprimé, ce qui était d'autant plus nécessaire qu'il ne l'était pas dans la principale. En outre, l'ajout d'οἰκεῖαν personnalise l'abus administratif ici dénoncé;

• 1, 38-39/63 : πρᾶγμα πάσης ἀτοπίας ἐπέκεινα → πρᾶγμα πάσης παρανομίας ἐπέκεινα. Le changement de substantif permet d'éviter la répétition d'ἀτοπία déjà présent dans la même phrase;

• 1, 45-46/68-69 : ἄξει {ς} δὲ καὶ τοὺς ἄλλους ἢ σὴ ἐνδοξ(ότης) ὅσοι ἑτῆς ἑτέρας τῆς τάξεως κτλ. → Ἄξεις δὲ καὶ τοὺς ἄλλους ὅσοι ὑπὸ τὴν τῆς σῆς ἐνδοξ(ότητος) τυγχάνοντες τάξιν κτλ. : il semble – le papyrus n'est pas clair à cet endroit – que Dioscore ait employé une seconde personne du singulier en même temps que la périphrase honorifique ἢ σὴ ἐνδοξ(ότης). Il corrige l'erreur en faisant passer cette dernière dans la relative.

• 1, 48-51/71-73 : τὰ τ' ἐς χρήματα βλέποντα θεραπεῦσαι τοῖς δεομένοις κατὰ τὸν νόμον, ὑπὲρ τε τῶν ἐγκλημάτων νομίμοις ποιναῖς ὑποθεῖναι φροντιεῖ {η} τοὺς {μὲν} ταῦτα ἡμαρτηκότας → θεραπεῦσαι μὲν παρασκευάσεις τὰ εἰς χρήματα βλέποντα, ὑπὲρ δὲ τῶν ἐγκλημάτων νομίμοις τοὺς ἡμαρτηκότας ὑποθέσεις ποιναῖς. La première version comprenait un barbarisme (φροντιειη). Dioscore a remplacé ὑποθεῖναι φροντιειη par ὑποθέσεις et, pour plus de clarté, a introduit παρασκευάσεις dans le premier membre. Il a en outre supprimé le μὲν *solitarium*. Enfin, il disjoint νομίμοις et ποιναῖς par effet de style. On notera qu'il renonce – peut-être par inadvertance – à l'ionisme atticisant ἐς.

## (2) Corrections qui apportent des précisions ou des nuances

• 1, 31/55 : Dioscore ajoute après le nom Ἰουλιανόν la précision τὸν ἐπίκλην Ἄρσενοῖτην, par un souci de précision d'autant plus opportun que le pagarque porte un nom banal. La bonne identification du coupable est toujours une des préoccupations des plaignants...;

• 1, 34-35/59 : ἐπὶ [τοῦς] τὴν ἐπιχώριον τάξιν → πρὸς τὴν ἐπιχώριον τάξιν. Dans la mesure où πρὸς + acc. est plutôt employé pour des personnes, cette correction accorde à l'*officium* une véritable personnalité qu'ἐπὶ lui aurait déniée;

• 1, 40/64 : ἐξετάσαι τὰ περὶ τούτου μεθ' ὅσης νόμος ἀκριβείας προστάττει → ἐξετάσαι ταῦτα. Il n'est pas aisé de comprendre les raisons de ces modifications à moins de penser que la relative aurait pu blesser le duc en donnant l'impression que celui-ci a besoin de l'injonction de la loi pour faire preuve de rigueur;

• 1, 46-48/69-71 : ὅσοι ἑτῆς ἑτέρας τῆς τάξεως καὶ παγανῶν τοῖς δεομένοις ἐπὶ τε χρήμασιν καὶ ἐγκλήμασιν ὑπεύθυνοι φανείη τυγχάνειν → ὅσοι ὑπὸ τὴν τῆς σῆς ἐνδοξ(ότητος) τυγχάνοντες τάξιν, ἐν τε ἰδιώταις τελοῦσιν καὶ ὑπευθύνους ἐπὶ τε χρήμασιν, ἐπὶ τε ἐγκλήμασιν δεικνυμένους αὐτούς τοῖς ἰκέταις. La première expression était vague et contenait un terme qui pouvait être pris de façon dépréciative (παγανῶν). La seconde version, avec le plus clair ἰδιώταις, pointe les fonctionnaires et les civils qui dépendent

mentionné, plus haut, à la l. 31); 1, 44-45/67-68 : τὰς ἀπηνηγεμένας παρ' αὐτοῦ βλάβας → τὰς ἀπηνηγεμένας βλάβας (suppression du complément d'agent); 1, 51-52/73 : τὸ ἰκανὸν ἐφ' ἑκατέρω, τοῖς τε δεομένοις καὶ τῷ νόμῳ, γενέσθαι → τῷ τε δεομένῳ καὶ τῷ νόμῳ τὸ ἰκανὸν γενέσθαι (il resserre son expression sans qu'on en saisisse la raison; c'est le texte initial qui sera repris dans 2).

du bureau du duc – elle n'en est pas moins maladroite (avec un balancement bancal, ὑπὸ τὴν τῆς σῆς ἐνδοξ(ότητος) τυγχάνοντες τάξι/ἐν τε ιδιώταις τελοῦσιν, où le participe est au même niveau qu'un verbe à l'indicatif) si bien qu'elle sera modifiée dans 2.

### 3. Une seconde personne reprend l'ensemble : version B

La version de Dioscore a été recopiée par une autre personne qui en a corrigé ou modifié divers éléments : c'est la version B donnée par 2. En fait, il est probable que ce travail de révision n'ait pas été réalisé directement sur les versions A/A' (1) mais sur une version intermédiaire (Abis), résultant de la mise au propre de A/A' et où le nom de Ioulianos manquait (comme en A), où ἐφ' ἑκατέρω (dans A, mais pas dans A') a été réintroduit et où la fin était complétée. Il y aurait donc eu trois versions (et demie) de ce rescrit avant sa copie définitive, celle-là même qui fut remise par Dioscore lors de la soumission de la pétition (fig. 1).

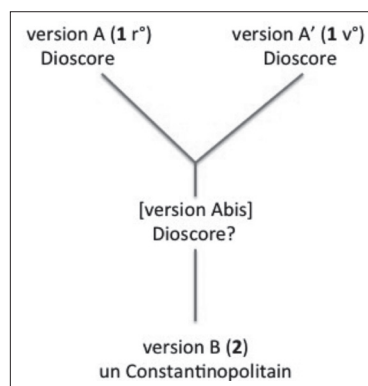


Fig. 1 – Le *stemma* de 1-2.

Le travail de révision de la version A se caractérise par trois types de modifications (outre celles qu'il est malaisé de justifier<sup>30</sup>) :

#### (1) Corrections de fautes

- 1, 3/2, 3 : τὸν ἐν αὐτῇ κεκτημένον → τῶν ἐν αὐτῇ κεκτημ[έ]γων. Le phonétisme est corrigé;

- 1, 55-56/2, 29 : τὸν ἐπίκλην Ἀρσενοίτην καὶ παγάρχην → Ἰουλιανόν, τὸν ἐπίκλην Ἀρσενοίτην, παγάρχην. Le καί qui mettait maladroitement sur le même plan le surnom du pagarque et sa fonction est supprimé;

30. 1, 73/2, 48 : τῷ τε δεομένῳ καὶ τῷ νόμῳ τὸ ἱκανὸν γενέσθαι → τὸ ἱκανὸν ἐφ' ἑκατέρω, τῷ τε δεομένῳ καὶ τῷ νόμῳ, γενέσθαι (le texte de A est réintroduit mais il devait déjà l'être dans Abis); 1, 52-53/2, 49-50 τῶν κατὰ συναρπαγὴν οἷον εἰκος συλλαβῶν ποριζομένων παρὰ τὰ παρ' ἡμῶν νῦν θεσπισθέντα {θεσπίζομεν} → τῶν ἐκ συναρπαγῆς καὶ παρὰ τὸν νόμον ὡς εἰκος ποριζομένων τισὶν ὑπεναντίον τῶν νῦν παρ' ἡμῶν θεσπισθέντων (excepté la suppression du θεσπίζομεν fautif, on ne voit guère ce que cette version change par rapport à A si ce n'est qu'elle est plus coulante; il est vrai qu'elle était peut-être déjà celle de Abis).



• 1, 30/2, 29 : ἐδίδαξαν → ἐδίδαξεν. Dioscore s'était laissé aller à employer un pluriel puisqu'il était question dans la phrase précédente du « requérant et de ses frères ». Le rédacteur de 2 corrige cette incohérence ;

• 1, 67-68/2, 42 : τὰς ἀπηννηγεμένας βλάβας → τὰς ἐπινενεγμένας βλάβας. Le verbe ἀποφέρω dont le préverbe était mal adapté et dont la forme de participe parfait passif était mal orthographiée est remplacé soit par un autre verbe, soit par le même verbe avec un préverbe adapté<sup>31</sup> ;

• 1, 69-71/2, 43-45 : ὅσοι ὑπὸ τὴν τῆς σῆς ἐνδοξ(ότητος) τυγχάνοντες τάξιν, ἐν τε ἰδιώταις τελοῦσιν καὶ ὑπευθύνους ἐπὶ τε χρήμασιν, ἐπὶ τε ἐγκλήμασιν δεικνυμένους αὐτοὺς τοῖς ἰκέταις → ὅσοι ὑπὸ τε τὴν τῆς σῆς *vacat* τάξιν τελοῦσιν, ἐν τε ἰδιώταις, καὶ ὑπευθύνους τοῖς ἰκέταις ἐπὶ τε χρήμασιν, ἐπὶ τε ἐγκλήμασιν δεικνυμένους αὐτούς. Le texte de A' n'était pas clair et suivait une construction bancal (cf. § II. 2 (2)) qui a été améliorée avec la suppression de τυγχάνοντες qui déséquilibrait l'opposition et l'ajout d'un τε qui permet de séparer plus clairement ὑπὸ τε τὴν τῆς σῆς *vacat* τάξιν τελοῦσιν de ἐν τε ἰδιώταις (sc. εἰσίν).

## (2) Introduction de blancs à combler dans la version définitive

• 1, 1/2, 1 : dans la version A, Dioscore avait remplacé le nom du village par le vague τῆσδε « untel »<sup>32</sup> ; le nom du village dont le pétitionnaire est originaire, qui doit figurer dans la version finale, est maintenant laissé en blanc pour que la donnée soit complétée ultérieurement ;

• 1, 14 ; 18 ; 27 ; 39 ; 46/2, 14 ; 17 ; 26 ; 38 ; 43 (et 51) : le substantif dans la forme périphrastique honorifique désignant le destinataire (ἡ σὴ ἐνδοξότης) est systématiquement laissé en blanc alors même qu'il était présent dans la version A/A'. L'auteur de la version B, doutant peut-être de l'adéquation du substantif au rang du destinataire, a préféré laisser un blanc.

## (3) Modifications de fond

• 1, 20-22/2, 19-20 : μὴ χρόνους ἐκ χρόνων αὐτὸν ἦτοι τὴν κατ' αὐτὸν κόμην τῶν ἐποφειλομένων αὐτοῖς ἀποστερεῖσθαι → μὴ συγχωρῆσαι [χ]ρόνους ἐκ χρόνων αὐτὸν ἦτοι τὴν κατ' αὐτὸν κόμην τῶν ἐποφειλομένων αὐτοῖς ἀποστερεῖσθαι. Dioscore avait rédigé le texte comme si c'était l'empereur qui intervenait directement ; le rédacteur de 2, sachant qu'un rescrit ne juge pas l'affaire, qui doit revenir vers le duc, a pris soin d'ajouter cet infinitif qui redonne la main au duc. L'ajout de συγχωρῆσαι rend donc le texte conforme à l'esprit de la procédure par rescrit ;

• 2, 51-55 : l'auteur de 2 a ajouté la partie finale qui, outre qu'elle pérennise le rescrit en étendant l'injonction impériale aux successeurs du gouverneur et à l'ensemble de son *officium*, ajoute une clause pénale pour les potentiels contrevenants (3 livres d'or) – clause qu'il reprendra dans *P. Cair. Masp.* I 67026, 23-25, si j'ai bien raison d'y voir la même main (cf. III).

31. Mais la forme reste mal orthographiée : on attendrait ἐπηννηγεμένας. Voir l. 42n. pour d'autres explications.

32. Cf. 1, 1n. pour les raisons probablement religieuses qui peuvent rendre compte de ce manque de précision dans la première version.


Le texte, ainsi amendé, révisé et débarrassé de ses éléments incertains, constitue donc vraisemblablement la version pénultième avant la copie définitive destinée à l'administration impériale.

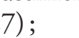
### III. QUI EST LE RÉDACTEUR DE LA VERSION B ? UNE ENQUÊTE PALÉOGRAPHIQUE


Peut-on mieux définir le profil de l'auteur de 2 ? Les deux modifications de fond qu'il introduit donnent à penser qu'il était plus au fait que Dioscore de la procédure et de la teneur des rescrits que l'empereur avait l'habitude de délivrer aux provinciaux à l'attention de leur gouverneur. Mais c'est surtout son écriture qui, par les spécificités qu'elle présente, est la plus à même de nous mettre sur la voie.

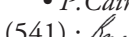
#### 1. *Le bêta*

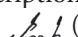
On est tout d'abord frappé par la forme du  $\beta$  qui n'est normalement pas en usage dans les papyrus grecs d'Égypte<sup>33</sup> :  $\beta$  ou  $\beta$  se distinguant du  $\delta$  ( $\delta$ ) par l'absence de retour vertical à la base de la lettre et la possible ouverture de la boucle. Elle peut se ligaturer à la lettre qui suit par un trait partant de la haste verticale :  $\beta\omega$ . Cette forme se retrouve dans plusieurs papyrus qui, quoique trouvés en Égypte, proviennent de Constantinople<sup>34</sup> :


- *SB IV 7438*, lettre adressée par un fonctionnaire constantinopolitain<sup>35</sup> au duc de Thébaïde (548/549) :  (βοήθειαν, l. 6) ;

- *P.Cair.Masp.* I 67019 v°, brouillon de pétition adressée à Justinien, vraisemblablement écrit dans la capitale (548/549 ou 551) :  (εὐσεβῆ, l. 27) ;

- *P.Cair.Masp.* I 67026, brouillon de rescrit impérial (551) – sur lequel je reviendrai :  (βοηθείας, l. 12) ;

- *P.Cair.Masp.* II 67126, dans la souscription du soldat Maximos à un contrat de prêt (541) :  (εὐλαβούς, l. 66) ;

- probablement aussi, dans la souscription d'Olybrios, employé du *magister officiorum* (μαγιστριανός τῶν θείων ὀφικίων) :  (κατα]βολῆ, l. 63)<sup>36</sup>.

- peut-être *P.Cair.Masp.* I 67032, dans la souscription du *notarios* Theodôros à un contrat d'engagement d'un *exsecutor negotii* (551) :  (βασιλείδος, l. 116)<sup>37</sup>.

33. Les contrexemples sont, à ma connaissance, rarissimes : *CPR XXV 24, 7* (ἀναλαβεῖν) – mais nous ne savons rien de l'auteur de cette lettre, très fragmentaire – et dans *P.Oslo inv. 523, 5* (ἔλαβαν ; éd. J. V. STOLK, *A Byzantine business letter and account from the collection of the Oslo University Library, Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete* 59, 2013, p. 393, qui est déconcertée par la forme du  $\beta$ ) – une lettre retrouvée à Aphrodité et écrite vraisemblablement par un Égyptien étant donné son nom (Ammônios).

34. Je donne pour chaque texte un seul exemple en précisant à quelle ligne il se trouve sur le papyrus. Pour la liste des papyrus reconnus comme provenant de Constantinople, cf. ci-dessus n. 3.

35. Sur la qualité de l'auteur, qui avait été mal interprétée jusqu'ici, cf. ZUCKERMAN, *Les deux Dioscore d'Aphrodité* (cité n. 7), p. 84-85.

36. Les autres  $\beta$  de cette main sont de forme classique. Mais on notera, un peu plus haut dans la même souscription, la forme du  $\beta$  qui débute un peu comme un *d* latin avant que le retour de la haste ascendante ne forme les deux arrondis d'un  $\beta$  classique :  $\beta$  (l. 60). On pourrait avoir une forme mixte.

37. Contrairement à ce que peut faire croire l'édition, le début de la ligne n'est pas en lacune et la trace qui précède le  $\alpha$  est incompatible avec un  $\beta$  classique mais pourrait correspondre à la haste montante d'un  $\beta$  du type de ceux qui précèdent – encore qu'elle soit anormalement oblique.

Cette forme du  $\beta$  est très évidemment influencée par le latin<sup>38</sup> : elle dérive de la forme qu'a cette lettre dans l'ancienne cursive, connue sous le nom de «  $b$  à panse à gauche » ( $\beta$ )<sup>39</sup> évoluant en  $\beta$ <sup>40</sup> – à ceci près qu'elle se ligature directement à la lettre suivante par un trait issu du retour de la haste montante contrairement à la plupart des  $\beta$  de nos papyrus<sup>41</sup>. C'est ce  $b$  que l'on retrouve dans la souscription autographe de Théodose II à une pétition conservée par un papyrus de Leyde<sup>42</sup> et dans les calligraphies de la chancellerie impériale, notamment celle connue sous le nom de *litterae caelestes*, qui, à l'époque de notre rescrit, est employée aussi pour les protocoles de documents judiciaires ou administratifs en latin et dont l'archaïsme et l'aspect fleuri contrastent avec la cursive récente usitée pour le reste du texte et donnent un caractère solennel à l'acte qui y a recours<sup>43</sup>. C'est cette forme de  $b$  ( $\beta$ ) que nous retrouvons dans un intéressant témoignage de l'utilisation de cette cursive récente, un papyrus du v<sup>e</sup> s., réédité et replacé sous son vrai jour par Denis Feissel<sup>44</sup> : il donne successivement deux modèles d'alphabet latin, l'un en cursive récente, l'autre en cursive archaïsante, probablement à l'attention d'un fonctionnaire ayant à pratiquer cette écriture difficile – si difficile que Justinien est obligé, en 537, d'enjoindre aux fonctionnaires des tribunaux qui y ont recours pour les dates de leurs actes d'en donner une « traduction » en cursive récente ou en grec<sup>45</sup>.

Il est enfin vraisemblable que ce type de  $\beta$  ait pu aboutir à la forme que l'on retrouve dans un papyrus très probablement écrit à Constantinople, *P. Gascon* 48 (548-565), à la l. 14 :  $\beta$ , où l'on a affaire là encore à un  $\beta$  à panse à gauche dont la partie antérieure a néanmoins été munie elle aussi d'une haste verticale.

La présence de cette forme si particulière de  $\beta$  dans notre papyrus n'est certainement pas de l'ordre du contingent : le petit dossier que j'ai réuni montre que c'est un trait de l'écriture en usage à Constantinople. Le fait qu'elle traduise une influence du latin, et

38. CRISCI, *Scrivere greco fuori d'Egitto* (cité n. 3), p. 103-104, au sujet du  $\beta$  du *SB IV 7438*. « Si tratta, molto probabilmente, di un prestito latino ». Je serais plus affirmatif que cet auteur, qui, par ailleurs, reste vague sur la caractérisation de cette forme, qui peut être pourtant rattachée à un style graphique latin précis comme on va le voir.

39. Cf. R. MARICHAL, Le B « à panse à droite » dans l'ancienne cursive romaine et les origines du B minuscule, dans *Studi di paleografia, diplomatica, storia e araldica in onore di Cesare Manaresi*, Milano 1953, p. 345-363.

40. Ces ductus sont empruntés à *P. Amb.* II 26 (TM 59335; Mertens-Pack<sup>3</sup> 172; III<sup>e</sup>/IV<sup>e</sup> s.), rééd. par J. KRAMER, *Vulgärlateinische Alltagsdokumente auf Papyri, Ostraka, Tafelchen und Inschriften* (APF Beihefte 23), Berlin 2007, p. 137-144, n° 10.

41. Ainsi  $\beta$  (Bo, 2, 23). Mais il peut y avoir une continuité comme dans  $\beta$  (Bai, 2, 55).

42. *SB XX 14606* (vers 425-430), rééd. par D. FEISSEL & K. A. WORP, La requête d'Appion, évêque de Syène, à Théodose II : P. Leid. Z révisé, *Oudheidkundige mededelingen uit het Rijksmuseum voor Oudheden te Leiden* 68, 1988, p. 97-111, repr. dans D. FEISSEL, *Documents, droit, diplomatique de l'Empire romain tardif* (Bilans de recherche 7), Paris 2010, n° XIV, p. 339-361 : col. I, *hene valere te cupimus*. Voir l'image sur <http://www.rmo.nl/collectie/zoeken?object=AMS+5+vel+1>.

43. Sur cette écriture et son rapport avec la cursive récente, voir très récemment F. MANSERVIGI & M. MEZZETTI, The Didyma inscription : between legislation and palaeography, dans *Understanding material text cultures : a multidisciplinary view*, ed. by M. Hilgert (Materiale Textkulturen 9), Berlin 2016, p. 203-242 (notamment 205-210).

44. *P. Worp* 11, repr. dans FEISSEL, *Documents, droit, diplomatique* (cité n. 42), n° XXII, p. 541-552.

45. *Nov.* XLVII 2 (p. 285, 10-28).

plus particulièrement d'une écriture latine archaïsante<sup>46</sup> pratiquée dans l'administration, notamment impériale, semble dessiner un milieu de fonctionnaires habitués à manier cette écriture. On notera cependant que, si un tel profil convient bien aux auteurs des documents papyrologiques cités plus haut, on retrouve ce β aussi sous le calame d'un soldat du contingent des Sextodalmates (une unité stationnant précisément à Constantinople d'après la *Notitia dignitatum*, Or. 6)<sup>47</sup>. Peut-être faut-il alors nous résoudre à y voir, plus généralement, une spécificité de l'écriture grecque constantinopolitaine, qui, plus qu'ailleurs, aurait été marquée par l'influence du latin. Du fait du rôle culturellement moteur qu'a joué la capitale, elle a très certainement connu une large diffusion au-delà des murs de la cité, comme en témoigne un papyrus de Carie de la fin du VI<sup>e</sup> s. (ou – moins vraisemblablement selon moi – du tout début du VII<sup>e</sup> s.)<sup>48</sup>; mais elle n'a pas vraiment atteint l'Égypte. Notre connaissance, à ce point impressionniste, des écritures cursives grecques pratiquées dans la capitale rend cependant hasardeuse toute généralisation eu égard au petit nombre de textes conservés. Mais l'emploi de ce β latinisé par différents scribes doit nous dissuader d'y voir un idiotisme<sup>49</sup>; il s'agit très certainement d'un ductus standard, conditionné par le modèle scriptural de la chancellerie impériale. Outre qu'il enrichit le dossier des rapports entre écritures grecque et latine<sup>50</sup>, notre papyrus apporte ainsi sa contribution à l'intelligence, si embryonnaire, des phénomènes de diversification de l'écriture grecque à l'échelle de l'Empire.

46. Notons cependant que le β à pansé à gauche a aussi survécu sporadiquement dans la cursive récente (voir la bibliographie citée dans *P. Worp*, p. 57, n. 14 = repr. [cité n. 44], p. 545, n. 14), mais il est surtout caractéristique de la cursive ancienne.

47. *P. Cair.Masp.* II 67126, 65-72 (souscription de Maximos, écrite de sa main comme il le précise à la l. 72).

48. *SB XXVIII 16970*, 1 (σεβασμίους); 2 (πρεσβύτερον); 7 (σεβασμίους); 8 (προβάτων); 16 (βανδου). Il est vrai que nous ne savons rien de l'auteur de ce texte (cf. la discussion des éditeurs, p. 419) : peut-être était-il d'origine constantinopolitaine?

49. Les six exemples papyrologiques que j'ai cités plus haut (sans compter le *P. Gascou* 48) sont le fait de cinq mains différentes (celle du *P. Cair.Masp.* I 67026 étant probablement la même que celle de 2). Je ne partage donc pas l'opinion de CRISCI, *Scrivere greco fuori d'Egitto* [cité n. 3], p. 103-104 au sujet du β du *SB IV 7438* (il ne connaissait pas les autres cas) : « I B latino con pancia a sinistra è, com'è noto, una forma propria della maiuscola corsiva romana e la si ritrova anche, talvolta, in materiali greci prodotti in contesti di stretta interazione fra i due sistemi grafici. Si può quindi cautamente formulare l'ipotesi che il beta del papiro constantinopolitano – scritto, come s'è detto, da mano ufficiale negli ambienti dell'alta burocrazia, dove la pratica della scrittura latina doveva essere, ancora nel VI secolo, piuttosto diffusa – derivi da suggestioni formali della corsiva latina, pur senza volerlo per questo considerare un tratto caratteristico della scrittura burocratico-cancelleresca della capitale (esso non si ritrova, per esempio, nell'altro documento constantinopolitano, PHamb. inv. 410 [= *SB VI 9102*], proveniente dagli stessi ambienti), ma piuttosto una scelta stilistica dello scriba. »

50. Voir, entre autres, M. NORSI, Analogie e coincidenze tra scritture greche e latine nei papiri, dans *Miscellanea Giovanni Mercati*. 6 (StT 126), Città del Vaticano 1946, p. 105-122; R. MARICHAL, L'écriture latine et l'écriture grecque du I<sup>er</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, *L'Antiquité classique* 19, 1950, p. 113-144 (surtout l'influence de l'écriture grecque sur la latine); G. CAVALLI, La KOINH scrittoria greco-romana nella prassi documentali di età bizantina, *JÖB* 19, 1970, p. 1-31; A. PETRUCCI, Paleografia greca e paleografia latina : significato e limiti di un confronto, dans *Paleografia e codicologia greca*, a cura di D. Harlfinger & G. Prato, Alessandria 1991, p. 463-484 (réévaluant à la baisse les rapports entre les deux écritures); B. ROCHETTE, *Le latin dans le monde grec : recherches sur la diffusion de la langue et des lettres latines dans les provinces hellénophones de l'Empire romain* (Collection Latomus 233), Bruxelles 1997, p. 204-206.

## 2. Le tau et le gamma

Un autre trait de l'écriture de 2 tranche sur l'usage égyptien en matière de cursive inclinée (celle qui est employée majoritairement pour les documents non comptables) et trouve des parallèles dans le petit nombre de papyrus constantinopolitains contemporains : le τ (ainsi que le γ qui lui ressemble) se ligature à la lettre suivante par un trait de liaison qui interrompt la direction du trait final de la lettre pour descendre en direction sud-est, suivant même parfois un arc nettement direct, alors que, dans la cursive égyptienne, la fin du τ ou du γ a tendance à se prolonger ou s'incurver selon un arc indirect pour se ligaturer à la lettre suivante. Ainsi γ<sup>h</sup> (τη), γ<sup>τ</sup> (τι), γ<sup>σ</sup> (το), etc., à côté de γ<sup>h</sup>, γ<sup>τ</sup>, γ<sup>σ</sup> que l'on rencontre plus usuellement en Égypte à la même époque<sup>51</sup>. Cette liaison très typée se retrouve dans les papyrus suivants, tous écrits à Constantinople :

- *SB IV 7438* (548/549)<sup>52</sup> : γ<sup>τ</sup> (τι, l. 11) ; γ<sup>σ</sup> (το, l. 13) ; γ<sup>ε</sup> (τε, l. 10) ; γ<sup>τ</sup> (τ, l. 5) ;

- *P. Cair. Masp. I 67019 v°* (548/549 ou 551) : γ<sup>ε</sup> (τε, l. 3) ; γ<sup>σ</sup> (το, l. 1) – on notera en reycha que τ à la forme habituelle (de type « fleuri » avec multiplication des boucles) : γ<sup>τ</sup> (l. 14).

- *P. Cair. Masp. I 67026* (551) : γ<sup>ε</sup> (τε, l. 2) ; γ<sup>τ</sup> (τι, l. 5) ; γ<sup>σ</sup> (το, l. 5) ; γ<sup>ω</sup> (τω, l. 11) ; γ<sup>ρ</sup> (τρ, l. 24) alors qu'on aurait eu, dans un papyrus égyptien, γ<sup>ρ</sup> ;

- *P. Cair. Masp. II 67126* (541) : si le phénomène n'est pas visible dans la main principale du document du fait qu'elle adopte une cursive assez droite où la forme des τ ne peut donner lieu à ce type de ligature, on le rencontre dans les souscriptions :

- celle d'Olybrios, employé du *magister officiorum* : γ<sup>τ</sup> (τι, l. 60) ;

- celle de Maximos, soldat des Sextodalmates : γ<sup>σ</sup> (το, l. 71).

- *P. Gascon 48*, lettre de la léproserie (de Saint Zôtikos?) de Constantinople (548-565) : γ<sup>τ</sup> (τη, l. 11) ; γ<sup>ω</sup> (τω, l. 7) – la séquence τ est absente de ce texte.

Il s'agit là d'un ductus qui n'est pas exclusif de l'autre puisque la plupart des papyrus combinent les deux<sup>53</sup>. Force est cependant de reconnaître qu'il se répète dans les textes de Constantinople avec une fréquence qui ne peut être de l'ordre du hasard<sup>54</sup>. Il est possible qu'il faille en chercher l'explication, là encore, dans une influence du latin : le τ/γ de la cursive inclinée grecque pourrait subir l'analogie de la lettre qui lui ressemble le plus dans la cursive récente de l'époque, le r<sup>55</sup>. Ainsi, dans les papyrus de Ravenne, le r a la forme γ<sup>r</sup> avec un retour en arc direct qui se ligature à la lettre suivante selon des tracés très similaires à ceux que je viens de passer en revue. Pour prendre l'exemple du *P. Ital. II 35* (= *ChLA III 181* ; Ravenne, 572) : γ<sup>r</sup> (re, l. 51) ; γ<sup>i</sup> ou γ<sup>i</sup> (ri, l. 48 et 51).

51. Le premier ductus n'est cependant pas totalement inconnu des papyrus égyptiens : je relève, par exemple, la ligature τσ signalée à l'instant dans *P. Ross. Georg. III 41, 2* (Aphrodité, vi<sup>e</sup> s.) ou τι dans *P. Lond. V 1707* (Antinoopolis, 566). Il est cependant très minoritaire par rapport à l'autre, surtout pour τι.

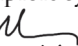

52. Cf. n. 35.

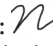
53. Par exemple, *SB IV 7438, 9* : γ<sup>τ</sup> (τι).



54. On le retrouve aussi dans *SB XXVIII 16970*, la lettre de Carie qui présentait également des β latinisés : γ<sup>β</sup> (τι, l. 13), séquence qui a attiré l'attention des éditeurs. Mais cf. la remarque de la n. 48.

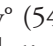
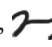
55. Sur l'équivalence analogique du r et du τ, cf. NORSÁ, Analogie e coincidenza (cité n. 50), p. 113.



### 3. Le nu en fin de ligne


L'auteur de la version B emploie systématiquement en fin de ligne des  $\nu$  très différents de ceux du reste du texte :  au lieu de  $\eta$ . Cette séquence, qu'il doit falloir interpréter comme un  $\nu$  ligaturé à un *space filler*<sup>56</sup>, n'est pas inconnue des papyrus égyptiens, où l'on préfère néanmoins employer un  $\nu$  de type minuscule dont on étire l'élément central (). Je relève néanmoins sa grande fréquence dans le corpus des papyrus constantinopolitains où, sauf dans les actes contractuels, on y a recours presque systématiquement :


- *SB VI* 9102, lettre du *curator* de la *domus divina* (548/549) :  (l. 6). Le scribeur de cette lettre ne l'a employé que pour les  $\nu$  finaux assez loin du bord du feuillet (l. 6, 7, 10 et 16).

- *SB IV* 7438 (548/549)<sup>57</sup> :  (l. 13, fin du texte, mais loin du bord de droite du feuillet) ou, sous une forme plus rapide,  (l. 8). Ce  $\nu$  est systématique quelle que soit sa distance du bord droit ;

- *P.Cair.Masp.* I 67019 v° (548/549 ou 551) :  (l. 3) ou, dans sa variante plus rapide,  (l. 21). Quand le  $\nu$  est proche du bord, le scribeur n'y a généralement pas recours.

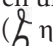
- *P.Cair.Masp.* I 67026 (551) :  (l. 17) ou, plus souvent avec la fin bouclée,  (l. 12).



- *P.Cair.Masp.* II 67126, contrat de prêt (541) : la main principale n'y a jamais recours, mais on le rencontre dans la souscription du soldat Maximos :  (l. 69).

- *P.Gascou* 48, lettre de la léproserie (de Saint Zôtikos?) de Constantinople (548-565) :  (l. 7). Le rédacteur de cette lettre n'utilise ce type de  $\nu$  que lorsque la fin de ligne est loin du bord droit.

Ce type de  $\nu$  est même utilisé à l'intérieur d'une ligne par le rédacteur de la pétition (inérite) qui se trouve au recto de la pétition à Justinien, *P.Cair.Masp.* I 67019 r° (548/549 ou 551).



### 4. Le éta et le kappa

Si j'ai raison de considérer que la main de 2 est la même que celle du *P.Cair.Masp.* I 67026 (cf. ci-après), je signale également un trait paléographique, absent du premier, mais présent une seule fois dans le second, qui s'observe avec une frappante répétition dans notre corpus de textes constantinopolitains alors qu'il est plutôt rare dans les papyrus égyptiens : le  $\eta$  et le  $\kappa$  voient leur haste ascendante s'incurver en une boucle très arrondie qui rebique vers la droite pour former un élément décoratif (  $\eta$ , l. 8). On les retrouve dans :

- *P.Cair.Masp.* I 67019 v° (548/549 ou 551) :  ( $\eta$ , l. 23) ;  ( $\kappa$ , l. 22) ;

56. Pour la combinaison d'un  $\nu$  et d'un trait remplissant l'espace de fin de ligne, cf., par exemple, *P.Gascou* 30 (Aphrodité, 565-578). La combinaison a, en 2, une forme plus fleurie, le *space filler* étant recourbé.

57. Cf. n. 35.

- *P. Cair. Masp.* II 67126 (541) : absent de la main principale, ce ductus se retrouve dans la souscription du soldat Maximos sous une forme extrême où la fin de la boucle redescend jusqu'au bas de la lettre,  (κ, l. 72) ;
- *P. Gascou* 48 (548-565) :  (η, l. 11).

Cette série de traits spécifiques, qu'une étude systématique dépassant le cadre de notre papyrus devrait parvenir à enrichir<sup>58</sup>, détonne dans le contexte égyptien et constitue un faisceau d'indices concordants qui dessinent le profil d'un scribe certainement non égyptien et très vraisemblablement formé à Constantinople.

Dioscore a donc eu recours aux services d'un Constantinopolitain qui a revu sa copie. Cette collaboration, probablement rémunérée, a laissé une autre trace. Les archives de Dioscore ont livré une autre paire de brouillons de rescrits, cette fois-ci pour une affaire privée concernant un cousin germain homonyme de Dioscore<sup>59</sup>, *P. Cair. Masp.* I 67026 et 67027, datant aussi de 551, qui sont dus au même duo : le second est de la main de Dioscore tandis que le premier est d'une main qui, sans être totalement identique, se rapproche tellement de celle de 2 que j'incline, comme je l'ai déjà indiqué, à l'attribuer au même auteur<sup>60</sup>.

L'auteur de 2 pourrait être un notaire ou bien un fonctionnaire retraité connaissant bien l'administration judiciaire impériale et ses procédures, mettant ses compétences au service des foules de provinciaux envahissant la capitale pour obtenir les précieux rescrits impériaux<sup>61</sup>. On songe à ce marché parallèle d'*exsecutores* qui s'était développé près du *scrinium* d'Europe, offrant contre rémunération leur concours au nombre sans cesse croissant, sous Justinien, de pétitionnaires à la recherche d'un moyen pour faire insinuer leur rescrit auprès des tribunaux locaux<sup>62</sup>. Il s'agit dans ce dernier cas de la phase finale de la procédure par rescrit (l'après-obtention), mais il y a tout lieu de croire que la rédaction des ébauches de rescrit était une tâche que bien des pétitionnaires, par manque d'expérience, ne pouvaient mener à bien et qui constituait un marché lucratif qu'ont dû se partager nombre de professionnels de l'écrit ou autres fonctionnaires honoraires. Dans le cas de Dioscore, il s'agissait juste de relire et réviser un texte déjà élaboré par le plaignant. Mais bien souvent, l'aide à apporter était plus substantielle.

Cette révision, dans le cas présent, aura donc nécessité quatre versions au moins sans compter la copie définitive (A, A', Abis et B) – et encore avons-nous affaire avec Dioscore

58. On pourrait évoquer, en s'en tenant à 2, l'ouverture des α, qui peut être aussi interprétée comme une influence du latin, ou la forme des θ.

59. Cf. ZUCKERMAN, Les deux Dioscore d'Aphrodite (cité n. 7), p. 78-80 et P. VAN MINNEN, Dioscorus and the law, dans *Learned antiquity: scholarship and society in the Near-East, the Greco-Roman world, and the early medieval West*, ed. by A. A. MacDonald et al., Leuven 2003, p. 115-133.

60. Les différences entre les deux peuvent s'expliquer par le fait que le scribe de *P. Cair. Masp.* I 67026 a resserré son écriture contrairement à celui de 2 qui écrit sur un coupon plus long.

61. Rappelons ce que disait Justinien en 529 dans sa *Nov. LXXX*, pr. (p. 391, 3-8) : εὐρομεν γὰρ ὅτι κατὰ μικρὸν αἱ μὲν ἐπαρχαὶ τῶν ἑαυτῶν οἰκητόρων γυμνοῦνται, ἡ μεγάλη δὲ αὕτη πόλις ἡμῶν διανοχλεῖται πλήθουσα διαφορῶν ἀνθρώπων, καὶ μάλιστα γεωργῶν, τὰς τε οἰκείας πόλεις καὶ τὴν γεωργίαν ἀπολιμπανόντων, « Nous nous sommes rendu compte que peu à peu les provinces se vident de leurs habitants et que cette grande cité qui est la nôtre subit les désagréments de ce trop-plein d'hommes de toutes sortes, notamment de paysans, qui abandonnent leurs propres cités et leurs champs. »

62. Ce milieu a bien été mis en lumière par ZUCKERMAN, Les deux Dioscore d'Aphrodite (cité n. 7), p. 87.

à un homme dont la maîtrise de l'écrit et la connaissance des procédures (il avait déjà fait des démarches auprès de l'empereur deux ans plus tôt) le mettaient bien au-dessus de la moyenne. Voilà qui donne une petite idée du temps, des efforts et de l'argent dépensés à la rédaction d'une simple esquisse qui pourtant, du fait même du caractère de la procédure par rescrit, était dénuée de substance réelle puisque l'empereur n'était pas censé juger l'affaire sur le fond mais se contentait de la renvoyer devant un juge local. Malgré tout, chaque mot devait être pesé et l'ensemble devait correspondre aux standards requis. Ce travail d'élaboration mettait en contact les provinciaux avec des professionnels de la capitale dans des face-à-face où devaient se révéler d'inévitables écarts ou décalages, qui n'étaient pas seulement dus à la méconnaissance procédurale des uns, mais aussi à la diversité de leurs horizons culturels. La comparaison entre le brouillon de Dioscore et le texte révisé par notre anonyme constantinopolitain a permis de lever très furtivement le voile sur certaines de ces différences, et le regard du papyrologue habitué aux marges n'aura finalement pas été inutile pour mettre en lumière quelques-unes des spécificités de cette capitale qui, au moins dans le domaine de l'écrit non livresque de l'Antiquité tardive, ne laisse pas d'être une *terra incognita*.

*Collège de France, chaire « Culture écrite de l'Antiquité tardive et papyrologie byzantine »  
École pratique des hautes études, PSL  
UMR 8167, « Monde byzantin »*

#### ANNEXE – TABLEAU SYNOPTIQUE DES VERSIONS A-A' ET B

gras : modifications textuelles par rapport à la version précédente (\* indique une suppression)

souligné : modification dans l'ordre du texte par rapport à la version précédente



## A

[† Πρ]οσ[ε]ῆ'λο[ὼν]᾽εν' [ἡμῖν ἐδίδα[ξε]ν] ἡμῖν ὀρμᾶσθαι μὲν ἐκ τῆσδε [τ]ῆς κόμης τῆς Θηβαίων χώρα[ς] διδάσκων, τὸν πατέρα δὲ [τὸν οἰκεῖον τὸν ἐν αὐτῇ κεκτημένον πρῶτον γενόμενον [καὶ] τὰς ὑπὲρ τοῦ παντὸς χωρίου συντελείας ἀναλεγόμενον, ἐπὶ τοὺς τῆς ἐπιχωρίου τάξεως ταύτας κατατιθέναι· ἐπειδὴ δὲ παρὰ τῶν κατὰ καιρὸν ἀρχόντων οὐ τὰς τυχούσας ἀδικίας ὑπέμεινον, τῷ θείῳ ἡμῶν οἴκῳ σφᾶς αὐτοὺς ἐπιδοῦναι καὶ ὑπὸ τῆν' προστασίαν [αὐτοῦ] γενέσθαι τῆν αὐτοῦ· Θεοδόσιον δὲ τὸν μεγαλοπρε[πέστατον], τῆς ἀπουσίας δραξάμενον τοῦ πατρὸς τοῦ δεομένου, τοὺς μὲν τῆς κόμης ἀναλέξασθαι φόρους, οὐδὲν δὲ καταθεῖναι παντελῶς [ἐ]πὶ τὸν δημόσιον λόγον, ὥστε τοὺς τῆς ἐπιχωρίου τάξεω[ς] πάλιν ἐκ δευτέρου τοὺς ἰκέτας τὰς ἐπικείμενας αὐτοῖ[ς] συντελείας εἰσπράξαι· περὶ τε τούτου θείας ἡμῶν ἤδη πορίσασθαι συλλαβὰς πρὸς τὴν σὴν ἐνδοξ[ό]τ[η]τα γεγραμμένας, ἀλλὰ τὴν ἐκείνου περιδρομὴν πλέον τῶν ἡμετέρων ἰσχύσαι κελεύσεω, ὥστε τῷ δεομένῳ δευτέρα ἀφορμὴν ὄδου καὶ μείζονος καταστήναι τὸ πρᾶγμα τριβῆς. Θεσπίζομεν' τοίνυν τὴν ἐνδοξ[ό]τ[η]τα τὴν σὴν νῦν γοῦν ταῖς δεδομέναις περὶ τούτου τῷ ἰκέτῃ θείας συλλαβαῖς πέρασ ἐπιθεῖναι τὸ προσῆκον, καὶ μὴ χρόνους ἐκ χρόνων αὐτὸν ἦτοι τὴν κατ' αὐτὸν κόμην τῶν ἐποφειλομένων αὐτοῖς ἀποστειρεῖσθαι, ὡς μὴ κατὰ τὴν πρόφασιν ταύτην ἀτονίαν αὐτοῖς ἄλλοιον ὕστερον περὶ τὴν τῶν δημοσίων φόρων γενέσθαι καταβολήν. Ἐπειδὴ δὲ φησὶν τινας τῶν κατ' αὐτὴν κεκτημένων τὴν κόμην πράγματα τοῦ δεομένου καὶ τῶν ἀδελφῶν τῶν αὐτοῦ παρὰ τὸν τοῦ δικαίου λόγον ἀφελέσθαι [ἀφορμῆ τῆς τοῦ εἰρημέ(νου) δημοσίου δευτέρας εἰσπράξεω[ς]], θεσπίζομεν τὴν ἐνδοξ[ό]τ[η]τα τὴν σὴν [καὶ τ]ᾶ [περὶ] τούτου σκοποῦσαν, εἰ οὕτως ἔχοντα εὔροις, τὸ ἰκανὸν τῷ τε δεομένῳ καὶ τοῖς ἀδελφοῖς τοῖς αὐτοῦ κατὰ τὸν νόμον γενέσθαι παρασκευάσαι.

## A'

## B

† *vacat* προσῆλο[εν] *vacat* [ + 6 ] τῆς κόμης τῆς Θηβαίων χώρα[ς] διδάσκων, τὸν πατέρα δὲ τὸν οἰκεῖον τῶν ἐν αὐτῇ κεκτημ[έ]νων πρῶτον γενόμενον καὶ τὰς ὑπὲρ τοῦ παντὸς χωρίου συντελείας ἀναλεγόμενον, ἐπὶ τοὺς τῆς ἐπιχωρίου [τάξεω]σ ταύτας κατατιθέναι· ἐπειδὴ δὲ παρὰ τῶν κ[ατὰ κα]ι[ρὸν] ἀρχόντων οὐ τὰς τυχούσας ἀδικίας ὑπέμεινον, [τῷ θείῳ ἡμῶν] οἴκ[ῳ] σφᾶς αὐτοὺς ἐπιδοῦναι καὶ ὑπὸ τὴν προστασί[αν] γενέσθαι τ[ῆ]ν αὐτοῦ· Θεοδόσιον δὲ τὸν μεγαλοπρ[επέστατον], τῆς ἀπουσίας δ[ρα]ξάμενον [τοῦ πατρὸς τοῦ δεομένου,] τοὺς μὲν τῆς κόμης ἀναλέξασθ[αι] φόρους, οὐδὲν δὲ καταθεῖ[ναι] παντελῶς ἐπὶ τὸν δημόσιον λ[όγον, ὥστε] τοὺς τῆς ἐπιχωρίου τάξεω[ς] ἐκ δευτέρου τοὺς ἰκέτας τὰς ἐπικείμενας αὐτοῖς συντελείας εἰσπράξαι· περὶ τε τούτου θείας ἡμῶν ἤδη πορίσασθαι συλλαβὰς πρὸς τὴν σὴν *vacat* γεγραμμ[έ]νας ἀλλὰ τὴν ἐκείνου περιδρομὴν πλέον τ[ῶν ἡμετέρ]ων ἰσχύσ[αι] κελεύσεω, ὥστε τῷ δεομένῳ δευτέρα[ς] ἀφορμὴν ὄ[δ]ου καὶ μ[ε]ίζον[ος] καταστήναι τὸ πρᾶγμα τριβῆς. Θεσπίζ[ο]μεν τοίνυν τὴν *vacat* τὴν σὴν νῦν γοῦν ταῖς δεδομέναις περὶ τ[ού]τ[ου] τῷ ἰκέτῃ θείας συλλαβαῖς πέρασ ἐπιθεῖναι τὸ προσῆκον, καὶ μὴ *συνχωρήσαι* [χ]ρόνους ἐκ χρόνων αὐτὸν ἦτοι τὴν κατ' αὐτὸν κόμην τῶν ἐποφειλομένων αὐτοῖς ἀποστειρεῖσθαι, ὡς μὴ κατὰ τὴν πρόφασ[ιν] ταύτην ἀτονίαν αὐτοῖς ὀλίγον ὕστερον περὶ τὴν τῶν δημοσίων[ων] φόρων γενέσθαι καταβολήν. Ἐπειδὴ δὲ φη[σὶν] τινας τῶν κατ' αὐτῆ[ν] [κε]κτημένων τὴν κόμην πράγμα<τα> τοῦ δεομένου καὶ τῶν ἀδελφῶν τῶν αὐτοῦ παρὰ τὸν τοῦ δικαίου λόγον ἀφελέσθαι. Θεσπίζομεν τὴν *vacat* τὴν σὴν καὶ τὰ περὶ τούτου σκοπο[ύ]σα[ν], εἰ οὕτως ἔχοντα εὔροις, τὸ ἰκανὸν τῷ τε δεομένῳ καὶ τοῖς ἀδελφοῖς τοῖς αὐτοῦ κατὰ τὸν νόμον γε[νέ]σθαι παρασκευά[σαι].

## A

Πρὸς τούτοις ἐδίδαξαν ἡμᾶς Ἰουλιανὸν παγάρχην τῆς Ἄνταιοπολιτῶν βουλευθῆναι τὴν κατ' αὐτοὺς κώμην ὑπὸ τὴν οἰκίαν παγαρχίαν ποιήσασθαι καὶ ταῦτα μηδέποτε τελεσάντων ὑπὸ παγαρχίαν αὐτῶν ἀλλὰ κατὰ τὸ τῶν αὐτοπράκτων σχῆμα δι' ἑαυτῶν τοὺς δημοσίους φόρους ἐπὶ [τοὺς] τὴν ἐπιχώριον τάξιν κατατιθέντων· ἐπειδὴ δὲ οὐκ ἠνέσχογτο τούτου τοῦ μέρους, ἐπελθεῖν αὐτοῖς καὶ πραγμάτων ἀρπαγὴν ἀμαρτήσαι·<sup>α</sup> καὶ τοσαύτην ἀπλῶς τὴν ἀτοπίαν γενέσθαι τὴν αὐτοῦ [αὐτοῖς τε καὶ τῆ αὐτῶν κώμῃ] ὥστε καὶ ὑπὸ τὴν παγαρχίαν ποιήσασθαι, πρᾶγμα πάσης ἀτοπίας ἐπέκεινα.<sup>α</sup> Θεσπίζομεν τοίνυν τὴν ἐνδοξ(ότητα) τὴν σὴν ἐξετάσαι τὰ περὶ τούτου<sup>α</sup> μεθ' ὅσης νόμος ἀκριβείας προστάττει καὶ εἰ<sup>α</sup> ταῖς ἀληθείαις μηδέποτε τοὺς τὴν αὐτὴν κώμην οἰκοῦντας ὑπὸ παγαρχίαν τελέσαντας εὐροῖς, <sup>α</sup> ἀποστήσαι μὲν τὸν προειρημέ[(νον)] *vacat* τῆς πρὸς αὐτοὺς μετουσίαις, <sup>α</sup> θεραπεῦσαι δὲ παρασκευάσαι τοὺς δεομένους τὰς ἀπηνευγμένας παρ' αὐτο[ῦ] βλάβας αὐτοῖς καθὰ τοῖς περὶ τούτου νόμοις δοκεῖ. Ἄξει{ς} δὲ καὶ τοὺς ἄλλους ἢ σὴ ἐνδοξ(ότης) ὅσοι τῆς τε σῆς τάξεως καὶ παγανῶν τοῖς δεομένοις ἐπὶ τε χρήμασιν καὶ ἐγκλήμασιν ὑπεύθυνοι φανεῖεν τυγχάνειν· καὶ τὰ τ' ἐς χρήματα βλέποντα θεραπεῦσαι τοῖς δεομένοις κατὰ τὸν νόμον, ὑπὲρ τῶν ἐγκλημάτων νομίμοις ὡστε τὸ ἱκανὸν ἐφ' ἑκατέρω, τοῖς τε δεομένοις καὶ τῷ νόμῳ, γενέσθαι, † τῶν κατὰ συναρπαγὴν οἷον εἶκος συλλαβῶν ποριζομένων παρὰ τὰ παρ' ἡμῶν νῦν θεσπισθέντα {θεσπίζομεν} οὐδεμίαν δυναμένων ἔχειν ἴσχυρ

## A'

Πρὸς τούτοις ἐδίδαξαν ἡμᾶς Ἰουλιανὸν τὸν ἐπίκλην Ἄρσενότιν καὶ παγάρχην τῆς Ἄνταιοπολιτῶν βουλευθῆναι τὴν κατ' αὐτοὺς κώμην ὑπὸ τὴν οἰκίαν παγαρχίαν ποιήσασθαι καὶ ταῦτα μηδέποτε τελεσάντων ὑπὸ παγαρχίαν αὐτῶν ἀλλὰ κατὰ τὸ τῶν αὐτοπράκτω<sup>ν</sup> σχῆμα δι' ἑαυτῶν τοὺς δημοσίους φόρους πρὸς τὴν ἐπιχώριον τάξιν<sup>ν</sup> κατατιθέντων· ἐπειδὴ δὲ οὐκ ἠνέσχογτο τούτου τοῦ μέρους, ἐπελθεῖν αὐτοῖς καὶ πραγμάτων ἀρπαγὴν ἀμαρτήσαι· καὶ τοσαύτην ἀπλῶς τὴν ἀτοπίαν γενέσθαι τὴν αὐτοῦ ὥστε καὶ ὑπὸ τὴν οἰκίαν παγαρχίαν αὐτοῦ<sup>ς</sup> ποιήσασθαι, πρᾶγμα πάσης *παρανομίας* ἐπέκεινα. Θεσπίζομεν τοίνυν τὴν ἐγδοξ(ότητα) τὴν σὴν ἐξετάσαι *ταῦτα* \* καὶ εἰ ταῖς ἀληθείαις μηδέποτε τοὺς τὴν αὐτὴν κώμην οἰκοῦντας ὑπὸ παγαρχίαν τελέσαντας εὐροῖς, ἀποστήσαι μὲν τὸν προειρημέ(νον) *Ἰουλιανόν* τῆς πρὸς αὐτοὺς μετουσίαις, θεραπεῦσαι δὲ παρασκευάσαι τοὺς δεομένους τὰς ἀπηνευγμένας \* βλάβας αὐτοῖς καθὰ τοῖς περὶ τούτου νόμοις δοκεῖ. Ἄξεις δὲ καὶ τοὺς ἄλλους ὅσοι ὑπὸ τὴν τῆς σῆς ἐνδοξ(ότητος) *τυγχάνοντες τάξιν, ἔν τε ἰδιώταις τελοῦσιν καὶ ὑπευθύνους* ἐπὶ τε χρήμασιν, *ἐπὶ τε ἐγκλήμασιν δεικνυμένους αὐτοὺς τοῖς ἰκέταις*· θεραπεῦσαι \* *μὲν παρασκευάσεις τὰ εἰς χρήματα βλέποντα* \*, ὑπὲρ δὲ τῶν ἐγκλημάτων νομίμοις *τοὺς ἡμαρτηκότας ὑποθέσεις ποιναῖς, <ὥστε>* \* τῷ τε δεομένῳ καὶ τῷ νόμῳ *τὸ ἱκανὸν* γενέσθαι.

## B

Πρὸς τούτοις ἐδίδαξαν ἡμᾶς Ἰουλιανόν, τὸν ἐπίκλην Ἄρσενότιν, \* παγάρχην τῆς Ἄνταιοπολιτῶν βουλευθῆ[ν]αι τὴν κατ' αὐτοὺς κώμην ὑπὸ τὴν οἰκίαν παγαρχίαν ποιήσασθαι, καὶ ταῦτα μηδέποτε τελεσάν[τ]ω(v)] ὑπὸ παγαρχίαν αὐτῶν ἀλλὰ κατὰ τὸ τ[ῶ]ν αὐτοπράκτων σχῆμα δι' ἑαυτῶ(ν) τοὺς δημοσίους φόρους πρὸς τὴν ἐπιχώριον τάξιν κατατιθέντων· ἐπειδὴ δὲ οὐκ ἠνέσχογτο τούτου τοῦ μέρους, ἐπελθ[ε]ῖν αὐτοῖς καὶ πραγμάτων ἀρπαγὴν ἀμαρτήσαι· καὶ τοσαύτην ἀπλῶς τὴν ἀτοπίαν γενέσθαι τὴν αὐτοῦ ὥστε καὶ ὑπὸ τὴν οἰκίαν παγαρχίαν αὐτοὺς ποιήσασθαι, πρᾶγμα πάσης *παρανομίας* ἐπέκεινα. Θεσπίζομεν τοίνυν *vacat* τὴν σὴν ἐξετάσαι ταῦτα καὶ εἰ ταῖς ἀληθείαις μηδέποτε τοὺς τὴν αὐτὴν κώμην οἰκοῦντα[ς] ὑπὸ παγαρχίαν τελέσαντας εὐροῖς, ἀποστήσαι μὲν τὸν προειρημένον *vacat* τῆς πρὸς αὐτοὺς μετουσίαις, θεραπεῦσαι δὲ παρασκευάσαι τοῖς δεομένοις τὰς *ἐπεννεομένας* βλάβας αὐτοῖς καθὰ τοῖς περὶ τούτου νόμοις δοκεῖ. Ἄξεις δὲ καὶ τοὺς ἄλλους ὅσοι ὑπὸ *τε* τὴν τῆς σῆς *vacat* \* τάξιν τελοῦσιν, ἔν τε ἰδιώταις, καὶ ὑπευθύνους *τοῖς ἰκέταις ἐπὶ τε χρήμασιν, ἐπὶ τε ἐγκλήμασιν δεικνυμένους αὐτοὺς*· θεραπεῦσαι μὲν παρασκευάσεις τὰ εἰς χρήματα βλέποντα, ὑπὲρ δὲ *{τε}* τῶν ἐγκλημάτων νομίμοις τοὺς ἡμαρτηκότας ὑποθέσεις ποιναῖς, ὥστε *τὸ ἱκανὸν ἐφ' ἑκατέρω*, τῷ τε δεομένῳ καὶ τῷ νόμῳ, γενέσθαι, τῶν *ἐκ* συναρπαγῆς *καὶ παρὰ τὸν νόμον ὡς εἶκος* ποριζομένων *τισιν ὑπεναντίον τῶν νῦν παρ' ἡμῶν θεσπισθέντων οὐδεμίαν ἔχοντων ἴσχυρ, παραφυλαττοσύνης ταῦτα τῆς τε σῆς (vacat) καὶ τοῦ κατὰ καιρὸν τὴν αὐτὴν ἀρχὴν παραληφόμενου καὶ τῆς πειθομένης ὑμῖν τάξεως, ποινῆς τριῶν χρυσίου λιτρῶν ἐπικειμένης κατὰ τῶν ταῦτα παραβαίνεων *[...]* ἢ παραβαίνεσθαι συγχωρούντων. †*



## ABSTRACTS/RÉSUMÉS

Dominique BARTHÉLEMY, *Empereurs et chevaliers : les frères de Hainaut devant Constantinople et Philippopoli (1203-1208)* p. 795

The two sons of Count Baldwin V of Hainaut, Baldwin and Henry, were brought to the East by the Fourth Crusade and successively became Latin emperors of Constantinople. The very dense *Chronicle* of Gislebert of Mons suggests that they were trained in classical chivalry, more elegant than truly practical. In their new milieu they faced harsher wars, and had to reconcile the tenets of loyalty and bravery with the prudence required of leaders. We examine here the story of Baldwin's behavior in 1203 under the walls of Constantinople, as told by Robert of Clari, and that of Henry's successive attitudes in 1208 during his campaign against the Vlachs, as told by Henry of Valenciennes.

Albrecht BERGER, *Toponyms of Byzantine Constantinople: topography and etymology* p. 157

The etymology of place names takes a central role in the topographical and patriographical literature on Constantinople. Toponyms are most commonly derived from a real or an imaginary founder, but such traditions frequently provide the wrong information about the person. Identification of whether this is the result of a mistake, a misunderstanding, or a deliberate invention is often difficult. The alleged names of individuals provided in texts are, in turn, sometimes derived from toponyms or other designations. This contribution attempts to analyze this phenomenon and presents a survey of the different kinds of etymologies encountered within these texts.

Michel CACOUCOS, *L'Éloge de saint Baras (BHG 212), « fondateur » du monastère du Prodrome à Pétra : pérégrinations à Constantinople à travers le manuscrit Lesbou Leimônos 43* p. 567

The *Encomion* of St. Baras (BHG 212), the alleged founder of St. John Prodromos monastery at Petra (Constantinople), raises serious problems. P. Canart, X. Lequeux, and P. A. Yannopoulos examined some of them, but, as long as the only manuscript, *Leimonos* 43, and the menologium it contains (mentioned by A. Ehrhard) had not been studied, no comprehensive solution could be produced. The present article is based on the analysis of the Leimonos manuscript (the full palaeographical and codicological description is reserved for the forthcoming edition of the text) and the composition of the menologium. It studies the context in which the Leimonos manuscript and the *Encomion* were conceived, written, and used. This text was probably composed in Petra around 1280, when the monastery reopened after the Latin occupation of Constantinople, and added to the Leimonos' original core, probably copied around 1240–80 at the Hodegon monastery. The original manuscript contained, among others, texts related to the cult of St. John Prodromos, Petra's patron saint, and homilies by St. John Chrysostom, whose veneration at the monastery can be traced back to its re-foundation by John the Faster at the end of the 11<sup>th</sup> century. Thus, it was well adapted to Petra's liturgical needs. The addition of the *Encomion* was aimed at serving Petra's renewed ecclesiastical and liturgical life by attaching it to its alleged proto-Byzantine roots.

Dimitri CHATZILAZAROU, *Le centre monumental de Constantinople, espace de synthèse des traditions urbaines gréco-romaines* p. 35

The purpose of this article is the study of the topographical and symbolical synthesis of the monumental center of Constantinople, which surrounded the Sacred Palace. This complex is defined as an urban and symbolical space, the functional synthesis of which was affected by the tradition of the royal cities of the Greco-Roman world, mainly Alexandria, Pergamon and Rome, where monumental centers were located around the royal palaces housing important public functions. We also argue that a symbolic image of the Forum Romanum was intentionally reproduced on the axis of Senate, Augusteion and Basilica in Constantinople. Especially the iconographic program of the Senate, the Muses in the interior, and Zeus-Jupiter, Athena and Gigantomachy on the façade, projected the ideal of the cultural heritage of Hellenism and echoed similar programs in Athens and Pergamon. This program was directly related to the declaration of emperor Constantius' intention to transform the City into a universal center of philosophy. The dedication of the Cathedral of Constantinople to the Wisdom of God and its topographical and ideological relation to symbols and functions of the Hellenic wisdom and of the cultural tradition of the ancient world in the Senate, the Baths-Gymnasium of Zeuxippus and the Basilica reflected the imperial will to transform Constantinople into the new royal City of the Greco-Roman world and new spiritual metropolis of Hellenic and Christian wisdom.

Jean-Claude CHEYNET, *L'aristocratie byzantine des Balkans et Constantinople (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)* p. 457

The Balkan aristocracy has attracted less interest than that of Asia Minor. However as early as the 8<sup>th</sup> century, with the installation of Irene the Athenian on the throne, in the Peloponnesian and Hellas regions—the first regions returned to imperial rule—the great lineages participated in the intrigues of the court of Constantinople. Many of them were related to the Macedonian dynasty. These lineages, quite numerous, maintained their provincial anchorage for a long time and seem to have succeeded in exercising local functions, particularly that of strategos of the Peloponnese. The conquest of Bulgaria, in which these families did not really participate, brought up during the eleventh century the powerful group of “Macedonians” in Adrianople. We do not know exactly how it was formed, but it included mostly “western” families like the Bryennioi or the Batatzai and Eastern elements, like the Tornikioi, transferred to Thrace. They succeeded in being quite regularly at the command of Western tagmata, while the command of the Western Scholes eluded them. The arrival of the Turks strengthened the weight of this group, which received the influx of refugees from Asia Minor, so much so that the Comnenians continued to marry in their principal lineages. The aristocracy of the Balkans has evolved quite differently from that of Anatolia. It did not suffer from the almost permanent war, but it managed to weigh in the political game of the capital as early as possible. It became militarized during the eleventh century due to invasions in the Balkans and transformed into the most powerful pressure group of the empire, especially on the eve of the Fourth Crusade.

Evangelos CHRYSOS, *New perceptions of imperium and sacerdotium in the letters of Pope Nicholas I to Emperor Michael III* p. 313

The initiative of Constantine the Great to convoke the council of Nicaea and preside over it established a pattern of church and state relations that remained unchallenged until the ninth century. It was Pope Nicholas I who in his correspondence with the East, especially in his letters to Emperor Michael III, claimed such a universal role for himself that left no room for imperial intervention. This change of attitude was based on the false documents of the *Pseudo-Isidorian Decretals* that appeared in Rome at that time. The authorities in Constantinople refused to accept

these new norms and this caused the so-called Photian Schism. It is likely that as a reaction to this substantial canonical novelty Patriarch Photius composed during his second tenure in office the legal code known as *Eisagoge* in an effort to establish a new balance of power between the emperor and the patriarch; but his code was never implemented.

James CROW, *The imagined water supply of Byzantine Constantinople, new approaches* p. 211

This paper reviews recent research on the water supply system outside the city of Constantinople based on a recent project *Engineering the Byzantine water supply*. The study is able to present a new estimate of the length of channels based on satellite data for the long distance system in Thrace and revises and develops new conclusions concerning distribution and provides an up to date bibliography of new publications.

Based on a new reading of the 4<sup>th</sup>–6<sup>th</sup>-century law codes set in the topographical context of the known hydraulic infrastructure it is possible to assess the impact of the new system on the city's Thracian hinterland and how public waters were abused for private benefit, including irrigation. A preliminary discussion of possible Roman/Byzantine work surviving in the forest of Belgrad presents a question about scale of the earlier works.

Based on a recent Turkish study it is now possible to estimate a significantly greater number of cisterns (total 209) within the city. Furthermore there is a review of the new study of the main channels with the city which has revised the modelled course of the aqueduct of Hadrian. Through the study of the later Ottoman lines and a better awareness of the topography it is possible to predict a more realistic line for this channel. Based on analogy with documented examples from Thessaloniki it is suggested that at a number of middle Byzantine monastic sites including the Pantocrator and Küçükyalı on the Asiatic side acted as distribution centres across the city. Finally the article stresses the ability of Byzantine engineers to maintain and develop new methods to control and aerate water clear evidence for Byzantine ingenuity as reflected in contemporary Arab accounts.

Denis FEISSEL, *Tribune et colonnes impériales à l'Augousteion de Constantinople* p. 121

The *Notitia urbis* (ca. 425) describes a little-known monument of Constantinople's *regio secunda* as "a tribune built with porphyry steps." A number of neglected 4<sup>th</sup>-century sources attest to the existence of this tribune since the reign of Julian at the very least, situating it close to the Palace and the Senate House located on the Augousteion square. Several imperial statues erected on porphyry columns—the first was the one dedicated by Constantine to his mother, Helena—adorned this square. Empress Eudoxia's silver statue, inaugurated in 403, was erected, according to the Church historians, "on an elevated tribune." The dedicatory epigram describes the statue's location as the place where "the emperors tell the law to the city." It is argued that Eudoxia's column and statue stood on the very Porphyry Tribune of the *Notitia urbis*. Another column with a silver statue, of Theodosius I, stood in the vicinity but was dismantled by Justinian who repositioned the column in front of his new Palace, at the Hebdomon. An obscure fragment of John the Lydian's *De mensibus* (IV, 138 Wünsch) about the Augousteion is shown to be a mixture of authentic elements pertaining to Augustean Rome, and Byzantine traditions about Helena's column. To conclude, we attempt to correct a distorted sentence of John the Lydian's *De magistratibus* (III, 70, 4) relating to the Senate House at the Augousteion.

Bernard FLUSIN & Marina DETORAKI, *Les histoires édifiantes et Constantinople* p. 509

The five edifying stories, here edited (or re-edited) and translated, reveal the city of Constantinople both in its topographic reality and in its imagined traditions, which could not be more real for its inhabitants. These texts, centered on the tenth century, include: *The Hagarene of Petriion* (BHG 1389b); *The translation of the Holy Blood and the Holy Tile* (BHG 788); two stories about Christopher the Protiktor (BHG 1448z and appendix); *The reconciliation of the deacon and the dead priest* (BHG 1322d). Among their most interesting features are Helen's oikos and Philippikos' monastery in Chrysopolis for the first story; the deposition of the blood of the icon of Beirut at the church of All Saints and of the Holy Tile at the palace for the second; the Holy Well for the second story about Christopher, and the doors of St. Sophia for the last text. The stories show how, in the tenth century, the sanctity of Constantinople evolves: the transfer of famous images and relics in the wake of imperial victories enhances their standing; the figures of Christopher the Protiktor and, to an even greater extent, of Nicetas the Chartouarios (in the *Reconciliation*) reaffirm secular and urban sanctity of the "hidden servants" of God. Such saints now make the City "the abyss of miracles." The genre's relevance and strength in the ninth-tenth-century Constantinople is evidenced by the transmission of ancient collections (*Spiritual Meadow*) and the appearance of new narratives, and by the inclusion of edifying stories into the catechism for the Feast of Orthodoxy.

Jean-Luc FOURNET, *Les Égyptiens à la capitale ou Quand la papyrologie s'invite à Constantinople : édition comparée des P.Cair.Masp. I 67024-67025* p. 595

This contribution gives the edition of the drafts of a proposal for an imperial rescript that four Egyptians subjected in 551 in Constantinople to the imperial administration in the frame of the rescript procedure to help it to establish the definitive rescript. We are fortunate to have almost three versions of the same text (*P.Cair.Masp. I 67024* front and back and 67025), written by two different persons, one Egyptian, the other Constantinopolitan. The study of the differences between these versions makes us enter the process of drafting and allows us to apprehend very concretely, through the writings, the lexicon and the wording, the cultural profile of both of them.

Jean GASCOU, *Alexandrie chrétienne, légendes et réalités : à propos des confréries* p. 635

According to the Greek *Acts of Saint Mark*, his martyred corpse was embalmed and put in a grave by members of an Alexandrian brotherhood of Christian laymen. This finding suggests that the *Acts* were written after the late 5<sup>th</sup> century, when the Egyptian fraternities (*philoponoi*, *spoudaioi*) flourished. The *Acts of Mark* and other similar writings were probably produced by the brotherhoods themselves, which strongly supported the cults of relics, as a response to contemporary skepticism. We study some aspects of their activities, such as their funerary duties, and treat some related topics in appendices, namely the existence of brotherhoods at Antioch, the identity of Hypatia's murderers according to the Egyptian chronicler John of Nikiou, and the traces of the brotherhoods' criticism among monks and clergy.

Judith HERRIN, *Constantinople and the treatment of hostages, refugees and exiles during late antiquity* p. 739

In late antiquity the imperial court of Constantinople was the centre where many hostages, refugees and exiles sought the protection of the Byzantine emperors. Some often spent years in this privileged place of safety. As a tribute to Gilbert Dagron, I have brought together some of their stories in order to analyze the ways in which they were sheltered, educated and employed to further imperial political ambitions. From participating in the ceremonies of the imperial palace, the young, girls as well as boys, and the more elderly all gained a lasting impression of the power and status of the emperor, which they took with them if they got a chance to return to the lands of their birth. The Queen City thus found an additional method of spreading imperial propaganda in distant regions.

Sergey IVANOV, *Constantinople in the oldest versions of the Life of Basil the Younger* p. 169

The versions of the *Life of Basil the Younger* found in the Greek manuscript Athos Dionysiou 107 and in several copies of the *Life's* Slavic translation date back to early stages of the text's editing. These versions provide a lot of important data that disappeared at a later stage as reflected in the Moscow manuscript, which is reproduced in the Washington edition of 2014. Among other things, Amastrianon and Ox squares can now be located with more precision.

Michel KAPLAN, *Les moines de l'Athos et Constantinople des origines à 1204* p. 657

Among the many subjects drawn by the imperial capital were numerous monks, whose presence in the proto-Byzantine era was studied by Gilbert Dagron. This study focuses on the relations between the monks of the Holy Mountain of Athos and Constantinople, from the origins until 1204. The Athos monks visited the capital and the emperor exercised the role of patron of the Mountain's monasteries even before the foundation of the first two imperial monasteries, Lavra and Iviron. The emperor did not visit the Mountain in person, but dispatched officials for the delimitation of land, or monks from the imperial monasteries of Constantinople, such as the Stoudios, to establish rules (972, 1045). The higoumens and monks of the two imperial cenobitic monasteries closely linked to Constantinople often travelled to the capital, as did those from other monasteries. Income in the form of donations, pensions and tax exemptions, came from the capital. Constantinople was the empire's most important market and the monks, despite the prohibitions of 1045, took their boats to the city in order to trade in various goods, most dominant of which was wine. This study attempts to identify the main lines of these relations.

Johannes KODER, *Byzantion wird Konstantinupolis: Anmerkungen zu Ortswahl und Namen* p. 21

This paper aims to discuss briefly two aspects of the foundation and the early history of Constantinople. The first is the emperor's Constantine the Great decision-making regarding the location of his residence in the eastern part of the Roman Empire especially in the place of ancient Byzantium, a decision which obviously depended only to a lesser extent on economic preconditions or on religious reservations, but mainly on political and military considerations.

The second aspect relates to new names, as far as they are not only more or less adorning epithets. It can be demonstrated that since the reign of Heraclius (610–41)—and until now—*Polis* was in the Greek-speaking population an autonomous and unambiguous name without the need for additional explanations. It is also noteworthy that *Polis* probably did not derive from *Urbs <Roma>*, but directly from *Konstantinou-polis*.



Avshalom LANIADO, *L'aristocratie sénatoriale de Constantinople et la préfecture du prétoire d'Orient* p. 409

This article examines the social origins of the holders of the praetorian prefecture of the East, the most distinguished civil office in the early Byzantine Empire, from the reign of Constantius II (337–61) to the reign of Heraclius (610–41). With the notable exception of the reign of Arcadius (395–408), members of the hereditary aristocracy of the senate of Constantinople do not seem to have had a priority in holding this office. On the other hand, emperors often appointed to this position new men of various backgrounds. Evidence for praetorian prefects of the East is scanty after the middle of the 6<sup>th</sup> century, and this may suggest that the office as well as its holders lost some of their former prestige even before the reign of Heraclius.

Paul MAGDALINO, *Renaissances d'une capitale : l'urbanisme constantinopolitain des dynasties impériales* p. 55

Constantinople originated as a dynastic foundation, and it remained highly susceptible to dynastic change throughout its history. Each of the twelve dynasties that succeeded the house of Constantine from the fourth to the thirteenth century left its distinctive mark on the urban fabric of the imperial capital. This article considers the impact of three dynastic successions: the Theodosian (379–450), the Heraclian (610–711), and the Isaurian (717–802). Theodosius I and his successors oversaw and promoted a massive expansion of Constantinople to the west, which resulted effectively in the creation of a second city. After continued expansion in the fifth and sixth centuries, the Heraclian and Isaurian emperors faced the problem of managing a built environment that was largely surplus to the requirements and the resources of an empire fighting for survival. Heraclius and his descendants concentrated on developing a core area, the liminal zone between the City and the Palace, as an interactive theatre of power. The Isaurians continued to exploit the theatrical potential of the monumental city centre, while coping with a series of natural disasters. Although Constantine V (741–75) apparently did not repair the extensive earthquake damage of 740–1, he repopulated the city after the plague mortality of 747 and reconstructed the aqueduct after a long drought in 766. This enabled his daughter-in-law Eirene (780–802) to invest in a rebuilding programme that included a major palace-cum-commercial complex in the port area where Constantine V must have settled the immigrants from Greece and the islands.

Jean-Pierre MAHÉ, *Joseph, traducteur arménien à Constantinople au x<sup>e</sup> siècle* p. 499

Gilbert Dagron noted that translators' bilingualism was often considered, in Constantinople, to be double-talk. Above all, when the interpreter was an Armenian, from a nation deemed as "ambiguous," "underground," and hopelessly heretical. Armenians were not intimidated by these complaints. In their view, translators were saints or heroes, that faced the hazards, trials and tribulations of travel in order to enrich the spiritual heritage of their nation. Armenian literature is abundant in accounts of their peregrinations. However, there were also sedentary translators, settled in the capital. Under Justinian, Armenians bought "one of the doors of Saint-Sophia," i.e. the merchants' district close to this door, and formed a community that needed managers, including, probably, translators. The Armenian alphabet was created in 405. The first translations in the liberal arts, grammar and philosophy, began in Constantinople in the 570s. One can grasp how the erudite, religious and political concerns closely intertwine, through two colophons of the translator Joseph, "born, taught and aged in Constantinople." The colophons date to 968, and 991, a period when the Byzantine reconquest on the eastern frontier created increasing tension.

Athanasios MARKOPOULOS, *Remarques sur les descriptions des empereurs byzantins dans l'historiographie, de Malalas à Léon le Diacre* p. 299

The self-standing descriptions or portraits of Byzantine emperors, surviving mostly in chronicles, are often characterized by carefully selected vocabulary which embellishes the narrative. The inclusion of such descriptions in literary contexts goes back to the Hellenistic and Roman periods, when numerous works were aimed at producing a detailed study of the physical characteristics of a person. Thus, in the field of historiography, works by Dares, Sisyphos of Cos and Diktys of Crete gained a wide audience, presenting portraits of warriors of the Trojan war that found their way into the *Chronicle* of Malalas and other texts. These specific portraits should not be confused with the so-called *eikonismoi*, which tend to ascribe a timeless quality to the person described for the sake of aesthetic pleasure. Scholars are ambivalent towards the portraits found in Malalas, as it is uncertain if he actually utilized all the authors he mentioned or simply listed them and only employed a few or a single source. If there is such a source behind at least some of Malalas' *eikonismoi*, it continues to elude us. The tenth-century *Chronicle* of Pseudo-Symeon is of particular interest, as it contains portraits of nearly all Byzantine emperors from Constantine the Great (306–37) to Justinian II (685–95/705–11). The present article offers the first critical edition of three such portraits: of Constantine the Great, Tiberios I (578–82) and Herakleios (610–41). These descriptions may be drawn from a version of a lost historical text, called *Epitome* and attributed to Trajan the Patrician. The picture changes dramatically with Leo the Deacon, whose portraits are not typical *eikonismoi*. Instead, the author loosely conforms to the rules of rhetoric in an attempt to add a scalar effect to his descriptions. Rather than offering a single description for a person, Leo provides various references to it, which complement each other without sacrificing any of the text's dramatic essence. This is the great originality of Leo's portraits, which breathed a new life into the technique of *eikonismos*.

Jean-Marie MARTIN, *Un reflet de Constantinople : Bénévient au VIII<sup>e</sup> siècle* p. 757

During the 8<sup>th</sup> century the Byzantine influence was predominant in the Lombard duchy of Benevento, even before the duke took the title of *princeps* when the Lombard kingdom was conquered by Charlemagne. Its capital had a Mint and struck gold coins since the middle of the 7<sup>th</sup> century, a Palace in the 8<sup>th</sup> century. In the first quarter of the 8<sup>th</sup> century was built a monastery of St-Sophia *ad ponticellum*. At the time of Arichis II (758–87) the arch of Trajan, at the beginning of the *via Traiana*, was called *porta aurea*; Arichis founded the new monastery of St-Sophia, near the Palace, and translated relics in its church. The model of St-Sophia was, on one hand, the royal monastery of Brescia and, on the other, the patriarchal church of Constantinople.

Bernadette MARTIN-HISARD, *Grégoire Pakourianos, Constantinople et le typikon du monastère des Ibères de Pétritzos (déc. 1083). Le texte et le monastère* p. 671

The monastery of Petritzos was founded in Byzantine territory by an Iberian, Domestic of the Schools Grigor Pakurianos. The main, practically the only, source on the monastery is its *Typikon*, established by the founder and produced, by his design, in two versions, Greek and Georgian. Although sometimes contradictory in their present state of transmission, they are equally useful, as shown by the analysis of the Inventory (*brebion*) in the first part of this study. Grigor's monastery, founded for Iberian people, earned him renown in the modern Georgian world, but, as we argue in the second part of this study, this foundation was conceived, in a probable agreement with the first higoumen, Grigor Vaneli, in a spirit of recognition of the *basileis* of Constantinople and of the imperial Church. Grigor Pakurianos, whose origin and career are studied here in detail, did not seem to consider himself as a foreigner in the multinational Byzantine Empire, but rather as "foreign-born."

Sophie MÉTIVIER, *Régner et commander : l'interprétation de Syméon le Nouveau Théologien* p. 383

Symeon the New Theologian kept close ties with the aristocratic milieu from which he came. What is more, he refers or alludes to it repeatedly in his writings to describe and to explain the monk's bond with God by comparing it to the emperor's relationship with his archons. We examine these rich and numerous mentions, which are inspired by realia, or even specific events of his time. They reveal that the political and social order of the Byzantine Empire was conceived by Symeon after the model of Pseudo-Dionysius' celestial and ecclesiastical hierarchy. Symeon asserts the position of the aristocracy without calling into question the primacy of the emperor, if only a relative one. Thus, the writings of this spiritual father provide us with a coherent and comprehensive vision of Byzantine power.

Robert OUSTERHOUT, *Aesthetics and politics in the architecture of Justinian* p. 103

The sixth century of Byzantium was a time when emperors could still make grand political statements through architecture, just as their predecessors had done in imperial Rome of the first and second centuries CE. A great building could reflect the character of its patron, something that figures into the architectural *ekphrasis* of both the Roman and Byzantine periods. Cassiodorus expressed it succinctly: "As is the house, so is the inhabitant." In this paper I shall explore several aspects of architectural design in the era of Justinian, and ask how we might read them in a political context. In this, I return to the sorts of issues Gilbert Dagron once addressed in his scholarship, but I do so with greater attention to the architecture itself, concluding with a short foray into inscriptions. I shall focus in particular on three very familiar Constantinopolitan buildings: Anicia Juliana's St. Polyeuktos, and Justinian's two surviving churches, Sts. Sergius and Bacchus and Hagia Sophia.

Vivien PRIGENT & Vera TCHENTSOVA, « *Quand la terre tremble* » : *catastrophe naturelle et propagande au XVIII<sup>e</sup> siècle* p. 179

In June 1648, a powerful earthquake struck Ottoman Constantinople. News of the disaster reached Moscow through letters and oral reports of various churchmen and merchants. Their testimonies offer an interesting insight on the fate of Byzantine monuments, especially triumphal columns, even if identifying the monuments mentioned is sometime challenging. The discrepancies in the testimonies led us to scrutinize the origins of the information conveyed by these individuals to Moscow, as well as their identity. It was revealed that the individuals were not first-hand witnesses and were all closely linked. Furthermore, some confusions and errors appear deliberate. The witnesses made use of the patriographic memory surrounding the imperial monuments to stress the current weakness of the Ottoman state in order to incite the Tsar to fulfil ancient prophecies. This scheme must be understood in the context of the ongoing Cretan war as Venetians and their supporters inside the Oriental Church were desperately in search of new allies.

Cemal PULAK, *Yenikapı shipwrecks and Byzantine shipbuilding* p. 237

Thirty-seven Byzantine shipwrecks, dating from the 5<sup>th</sup> to 11<sup>th</sup> centuries AD, were discovered over the course of the excavation of Constantinople's Theodosian Harbor between 2004 and 2013. Of the 37 wrecks, six merchantmen (round ships) and two galleys (long ships) were documented, raised, and studied by a team of archaeologists from the Institute of Nautical Archaeology (INA) led by the author. Careful study of the Yenikapı Byzantine shipwrecks and 20 other Byzantine-period wrecks excavated in the Mediterranean dating between 4<sup>th</sup> and 11<sup>th</sup> centuries, has allowed for a detailed analysis of changes in ship construction in the second half of the 1<sup>st</sup> millennium AD. In total, 54 shipwrecks were reviewed focusing on three primary hull features: the framing system, the edge-joinery of the hull planking, and the cross-sectional shape of the hull amidships. The study provides insight into the conceptual and technological components of the transition from the earlier shell-based to the later frame-based methods of ship construction, revealing that this transition was not a singular episode but rather one that resulted from the culmination of multiple different changes that occurred during the period of study.

Catherine SALIOU, *Construire en capitale : la loi de Zénon sur la construction privée à Constantinople (CJ VIII, 10, 12), une relecture* p. 79

Emperor Zeno's law on private building in Constantinople is a unique source on urban law and a milestone in the history of Constantinople's urban space. The aim of this paper is to highlight its richness and interest by proposing a new overall interpretation, with a complete French translation based on a revised version of Krüger's edition in the *Justinian Code*.

Jonathan SHEPARD, *"Constantinople imaginaire" in northern and western eyes: the uses of imperial imagery to twelfth-century outsiders* p. 773

Constantinople, with all its imperial connotations, was among the subjects upon which Gilbert Dagon shone brilliant light. So, too, were the ways in which its antique monuments played upon the imagination of its medieval inhabitants. This paper considers a variant of these themes: the repercussions of the City and the cults and visual imagery associable with it upon external societies, at the level of established regimes and also of individuals and families who were intent on legitimising their status. Neither the fact of their doing so, nor the reasons, are especially obscure or indeed surprising. More noteworthy is the occurrence of the phenomenon in the twelfth century in widely-dispersed regions. Instances range from the papacy of Innocent II and his self-presentation in the apse mosaic in Santa Maria di Trastevere in Rome to Prince Andrei Bogoliubsky's devising of cults of icons and new feast-days in Vladimir-on-Kliazma. Attention is also drawn to the resonance of Byzantine, if not specifically imperial, imagery amongst ambitious Saxon and Danish notables. While this is in part attributable to the vigorous diplomacy conducted by Komnenian emperors and to their promotion of cults and icon-bearing processions in Constantinople, it also reflects upon their inability to prevent dilution of "the imperial brand" in emergent power-centres.

Dieter SIMON, *Eustathios Rhomaïos, kaiserlicher Richter im Konstantinopel des XI. Jahrhunderts und das Gesetz* p. 481

This article addresses the question of how the imperial court managed to deal with the great mass of valid legal rules which circulated in the eleventh century. The answer seems to lie in the unusual freedom which the judges arrogated to themselves in their treatment of the law. Despite their constant emphasis on the strict constraint enforced by the law of the *Basilica*, their method of interpretation and their mode of argumentation permitted them to find a rationale for every decision which corresponded to their sense of justice—and that with or without the backing of the law.

Constantin ZUCKERMAN, *Campaign blueprints of an emperor who never campaigned in person: Constantine VII's treatises on imperial expeditions and De cer. II, 45 (with special regard to the theme of Charpezikion)* p. 341

The treatises on imperial military expeditions, re-edited by John Haldon as (A), (B), and (C), were copied in the same Leipzig manuscript as the *Book of ceremonies*, ahead of the major compendium. This little corpus represents the only element in the *Lipsiensis* external to the *Book of ceremonies*. Haldon presents (A), a short prefatory list of camps, as a series of Constantine VII's stray notes haphazardly put together by a later editor, rather than a structured text. He attributes (B) to Leo Katakylas, a senior officer of Basil I. I argue that the entire corpus was authored by Constantine, and that its three parts, together, deliver his vision of emperor's military function. Chapter II, 45 of the *Book of ceremonies* contains a collection of documents related to Emperor Constantine VII's failed Cretan campaign of 949. This dossier was composed by imperial command and with the emperor's authorial input, but it did not take a coherent form. The campaign organization was a mess and the documentary file was abandoned by its imperial sponsor after he learned of the expedition's failure. This file will be exploited as a monument of Constantine VII's military thought, or rather its limits, as well as for its data, confused yet fairly complete, on the manpower employed in the campaign. Chapter II, 45 also provides insights into the empire's military structures. Thus, a close examination of data for Charpezikion, traditionally a paradigm for studying the *armeniaka themata*, throws a new light on this crucial tenth-century phenomenon. The number of Charpezikion troops was not reduced to the extent many believe. The question of their origin is also posed anew to gain a revised view of Byzantium's moving eastern frontier and the transformation of the *themata*-system in the mid-tenth century.

## TABLE DES MATIÈRES

Michel ZINK, Allocution .....	VII
John SCHEID, Allocution .....	IX
Abréviations .....	XI
Plan de Constantinople .....	XXIII
Cécile MORRISSON & Jean-Pierre SODINI, Introduction .....	1

### POLITIQUE DE LA VILLE, URBANISME, TOPOGRAPHIE, INFRASTRUCTURES

Johannes KODER, Byzantion wird Konstantinupolis: Anmerkungen zu Ortswahl und Namen .....	21
Dimitri CHATZILAZAROU, Le centre monumental de Constantinople, espace de synthèse des traditions urbaines gréco-romaines .....	35
Paul MAGDALINO, Renaissances d'une capitale : l'urbanisme constantinopolitain des dynasties impériales .....	55
Catherine SALIOU, Construire en capitale : la loi de Zénon sur la construction privée à Constantinople ( <i>CJ</i> VIII, 10, 12), une relecture .....	79
Robert OUSTERHOUT, Aesthetics and politics in the architecture of Justinian .....	103
Denis FEISSEL, Tribune et colonnes impériales à l'Augousteion de Constantinople .....	121
Albrecht BERGER, Toponyms of Byzantine Constantinople: topography and etymology ....	157
Sergey IVANOV, Constantinople in the oldest versions of the <i>Life of Basil the Younger</i> .....	169
Vivien PRIGENT & Vera TCHENTSOVA, « Quand la terre tremble » : catastrophe naturelle et propagande au XVII <sup>e</sup> siècle .....	179
James CROW, The imagined water supply of Byzantine Constantinople, new approaches ...	211
Cemal PULAK, Yenikapı shipwrecks and Byzantine shipbuilding .....	237

## L'EMPEREUR ET LES ÉLITES SOCIALES ET RELIGIEUSES

Athanasios MARKOPOULOS, Remarques sur les descriptions des empereurs byzantins dans l'historiographie, de Malalas à Léon le Diacre .....	299
Evangelos CHRYSOS, New perceptions of <i>imperium</i> and <i>sacerdotium</i> in the letters of Pope Nicholas I to Emperor Michael III .....	313
Constantin ZUCKERMAN, Campaign blueprints of an emperor who never campaigned in person: Constantine VII's treatises on imperial expeditions and <i>De cer.</i> II, 45 (with special regard to the theme of Charpezikion) .....	341
Sophie MÉTIVIER, Régner et commander : l'interprétation de Syméon le Nouveau Théologien .....	383
Avshalom LANIADO, L'aristocratie sénatoriale de Constantinople et la préfecture du prétoire d'Orient .....	409
Jean-Claude CHEYNET, L'aristocratie byzantine des Balkans et Constantinople (x <sup>e</sup> -xii <sup>e</sup> siècle) .	457
Dieter SIMON, Eustathios Rhomaios, kaiserlicher Richter im Konstantinopel des XI. Jahrhunderts und das Gesetz .....	481
<i>Intervention d'Albert RIGAUDIÈRE et réponse de Dieter SIMON</i> .....	497
Jean-Pierre MAHÉ, Joseph, traducteur arménien à Constantinople au x <sup>e</sup> siècle .....	499
Bernard FLUSIN & Marina DETORAKI, Les histoires édifiantes et Constantinople .....	509
Michel CACOUROS, L' <i>Éloge de saint Baras</i> (BHG 212), « fondateur » du monastère du Prodrome à Pétra : pérégrinations à Constantinople à travers le manuscrit <i>Lesbou Leimônos</i> 43 ..	567

## ATTRACTION ET RAYONNEMENT DE LA CAPITALE

Jean-Luc FOURNET, Les Égyptiens à la capitale ou Quand la papyrologie s'invite à Constantinople : édition comparée des <i>P. Cair. Masp.</i> I 67024-67025 .....	595
Jean GASCOU, Alexandrie chrétienne, légendes et réalités : à propos des confréries .....	635
Michel KAPLAN, Les moines de l'Athos et Constantinople des origines à 1204 .....	657
Bernadette MARTIN-HISARD, Grégoire Pakourianos, Constantinople et le <i>typikon</i> du monastère des Ibères de Pétrizos (déc. 1083). Le texte et le monastère .....	671
Judith HERRIN, Constantinople and the treatment of hostages, refugees and exiles during late antiquity .....	739
Jean-Marie MARTIN, Un reflet de Constantinople : Bénévent au viii <sup>e</sup> siècle .....	757
Jonathan SHEPARD, "Constantinople imaginaire" in northern and western eyes: the uses of imperial imagery to twelfth-century outsiders .....	773
Dominique BARTHÉLEMY, Empereurs et chevaliers : les frères de Hainaut devant Constantinople et Philippopoli (1203-1208) .....	795
Abstracts/Résumés en anglais .....	811
Table des matières .....	821